



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Février 2016

Table des matières

A. Les axes de développement prioritaires	5
Axe 1 Prise en charge de qualité	5
Axe 2 Multilinguisme.....	6
Axe 3 Formation des enseignants	7
Axe 4 Orientation et encadrement	8
Axe 5 Synergies autour de l'enfant	10
Axe 6 Jeunesse	11
Axe 7 Partenariat avec les parents.....	12
Axe 8 Enseignement et apprentissage	13
Axe 9 Diversification de l'offre scolaire.....	15
B. Les secteurs d'intervention	17
B. 1 Enfance et jeunesse.....	17
B.1.1. Aide à l'enfance.....	17
B.1.2 Adoption.....	25
B.1.3 Droits de l'enfant.....	27
B.1.4 Éducation et accueil	28
B.1.5 Jeunesse	32
B.2 Éducation nationale	40
B.2.1 Centre de psychologie et d'orientation scolaires – CPOS	40
B.2.2 Conseil supérieur de l'Éducation nationale.....	42
B.2.3 Enseignement fondamental	43
B.2.4 Enseignement secondaire et secondaire technique	48
B.2.5 Éducation différenciée	54
B.2.6 Formation professionnelle	56
B.2.7 Formation des adultes.....	58
B.2.8 Formation du personnel de l'Éducation nationale.....	67
B.2.9 Qualité scolaire.....	72
B.2.10 Restauration scolaire.....	75
B.2.11 Scolarisation des élèves de langue étrangère	77
B.3 Recherche et innovation pédagogique	81
B.4 Relations internationales	83
C. Les dossiers transversaux	86
C.1 Communication	86
C.2 Orientation	89
C.3 Mesures pour les jeunes en difficulté, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire	91
C.4 Les activités de promotion sectorielles et transversales	97
D. Les services administratifs	103
D.1 Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie – Anefore	103
D.2 Coûts et financement du système scolaire.....	104
D.4 Infrastructures scolaires	108

D.5 Personnel	110
D.6 Reconnaissance des diplômes	113
Annexes	114
Tableau législation 2015.....	114
Publications du ministère.....	118
Présence dans les organismes internationaux.....	120
Statistiques de l'Éducation nationale.....	123
Liste des principales abréviations	138

A. Les axes de développement prioritaires

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a défini neuf axes afin de concrétiser les lignes directrices du programme gouvernemental 2013-2018. À chaque axe correspondent des projets, échelonnés jusqu'en 2018 et parfois au-delà. Le bureau de coordination des politiques éducatives a été mis en place pour coordonner ces travaux ; il veille à leur avancement, garantit la cohérence des projets par rapport à l'axe concerné et à l'ensemble des axes et assure la cohérence des volets conceptuel, structurel et législatif. La méthode de travail suit la logique de la gestion de projets.

Axe 1 Prise en charge de qualité

Normes de qualité pour les services d'éducation et d'accueil (SEA)

L'offre de places en SEA et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 49.208 places en 2014 et les agréments de 831 en 2009 à 1.444 en 2014. Il est prévu d'ajuster le ratio d'encadrement « enfant/adulte » aux besoins.

Avec l'adoption des amendements du projet de loi 6410 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, la « prise en charge de qualité » de la petite enfance et du jeune s'inscrit dans une perspective d'équité des chances : elle introduit des normes de qualité obligatoires pour tous les SEA (crèches et maisons relais), assistants parentaux et maisons de jeunes ainsi que des adaptations du chèque service accueil (CSA) permettant l'accès gratuit aux SEA.

Le cadre de référence décrit les objectifs généraux, les priorités éducatives en adéquation avec le développement de l'enfant, les principes pédagogiques fondamentaux, les lignes directrices pour l'élaboration des concepts d'action et définit la formation continue du personnel.

Les SEA reçoivent ainsi une mission éducative, nouveau champ désigné sous le terme d'« éducation non formelle ».

En fonction de la spécificité du service, des particularités géographiques de la région où il est implanté et du « groupe cible » visé, chaque SEA élabore un concept d'action général, qui décrit les choix méthodologiques et les priorités pédagogiques qu'il entend mettre en œuvre dans le contexte du cadre de référence national.

Pour préserver une cohérence entre le concept d'action général et la pratique éducative sur le terrain, chaque SEA documente dans un journal de bord, les procédures internes, les formations continues du personnel et les activités du service.

Cette documentation rend les choix pédagogiques des SEA transparents pour le public.

Bilan de l'éducation précoce

L'offre de qualité se prolonge à l'éducation précoce pour les enfants de trois ans. Actuellement l'offre publique est facultative avec des plages horaires et des périodes d'admission qui varient d'une commune à l'autre. Aussi la composition des classes est variable en semaine et pendant l'année.

Un bilan quantitatif et qualitatif *Mat de Kanner, fir Kanner*, publié le 11 novembre 2015, retrace les spécificités et les aspects positifs de l'éducation précoce.

L'approche ludique constitue la voie par excellence pour une vue holistique de l'enfant permettant autant le développement langagier et la familiarisation avec les langues usuelles de l'école que le développement cognitif, moteur et socio-émotionnel. Il s'agit de stimuler toutes les potentialités de l'enfant en rapport avec le développement de son âge.

Pour assurer une stabilité nécessaire à l'enfant, plusieurs pistes sont analysées : instauration de plages horaires flexibles à l'arrivée de l'enfant, présence des parents dans les premières semaines, création d'infrastructures intégrant éducation précoce et maisons relais, création par les communes de groupes stables occupant les mêmes plages horaires, porter l'offre horaire à 26 heures par semaine, réduire les moments d'inscription à deux par année.

(Voir également p.43)

Rapprochements au service de l'enfant

Les écoles et les services d'accueil sont appelées à coopérer dans l'intérêt de l'enfant fréquentant plusieurs structures. Il est prévu d'associer activement les parents, responsables de l'éducation de leur enfant, au déroulement des programmes journaliers.

L'éducation non formelle et l'éducation formelle (cycle 1) créeront des espaces de découverte, d'expérimentation et d'apprentissage qui stimulent le développement de chaque enfant. L'échange permettra aussi d'identifier les points communs et les compétences professionnelles dans ces trois domaines.

Au niveau ministériel, les départements en charge de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle collaborent plus étroitement. Un comité de rapprochement a été mis en place à cet effet.

Garantie pour la jeunesse

La Garantie pour la jeunesse est une initiative de l'Union européenne destinée à lutter contre le chômage des jeunes. L'objectif est de proposer, dans l'espace de quatre mois, une perspective sérieuse et de qualité aux jeunes de moins de 25 ans qui sont au chômage ou qui ont terminé leurs études. Dans cet objectif, une étroite collaboration a été mise sur pied entre le Service national de la jeunesse (SNJ), l'Action locale pour jeunes (ALJ) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

Axe 2 Multilinguisme

Toutes les études scientifiques sont unanimes : le développement du langage est essentiel pour se situer par rapport aux pairs, au développement personnel et scolaire. Bien avant la première scolarisation, il débute avec la transmission de codes langagiers multiples puis se poursuit plus tard avec l'acquisition des compétences langagières tout au long de la scolarisation.

D'une part il est nécessaire de diversifier l'offre scolaire en fonction de la diversité des élèves arrivés à un moment tardif de leur scolarité au Luxembourg et/ou contraints de repartir au courant de celle-ci ; d'autre part il importe d'offrir une immersion linguistique précoce pour les enfants de un à quatre ans. Au-delà de cette ouverture, il sera nécessaire de revoir les objectifs et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage des langues, la cohérence entre les programmes à l'école fondamentale et au lycée, l'alphabétisation, l'introduction de la 2^e langue, les langues véhiculaires et les synergies entre les langues.

Développement langagier dès le plus jeune âge dans les SEA

Dans le contexte de l'élargissement de la mission éducative des SEA, un avant-projet de loi portant création d'un programme d'éducation plurilingue de la petite enfance est en élaboration. Il s'agit de lancer un programme facultatif pour la promotion du développement langagier plurilingue avec accent sur le français et le luxembourgeois dès la petite enfance en profitant des énormes potentialités d'apprentissage des enfants de cet âge. Ce projet prévoit en outre le renforcement de partenariats avec les familles et la mise en réseau avec l'école, les structures d'accueil et les services sociaux.

Enseignement précoce

Suite aux constats du bilan de l'éducation précoce, le plan-cadre de l'année 2000 pour l'éducation précoce sera adapté et réédité afin de compléter le plan d'études du cycle 1 de l'enseignement fondamental.

Il est prévu d'instaurer une approche flexible face au multilinguisme luxembourgeois et de promouvoir le rôle unificateur du luxembourgeois dans des classes de plus en plus hétérogènes, l'apprentissage de l'allemand comme tremplin vers la langue d'alphabétisation, le respect et la valorisation des langues maternelles, la familiarisation avec le français, deuxième langue d'instruction à l'école.

Développement curriculaire des langues jusqu'à la fin de la scolarité

Le développement des langues étant une priorité pour réussir sa scolarité et son intégration dans le monde socio-économique, il est prévu de revoir les programmes scolaires et de les inscrire dans une continuité jusqu'à la fin de la scolarité.

Axe 3 Formation des enseignants

Les études internationales confirment le rôle clé que l'enseignant joue dans la réussite scolaire de l'élève. La performance du système éducatif est en grande partie liée à la capacité de l'instituteur puis du professeur à guider les élèves dans leurs apprentissages et à gérer la diversité de leurs besoins.

Création d'un Master of Secondary Education à l'Université du Luxembourg

Les travaux de préparation vont bon train ; en effet, dès la rentrée 2016-2017, l'Université du Luxembourg mettra en place une nouvelle formation cofinancée par l'État. Cette filière sera axée sur la didactique des disciplines et constituera une deuxième voie d'accès à la fonction de professeur. Elle s'adressera aux étudiants détenteurs d'un Bachelor dans une discipline donnée, qui souhaitent également se former à la didactique de cette discipline. Ainsi les futurs enseignants pourront, bien avant le stage d'insertion, acquérir des connaissances approfondies en pédagogie et en didactique de leur discipline.

Création de l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

L'IFEN a ouvert ses portes en septembre 2015. Sa mission est double : organiser et suivre le stage d'insertion professionnelle des enseignants et organiser les formations continues en adéquation avec les besoins du terrain. Voir p.67

Coopération entre l'Université du Luxembourg et l'IFEN

De nouvelles perspectives professionnelles s'ouvriront aux enseignants désireux d'intervenir en tant que formateur de l'IFEN ou en tant que conseiller pédagogique dans les stages d'insertion professionnelles, à l'école fondamentale ou au lycée. Pour assurer la cohérence entre les différents volets de formation, l'IFEN collaborera étroitement avec l'Université du Luxembourg. Un premier projet de coopération, actuellement dans sa phase de conceptualisation, porte sur la formation des formateurs assurant l'accompagnement des étudiants du Bachelor en Sciences de l'Éducation (BScE) et des enseignants-stagiaires à l'enseignement fondamental.

Réforme des concours de recrutement

La réforme de la Fonction publique introduit un stage obligatoire pour tous les enseignants et oblige de revoir les concours de recrutement.

L'examen-concours pour l'accès à la fonction d'enseignant à l'enseignement fondamental est transformé en simple concours où seul le classement des candidats est pris en compte pour l'admission au stage d'insertion professionnelle.

L'examen de recrutement des enseignants de l'enseignement secondaire portera non seulement sur les connaissances disciplinaires, mais aussi sur les compétences pédagogiques et les compétences sociales.

Stage d'insertion professionnelle à l'enseignement fondamental et secondaire

La réforme de la Fonction publique introduit un stage d'insertion professionnelle obligatoire aux enseignements fondamental et secondaire ; il fait le lien entre formation académique et formation pratique.

Création d'un centre de compétences de la didactique des disciplines

Afin de renforcer les capacités au niveau national, les premiers pas pour la création d'un centre de compétences au sein de l'Université du Luxembourg ont été engagés. Ce centre analysera et accompagnera les processus du changement en milieu scolaire, en coopération étroite avec le *Luxembourg Centre for Educational Testing (LUCET)*, en charge du monitoring.

Le futur centre coordonnera également les recherches sous contrat que le ministère de l'Éducation nationale confie à l'Université du Luxembourg. Il mènera des activités de recherche fondamentale dans des thématiques données et soutiendra les commissions nationales des programmes de l'enseignement secondaire.

Axe 4 Orientation et encadrement

Chaque enfant, chaque jeune a droit à un soutien et un suivi encourageant ses progrès, l'aidant à faire des choix pertinents et à s'orienter vers la formation qui présente un maximum de chances de réussite. Que ce soit à la fin de l'enseignement fondamental ou au cours de l'enseignement secondaire, chaque transition constitue un moment décisif dans le parcours de l'élève. Ces passages doivent être transparents et permettre à l'élève avec l'aide de la famille et de l'école de bénéficier de la meilleure orientation possible correspondant à son projet personnel et à ses compétences scolaires.

Orientation scolaire et professionnelle

Maison de l'orientation (MO)

Le 6 février 2015, le Conseil de gouvernement a adopté l'avant-projet de loi portant sur l'organisation de la Maison de l'orientation et la cohérence de l'orientation scolaire et professionnelle. L'avis du Conseil d'État a été émis en novembre et les travaux d'ajustement sont en cours. (Voir p. 89)

« *Whole school approach* »

Dans le cadre de l'avant-projet de loi sur la MO, il est prévu que chaque lycée se dote d'une démarche d'orientation structurée en établissant des alliances éducatives au sein de son établissement. Les objectifs nationaux sont définis dans un cadre de référence – une première version a été finalisée en décembre 2015 – tandis que les établissements sont autonomes pour choisir les pratiques les mieux adaptées aux besoins de leur population d'élèves. Encadrés par le

SCRIPT, six lycées pilote élaborent leur démarche d'orientation qu'ils mettront en œuvre en 2016-2017.

La mise en œuvre d'une démarche d'orientation deviendra obligatoire pour tous les lycées à partir de la rentrée 2017-2018.

Assouplissement des transitions scolaires

L'année 2015 a été marquée par un travail assidu sur les transitions scolaires.

Le passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire a été revu et discuté avec les différents acteurs ; la nouvelle procédure entrera en vigueur à la rentrée 2016-2017. Les défis à relever sont : le changement de la pratique et de la culture de l'orientation, le rapprochement de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, une meilleure prise en compte des spécificités de l'offre scolaire, une plus grande responsabilisation des acteurs impliqués, une plus grande transparence de l'orientation et une meilleure implication des parents. Le portfolio comme instrument d'évaluation formative continuera à être promu.

Quant au passage des classes inférieures vers les classes supérieures de l'enseignement secondaire technique ou les classes de la formation professionnelle, les travaux ont porté sur les passerelles, les critères de promotion, les profils d'accès. Une réflexion a porté sur la prise en compte, aux côtés des résultats scolaires, d'autres dimensions telles que la motivation de l'élève ou sa dextérité manuelle. Les représentants des chambres professionnelles ont été largement associés aux travaux.

Encadrement de l'élève : vers une culture du maintien scolaire

L'intégration sociale est devenue l'une des principales missions de l'enseignement. Dans notre contexte social et économique, la situation des personnes peu qualifiées ou sans diplôme devient de plus en plus précaire. Pour prévenir l'échec, il faut investir durablement dans l'orientation scolaire, la remédiation et l'appui.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le symposium *Staying on track – Lutter contre le décrochage et promouvoir la réussite scolaire* a réuni en juillet 2015 les décideurs politiques et les experts de l'éducation et de la recherche des 28 États membres.

Six pistes prioritaires européennes y ont été tracées pour endiguer l'échec scolaire :

- la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire,
- la création de synergies dans les régions,
- le développement d'une « whole school approach »,
- l'assouplissement des transitions scolaires,
- la formation initiale et continue davantage axée sur les techniques de remédiation,
- le renforcement du lien parents-école.

Les réponses nationales sont multiples et font déjà l'objet de projets décrits au niveau des neuf axes. Il convient d'ajouter les suivantes.

Observatoire du maintien scolaire

L'Observatoire aura pour mission de coordonner les efforts en faveur des élèves menacés de décrochage et d'initier des démarches innovantes pour amener ces élèves à une certification reconnue. Il se consacrera à l'élaboration, la coordination et le suivi de la stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire.

La promotion de projets interdisciplinaires

- les projets culturels, tels que le projet Comenius Regio transfrontalier *La culture au service de la réussite*, qui s'est clôturé en juillet 2015 et qui s'est primordialement adressé aux élèves du régime préparatoire,
- les projets travaillant sur le climat scolaire de l'établissement, tels que le projet CARAT qui vise à transformer l'école en un lieu de tolérance, de respect mutuel et du vivre-ensemble, lieu où les jeunes sont en mesure de puiser la confiance en soi indispensable à leur développement personnel.

Grand projet associé

Une étude sur les jeunes qualifiés « NEET » (*Not in Employment, Education or Training*), menée par le Service national de la jeunesse (SNJ), en partenariat avec l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et le Luxembourg Institute of socio-economic research (LISER), sur l'ampleur du phénomène des jeunes qualifiés « NEET » et les profils de ces jeunes a été lancée en 2015 et sera présentée au cours du premier trimestre 2016.

Elle comprend deux volets :

- la mise en place d'une base de données dynamique des NEETs à partir des données administratives existant au Luxembourg,
- une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 2.500 jeunes NEETs, pour mieux connaître leurs profils et parcours.

Axe 5 Synergies autour de l'enfant

Des synergies ont déjà été décrites pour la petite enfance dans l'axe 1 et pour les jeunes dans l'axe 4. Le système scolaire luxembourgeois connaît une multitude d'intervenants, tant au niveau des écoles fondamentales avec la création de nouvelles fonctions (président du comité d'école, instituteur-ressource, etc.), que de l'inspection dont les tâches n'ont cessé de s'étendre. Il en est de même pour la prise en charge psychosociale où les missions, voire les interventions, de l'Éducation différenciée, de l'Office national de l'enfance et de la Commission d'inclusion scolaire se chevauchent. L'objectif des années à venir sera de rechercher une plus grande cohérence dans l'intervention de tous les acteurs en définissant les rôles de chacun et les complémentarités. De nombreuses réflexions ont été engagées dans cette optique.

Des guichets uniques dans les régions

Cette mesure prévoit une refonte des services présents dans les différentes régions du pays.

Elle permettra aux parents, enfants, éducateurs et enseignants de trouver le bon interlocuteur pour répondre directement à leurs questions. Les futures directions régionales de l'école fondamentale et les services de l'Éducation différenciée (EDIFF), de l'Office national de l'enfance (ONE), des Commissions d'inclusion scolaire (CIS), des agents régionaux du Service national de la jeunesse (SNJ), etc. seront ainsi regroupés pour davantage de synergie et de coopération.

Un premier centre régional est l'eduPôle à Walferdange qui a ouvert ses portes en septembre 2015.

Inclusion scolaire

À l'école fondamentale, les élèves à besoins spécifiques qui nécessitent un encadrement spécifique moins lourd seront pris en charge par les écoles : il s'agit essentiellement des élèves en difficulté d'apprentissage et/ou présentant des troubles comportementaux. À l'enseignement secondaire, les écoles seront appelées à développer, dans une démarche participative, des concepts cohérents

d'appui et de remédiation. Le but est de permettre à ces élèves de continuer à fréquenter leur classe régulière.

Évaluation du système d'aide et assistance des jeunes et de l'ONE

En 2015, le système d'aide et d'assistance à l'enfance et à la jeunesse a été soumis à une évaluation interne et externe, en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Les conclusions que le ministère a tirées de concert avec les prestataires serviront à adapter le système par le biais d'un plan d'action. Les missions et le mode de fonctionnement de l'Office national de l'enfance (ONE), créé fin 2008, seront également revus. (Voir B.1.1.)

Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Le travail institutionnel des structures d'hébergement des MEE est en voie d'être conceptualisé selon les principes de la *Traumapädagogik*. Chaque foyer d'accueil aura des missions spécifiques : accueil de fratries, accueil de mineurs demandeurs de protection internationale non accompagnés, accueil de petits enfants nécessitant un encadrement éducatif particulier, accueil de jeunes adultes en couple. (Voir B.1.1.3.)

Axe 6 Jeunesse

Toute société démocratique a besoin de l'apport et de l'implication des citoyens qui la composent. Ses citoyens doivent non seulement connaître et comprendre les mécanismes sous-jacents au système politique en place, mais également être capables d'utiliser les moyens pour participer au processus démocratiques. Il est donc primordial pour une société de compter sur des futurs citoyens, enfants et adolescents, capables de faire des choix responsables pour leur vie personnelle et sociale et de disposer de compétences citoyennes, telles que juger, choisir, décider, justifier, argumenter, discuter et s'engager.

Participation

Durant son enfance et sa jeunesse, le futur citoyen est graduellement préparé à la transition vers sa vie d'adulte responsable, capable de participer activement à une société en constante évolution, faisant preuve de tolérance, de respect et d'esprit critique. Le ministère recueille, analyse et coordonne les initiatives déjà en place dans l'éducation formelle et non formelle.

Rapport national sur la situation des jeunes au Luxembourg

Il est du devoir de l'État d'accompagner les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte et de les préparer à leur rôle de membre à part entière de la société luxembourgeoise.

Élaboré avec les représentants de la jeunesse, le rapport est attendu début 2016 : il orientera la politique de la jeunesse des années à venir et servira de fondement aux discussions à mener sur l'élaboration d'un nouveau plan d'action en concertation, notamment au niveau de la situation d'emploi et de la situation du logement.

Valeurs communes au fondement de notre société multiculturelle

Le document cadre pour l'élaboration du cours « Vie et société » a été présenté en mars 2015. Conçu dans une démarche participative, le nouveau cours s'articulera autour des fondements et valeurs communes de notre société multiculturelle. À l'avenir tous les élèves apprendront, ensemble, à connaître ces valeurs, à les vivre et à y réfléchir. Trois stades sont en cours : définition des objectifs et des contenus concrets du cours ; conception de la formation continue des enseignants ; préparation de la mise en œuvre généralisée.

Centre d'éducation à la citoyenneté (*Zentrum für politische Bildung*)

Il sera mis en place d'ici la rentrée 2016, à l'image de la *Bundeszentrale für politische Bildung* en Allemagne. Il aura pour mission de centraliser toutes les initiatives scolaires et périscolaires existantes dans ce domaine. Il lui incombera également d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale pour l'éducation à la citoyenneté.

Conférence nationale des élèves

Le règlement grand-ducal du 2 février 2015 règle son organisation.

Logement Jeunes

Les questions les plus urgentes des jeunes sur le logement doivent trouver des réponses concrètes. Lors de la table ronde *Jugenddësch 2015 – Jonker a Wunnen*, les difficultés et les pistes de solution ont été discutées avec les organisations de jeunesse : prix du logement, loyers, offre adéquate de logement, formes alternatives de cohabitation, optimisation de l'information et des mesures d'aide. Ces aspects seront repris dans le Pacte Jeunesse.

Le premier logement est un pas décisif vers l'indépendance. Pour un nombre croissant de jeunes, cette transition s'annonce difficile, faute de logements adéquats et abordables. Les procédures administratives sont souvent perçues comme trop complexes. Le ministère du Logement, le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entendent remédier à cette situation, en concertation continue avec les jeunes. Le premier projet dans le cadre de cette collaboration, *Jugendwunnen*, a été inauguré en mai 2015 à Ettelbruck avec l'organisation *Nordstadjugend* ; 14 chambres ont été mises à disposition des jeunes en difficulté de transition.

Axe 7 Partenariat avec les parents

L'image de l'école que les parents renvoient à leurs enfants et l'intérêt qu'ils portent à leurs progrès ont une influence considérable sur la motivation, le progrès scolaire et la réussite de l'enfant. Essentielle, la coopération vise l'implication des parents dans les processus de l'éducation non formelle et de l'éducation formelle.

Le rôle des structures d'accueil ne peut se limiter à la garde d'enfance, elles doivent également assurer la mise en place d'un dialogue entre structure et famille dans l'optique d'une dynamique de coéducation de l'enfant.

L'année 2015 a été ponctuée d'échanges avec la FAPEL. Ceux-ci ont porté sur l'éducation non-formelle. Il a été précisé que chaque SEA définira dans son concept d'action général sa stratégie d'implication des parents en relation avec les phases de développement de l'enfant : petite enfance, enfance de 3 à 12 ans et jeunesse de 13 à 18 ans. Il a été également discuté de l'approche dans l'éducation formelle. Au-delà des réunions stipulées par le cadre législatif, chaque lycée est appelé à informer les parents du niveau de progression de leur enfant par rapport à son projet personnel, au moyen d'un bilan des acquis en classe de 8^e. Chaque lycée mettra en réseau les parents, de la classe de 7^e jusqu'en classe terminale pour recueillir les informations utiles à l'avancement de l'enfant.

La création d'une représentation nationale des parents de tous les ordres d'enseignement facilitera la participation des parents dans le développement de l'école luxembourgeoise. Elle sera dotée d'un organigramme et d'une base légale dans l'optique de favoriser les échanges avec les acteurs des différentes structures éducatives ainsi que les échanges entre les parents toutes structures confondues.

Axe 8 Enseignement et apprentissage

Les programmes scolaires, les manuels et les matériels didactiques ont un impact direct sur l'enseignement en classe et les apprentissages. Le développement curriculaire et l'agencement efficace des organes chargés de celui-ci figurent parmi les priorités des années à venir. Le plan d'études et les programmes scolaires sont en voie d'être modernisés pour mieux relever les défis de la société. Les manuels et matériels didactiques sont revus et mieux adaptés aux besoins d'un enseignement individualisé.

Développement curriculaire

Centre de compétences pour le développement curriculaire (LUCS)

Le nouveau centre de compétences pour le développement curriculaire LUCS (*Luxembourg Center for School Development*) assurera l'accompagnement scientifique des travaux d'élaboration de programmes et de matériels didactiques, soutiendra les commissions nationales des programmes dans leur travail et collaborera à la modernisation des programmes et matériels existants.

Définition des acquis d'apprentissage au lycée

L'année 2015 a marqué le début d'un long travail de formulation d'acquis d'apprentissage à l'enseignement secondaire et secondaire technique. Ce travail va se poursuivre dans les années à venir en étroite collaboration avec les commissions nationales des programmes et le LUCS. L'élaboration des acquis d'apprentissage sera suivie par une adaptation des programmes, des approches pédagogiques et des modalités d'évaluation.

Développement curriculaire des langues jusqu'à la fin de la scolarité

Le développement des langues étant une priorité pour réussir sa scolarité et son intégration dans le monde socio-économique, les services du ministère sont en train de revoir les programmes scolaires pour les inscrire dans la continuité, de la petite enfance jusqu'à la fin de la scolarité.

Nouveau cours « Vie et Société »

Le document cadre pour l'élaboration du cours *Vie et société* a été présenté en mars 2015. Conçu dans une démarche participative, le nouveau cours s'articule autour des fondements et valeurs communes de notre société multiculturelle. Trois phases sont en cours : définition des objectifs et des contenus concrets du cours, conception de la formation continue pour enseignants, préparation de la mise en œuvre généralisée.

Nouveau bilan intermédiaire à l'enseignement fondamental

En 2014, le ministère a décidé, en concertation avec les partenaires sociaux, de simplifier l'utilisation comme la formulation des bilans. Voir p. 45.

Développement du numérique

L'instauration d'un environnement numérique d'enseignement et d'apprentissage permet de répondre à la numérisation croissante de la société et de l'école.

L'année 2015 a été marquée par de grands travaux dans le contexte de *Digital(4)Education : MathemaTIC, BEE SECURE, BEE CREATIVE, eduSphere* sont autant de projets qui permettent une meilleure prise en charge de l'élève et l'accompagnement numérique dans son processus d'apprentissage (*adaptive learning*). Voir p. 100.

Travaux au niveau des réformes

Réforme lycée

L'avis du Conseil d'État sur l'avant-projet de la loi sur la réforme lycée a été émis en novembre 2014. L'année 2015 a été consacrée à l'interprétation de l'avis et aux travaux préparatoires de mise en conformité.

Ont été analysés :

- les transitions scolaires : le passage de l'école fondamentale à l'enseignement secondaire (PFS), le passage des classes inférieures de l'enseignement secondaire technique (EST) vers les classes supérieures de l'enseignement secondaire technique ou les classes de la formation professionnelle ;
- le parcours dans les classes inférieures de l'EST ;
- les classes supérieures et les certifications en fin d'études secondaires et secondaires techniques dans l'optique d'une plus grande marge de manœuvre accordée aux lycées (autonomie pédagogique, financière et du personnel) ;
- la démarche d'orientation et l'accompagnement des élèves.

La réforme de la formation professionnelle

Suite aux difficultés organisationnelles dans les lycées, le ministère a procédé à plusieurs adaptations pour débloquer le parcours des élèves.

L'étude de l'Université du Luxembourg réalisée après consultation des avis des partenaires a donné lieu à l'initialisation de cinq champs d'action prioritaires :

- reconstruction du partenariat avec les chambres professionnelles et les écoles ;
- révision des programmes de formation ;
- réintroduction d'une promotion annuelle qui favorise l'avancement des élèves ;
- amélioration de l'orientation scolaire ;
- élargissement de l'offre de formations DAP et DT sous contrat d'apprentissage.

Voir p. 56.

Grands projets associés

Life-long learning : diversification des parcours de formation (voir aussi page 66)

La Stratégie nationale pour le Lifelong learning a été adoptée par le Conseil de gouvernement en 2012. Pour en garantir la mise en œuvre, une Commission consultative du Lifelong learning a pour mission de structurer et de promouvoir la collaboration entre les instances étatiques et les chambres professionnelles.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2015 et s'est dotée de groupes de travail qui ont avancé dans les champs d'action suivants :

- la validation des acquis d'expérience ;
- l'accréditation ;
- l'accès à la formation ;
- la formation des formateurs ;
- le diplôme d'accès aux études supérieures.

Luxembourg Science Center

En cours de réalisation, sa mission sera de stimuler l'intérêt des jeunes enfants, adolescents et moins jeunes pour la science et la technologie de façon ludique.

Axe 9 Diversification de l'offre scolaire « Ennerschiddlech Schoulen fir ënnerschiddlech Kanner »

L'architecture de notre monde socio-économique, un paysage multilingue et des changements sociétaux et technologiques constants engagent les écoles d'aujourd'hui à se diversifier pour faire face aux besoins de leurs élèves et au développement de leur région. C'est pourquoi le programme gouvernemental de 2013-2018 prévoit d'accorder une plus grande marge de manœuvre aux établissements scolaires leur permettant de façonner leur profil à l'image de leur population scolaire et de leurs ambitions.

À l'école fondamentale

Des réflexions ont été engagées sur l'opportunité d'une autonomie partielle en lien avec les exigences de cet ordre d'enseignement. À l'heure actuelle, un groupe de travail réfléchit à l'adaptation du plan de réussite scolaire, instrument d'auto-évaluation et de développement scolaire.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La démarche de concertation avec les acteurs scolaires et extrascolaires a débuté en septembre 2014.

Les membres des directions des lycées, consultés en 2014-2015 se sont exprimés sur la problématique, le degré d'autonomie souhaité, les mesures concrètes à mettre en œuvre et les contributions à fournir par rapport au cadre légal.

Dans son avis émis en novembre 2015, le Conseil supérieur de l'Éducation nationale (CSEN) s'est prononcé sur l'importance d'une « autonomie partielle » qui permettrait aux lycées de s'éloigner d'un profil monolithique afin d'appréhender la complexité au plus près de leur établissement. Il a cependant fait valoir que l'État doit rester le garant d'une cohésion sociale et d'un accès à un enseignement de qualité pour tous.

Dès la rentrée 2015-2016, le ministre a pris en compte les résultats des concertations avec les différents acteurs scolaires et déterminé une série de priorités dans les trois domaines de l'autonomie (autonomie pédagogique, autonomie du personnel et autonomie financière).

La démarche vers l'autonomie des lycées se fera par un processus à deux niveaux : d'une part, la mise en place du cadre légal avec le dépôt en été 2016 du projet de loi décrivant le cadre de l'autonomie ; d'autre part, l'élaboration du plan de développement scolaire (PDS) qui tient compte du profil du lycée. Le PDS entrera en phase d'expérimentation en septembre 2017 et sera généralisé en septembre 2018.

Les lycées seront soutenus dans leur démarche de développement scolaire par la création d'un service ministériel, guichet unique qui fonctionnera sous l'égide du SCRIPT à partir de septembre 2016 et qui réunira les stratégies des services de l'IFEN et des services du SCRIPT.

Grands projets associés

Cartographie de l'offre scolaire au Luxembourg

La diversification de l'offre scolaire prenant de l'ampleur, une cartographie de l'offre scolaire au niveau national est en cours d'élaboration. Elle renseignera sur les possibilités de développement des profils des établissements secondaires (plan sectoriel) ; elle sera également destinée à informer tous les élèves et leurs parents des possibilités de formation pour leur permettre de décider en connaissance de cause.

Création de l'École internationale à Differdange

L'École internationale à Differdange, publique et gratuite, ouvrira ses portes en septembre 2016 ; elle cible non seulement les élèves issus de l'immigration, mais également tout autre élève désireux de privilégier le développement de compétences dans une langue donnée, p.ex. en anglais. Elle offrira à tous les élèves la possibilité d'obtenir les diplômes de l'École européenne. Voir p. 48.

Nouvelles filières linguistiques : les classes anglophones

Les formations *A-level* actuellement offertes au Lycée Michel Lucius, seront étendues au cycle inférieur. Une offre en formations anglophones sera également mise en place à l'école fondamentale en concertation avec les communes.

Quant à la formation professionnelle, une analyse des besoins en formations anglophones est en cours.

Adaptation des classes d'accueil et des classes d'insertion

Les cours d'accueil à l'enseignement fondamental et les classes d'accueil et classes d'insertion à l'enseignement secondaire s'adressent aux élèves nouvellement arrivés dans notre pays et préparent ceux-ci à intégrer le système éducatif luxembourgeois. Les forces et faiblesses de ces classes ont été analysées et l'offre et le concept sont en voie d'être adaptés, ceci également eu égard aux dernières évolutions des flux migratoires vers le Luxembourg.

B. Les secteurs d'intervention

B. 1 Enfance et Jeunesse

B.1.1 Aide à l'enfance

B.1.1.1 Service Aide à l'enfance

Mise en œuvre et évaluation de la loi

L'évaluation en 2015 de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, par l'Université du Luxembourg, a permis de définir des axes de travail prioritaires qui seront mis en œuvre en 2016.

Statistiques des activités d'accueil socio-éducatif en institution et en famille d'accueil

Type d'accueil	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Taux
Accueil socio-éducatif en institution de jour et de nuit	446	404	412	450	417	423	487	485	35,82 %
Maisons d'Enfants de l'État	83	57	54	53	49	51	49	56	4,14 %
Centre socio-éducatif de l'État	180	173	214	209	189	190	173	179	13,22 %
Placement à l'étranger	167	162	144	149	127	114	125	133	9,82 %
Placement familial jour et nuit	285	306	313	338	358	435	482	501	37 %
TOTAL	1.161	1.102	1.137	1.199	1.140	1.213	1.316	1.354	100%

Évolution du nombre de mineurs accueillis jour et nuit

Les jeunes accueillis dans une structure d'accueil spécialisé de jour ou de jour et de nuit ainsi qu'en accueil urgent n'apparaissent pas dans ce tableau.

L'accueil d'un mineur en détresse peut se faire non seulement dans une structure socio-éducative, mais également dans une structure (médico)thérapeutique. Il peut s'agir des structures thérapeutiques agréées par le ministère ou, en cas d'indications médicales, des services de la pédopsychiatrie ou de la psychiatrie juvénile. Dans le cas des structures thérapeutiques agréées, 52 enfants et adolescents sont accueillis dans les institutions spécialisées au Luxembourg et 133 dans les institutions spécialisées à l'étranger.

	2011	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbr. d'enfants placés en famille d'accueil de jour et de nuit	306	313	338	358	435	482	501
Nbr. de familles d'accueil	287	284	309	328	338	400	420

Évolution de l'accueil socio-éducatif en famille d'accueil

Mode de financement des mesures d'aide

Dans le cadre des financements par forfaits, le ministère a conclu des conventions-cadres concernant les prestations des mesures d'aide rémunérées par forfaits horaires et journaliers. Il a aussi conclu des contrats avec les prestataires de services coordinateurs de projets d'intervention (CPI) et avec les familles d'accueil et reconduit la convention avec les prestataires de services agréés qui continueront d'être subventionnés par le ministère par voie de la couverture du déficit.

L'année 2015 a pour la deuxième fois été marquée par la collecte, le traitement et l'analyse des données financières des gestionnaires du secteur « aide à l'enfance et à la famille ». Ce recensement a servi à la négociation des différents forfaits.

Création d'un centre de la « petite enfance » sur le site de l'ancien LTMA à Pétange

Des réunions de concertation ont eu lieu en 2015 avec les partenaires concernés afin d'établir un concept général pour les services et infrastructures de l'aide à l'enfance. Il est prévu de construire sur le site un internat pour jeunes géré par l'association *Les internats Jacques Brocquart*, un internat thérapeutique de la *Fondation Kannerschlass*, la pouponnière nationale de *Anne asbl* ainsi qu'un cabinet de pédopsychiatrie.

Internats socio-familiaux

Depuis 1989, le gouvernement participe au financement des gestionnaires d'internats socio-familiaux privés :

- Les Internats Jacques Brocquart a.s.b.l.
- AGEDOC a.s.b.l.
- Anne a.s.b.l.

En 2015, la participation financière de l'État à la gestion des internats socio-familiaux s'est élevée à 9.693.556,84 € contre 9.047.886,60 € en 2014 (+7,14%). 120,35 postes étaient conventionnés. Le nombre de places conventionnées en régime internat est au nombre de 579 places et en régime semi-internat, de 112 places. Au 1^{er} janvier 2015, 462 places étaient occupées en internat (dont 60 places au régime fondamental) et 22 places étaient occupées en semi-internat.

En 2015, comme en 2014, un crédit de 200.000 € a été mis à disposition des gestionnaires pour renforcer le personnel d'encadrement.

En décembre 2015, le groupe de travail sur les internats (scolaires et socio-familiaux), créé en 2012, a présenté au ministre un dossier d'analyse dans le but d'entamer une politique commune à tous les internats.

Consultation thérapeutique

Dans le domaine de l'aide à l'enfance, 44 personnes physiques et 14 personnes morales sont en possession d'un agrément pour leurs services de consultation thérapeutique.

En 2015, 12 personnes physiques et quatre personnes morales ont obtenu soit un agrément pour leurs services de consultations thérapeutiques, soit une prorogation ou une modification de leurs agréments ministériels.

B.1.1.2 Centre socio-éducatif de l'État (CSEE)

129 mineurs placés, dont 119 admis et 73 nouvelles admissions, ont été hébergés au cours de l'année 2015 au **CSEE de Dreibern**, 43 provenant de familles, 15 de foyers d'accueil du Grand-Duché, 3 d'institutions étrangères, 9 d'autres structures pédopsychiatriques, un du Centre pénitentiaire de Luxembourg et deux de provenance inconnue. Deux pensionnaires ont dû être transférés à la section disciplinaire du Centre pénitentiaire de Luxembourg. 18 pensionnaires ont été placés dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 47 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

78 mineures placées, dont 75 admises et 43 nouvelles admissions, ont été hébergées au cours de l'année 2015 au **CSEE de Schrassig**, 22 provenant de familles, 10 de foyers d'accueil du Grand-Duché, 3 d'institutions étrangères, 6 d'autres structures pédopsychiatriques et deux de provenance inconnue. 18 pensionnaires ont été placées dans d'autres structures au Grand-Duché. Au total, 29 congés de réintégration familiale ont été accordés par les tribunaux de la jeunesse.

Les internats de Dreibern et Schrassig ont organisé six colonies ainsi qu'une série d'excursions journalières au Luxembourg et dans la Grande Région. Des activités dirigées (danse, zumba, cuisine, activités sportives, jeux de société, ...) sur les deux sites tout comme différentes activités hors des

sites (squash, piscine, escalade, cinéma, visite de musées, ...) sont offertes aux jeunes tout au long de l'année.

Le **service psycho-social (SPS)** s'est restructuré fin 2015 afin de différencier clairement les fonctions de l'assistant social de celles des psychologues et pédagogues du service et de mieux répondre ainsi aux besoins des jeunes.

129 élèves, dont 83 garçons et 46 filles ont suivi – du moins temporairement – une formation à l'**Institut d'Enseignement Socio-Educatif**. Parmi ceux-ci, 79 élèves (47 garçons et 32 filles) ont fréquenté une classe du régime préparatoire ou du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique ; 50 élèves (36 garçons et 14 filles) ont fréquenté une classe d'initiation socio-professionnelle. 35 élèves ont effectué 68 semaines de stage dans des entreprises externes. Une panoplie d'activités périscolaires a été organisée au fil de l'année : visites en entreprise, voyages d'étude (musées, artisanats, etc.), activités et compétitions sportives, activités culturelles (concerts, production de chansons hiphop et publication d'un CD).

En 2015, trois pensionnaires majeures ont vécu dans les logements externes du Centre socio-éducatif de l'État. Elles poursuivent des études et ont été encadrées par le service Follow-up de l'association *Encouragement, Promotion, Intégration* en collaboration avec le CSEE.

L'**unité de formation socio-pédagogique** a organisé quatre cours et séminaires de 95 heures au total sur les thèmes suivants : supervision individuelle, supervision d'équipe, présentation du projet individuel, *TÜV Sicherheit und Arbeitsschutz in den Werkstätten*. Les éducateurs des internats ont visité des institutions similaires en Belgique et en Allemagne.

Le CSEE a reçu la visite du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT). Lors de la journée d'études à l'occasion du 25^e anniversaire du CPT au Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Directeur a participé à un atelier traitant des mineurs placés en institution et a insisté sur l'importance de l'élaboration d'un projet socio-éducatif et psychothérapeutique individuel.

La direction et des membres du personnel de l'Unité de Sécurité ont visité un établissement fermé pour mineurs en Allemagne. Les responsables du CSEE ont reçu la visite des services d'aide à la jeunesse luxembourgeois et étrangers.

La **commission de surveillance et de coordination** s'est réunie sept fois pour aborder de nombreux thèmes (projets socio-éducatifs et psychothérapeutiques des pensionnaires, collaboration avec les services psychosociaux externes, les instances judiciaires, la police, suite à donner au rapport du Comité pour la prévention de la torture, amendements concernant la modification de la loi portant réorganisation du CSEE, unité de sécurité, ressources humaines, organigramme du CSEE ; objectifs et programme de construction nécessaire à la réorganisation des CSEE, etc.).

B.1.1.3 Maisons d'enfants de l'État (MEE)

Quatre axes organisent des réponses différenciées aux besoins rencontrés par les jeunes en détresse et leurs familles.

Département hébergement

Les structures d'hébergement offrent des lieux de vie adéquats à des enfants et des adolescents dont l'éducation ne peut être assurée, pour un temps, par leur famille.

Effectifs selon le type de prise en charge ¹	01.10.15	01.10.14	01. 10. 13	01.10.12	01.10.11
1. Total hébergement en centre d'accueil	69	64	65	66	67
Centre d'Accueil Classique (CAC) et Centre d'Accueil Spécialisé (CAS)	55	53	57	54	57
Structures de logement en milieu ouvert (SLEMO)	14	11	8	12	10
2. Total accompagnement en milieu ouvert	8	18	14	16	15
Enfants/Adolescents et leurs familles	7	11	8	9	9
Jeunes adultes	1	7	6	7	6
TOTAL	77	82	79	82	82

Le pourcentage de placements judiciaires reste élevé. Il a été de 80% en 2015 (74% en 2014, 77% en 2013, 87% en 2012, 81% en 2011).

Demandes d'admission en provenance de	< 18 ans	Ayant abouti à une admission	>18 ans	Ayant abouti à une admission
ONE	36	1		
Tribunaux de la jeunesse	3	1		
SCAS	8	1		
CPI	5	1		
Autres services	31	8		
Familles	2	0		
Enfants et jeunes eux-mêmes	1	0	29	3
Total demandes externes	86	12	29	3
Demandes internes	5	3	6	2
TOTAL	91	15	35	5

Départs	<18 ans	>18 ans	TOTAL
Vers autre institution	4	0	4
Famille	5	2	7
Indépendance	0	3	3
Autre	1	0	1
Total départs	10	5	15
Changements internes	3	8	11

En 2015, dix enfants ont bénéficié du soutien d'un coordinateur de projet d'intervention (CPI) (12 en 2014). 55% des enfants mineurs hébergés ont bénéficié d'un accompagnement professionnel pour les rencontres avec leurs parents ou leur fratrie.

Le personnel des foyers d'hébergement poursuit une formation à la *Traumapädagogik* pour l'appliquer aux missions spécifiques des différents foyers :

- l'accueil des fratries, confié à trois foyers ;
- l'accueil de mineurs DPI non accompagnés intégrés dans deux foyers ;
- l'accueil de petits enfants à besoins spécifiques et nécessitant un encadrement intensif (deux foyers) ;
- l'accueil de jeunes adultes en couple ;

¹ Les effectifs se composent des mineurs et des majeurs accueillis aux MEE.

- l'accompagnement et l'offre de lieux de vie à certains jeunes désireux de poursuivre leurs études à l'étranger.

Département Service Treff-Punkt

Au *Treff-Punkt* les enfants peuvent rencontrer leurs parents quand l'exercice du droit de visite est interdit, bloqué ou rendu difficile, alors que les enfants vivent en institution, en famille d'accueil ou auprès d'un des parents séparés ou divorcés.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Service Treff-Punkt											
Dossiers traités	191	175	164	157	153	152	180	150	121	104	96
Enfants accompagnés	188	219	208	198	171	172	175	215	174	149	
Visites programmées	2684	3045	2221	2105	1802	1500	1519	1272	809	958	985
Service Treff-Punkt Prison											
Dossiers traités	28	22	28	35	34	31	43	30			
Enfants accompagnés	45	25	39	39	53	53	71	55	55	19	
Visites programmées	46	122	240	220	146	114	114	74	74	70	50
Total ST-P et ST-PP											
Dossiers traités	219	197	192	192	187	183	223	180			
Enfants accompagnés	233	244	247	237	224	225	246	270			
Visites programmées	2730	3167	2461	2325	1948	1614	1633	1346	883	1028	1035

Évolution des demandes et des programmations de visites

Grâce à un renforcement de l'équipe, la liste d'attente a pu être diminuée partiellement.

Les demandes concernant des bébés et enfants de moins de deux ans (qui ont été traitées avec priorité) ont constitué une part importante (10%) de l'ensemble des situations.

L'antenne au nord du pays a pu être trouvée par l'intermédiaire de services du ministère au centre d'Éducation différenciée de Warken.

Dans le cadre du *Service Treff-Punkt Prison*, de nombreux dossiers ont été clôturés en 2015 et beaucoup de nouvelles demandes (aussi pour bébés et petits enfants) ont été introduites par les détenus, mais toutes les demandes n'ont pas été suivies de visites accompagnées.

Département Centre psychothérapeutique de jour ANDALÉ (CTÂ)

Le CTÂ accueille des enfants de 6 à 12 ans qui présentent une souffrance psychique se manifestant le plus souvent par des troubles du lien, du comportement, de l'apprentissage.

D'octobre 2014 à octobre 2015, le CTÂ a reçu 24 demandes. 10 sont restées sans suite ou ont été réorientées. 14 demandes ont abouti à une prise en charge.

Les moyens mis en œuvre sont des consultations, des ateliers, des groupes de paroles, des suivis sociaux, des concertations régulières avec l'école d'attache, des réunions cliniques journalières, etc.

Département Centre de ressources

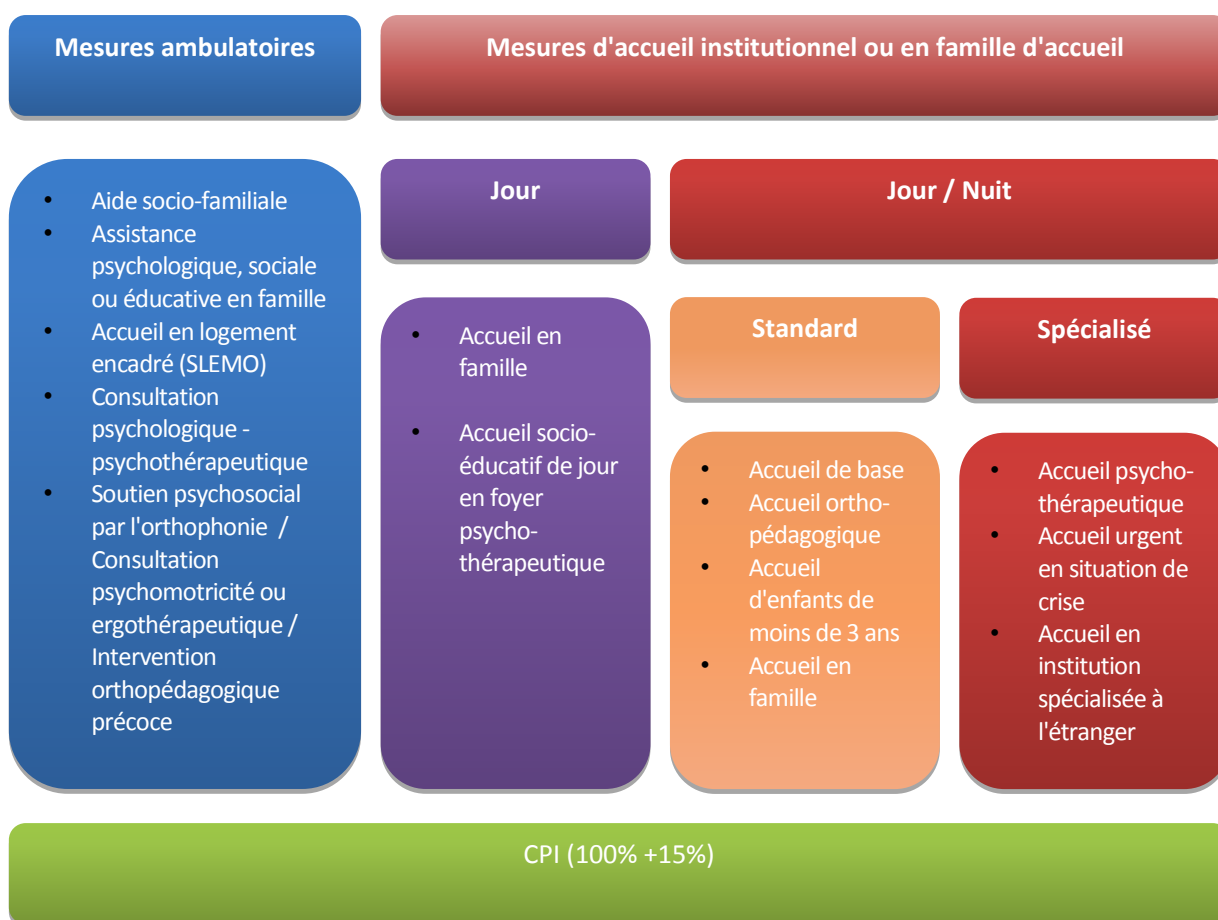
La classe orthopédagogique offre une aide et un soutien à l'école fondamentale de Schifflange et de Dudelage au profit de certains enfants accueillis aux MEE et connaissant des difficultés scolaires majeures. Plusieurs projets visent à faciliter l'intégration scolaire d'enfants tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire.

B.1.1.4 Office national de l'enfance (ONE)

La mission globale de l'ONE est d'accompagner les enfants, les jeunes adultes et les familles en détresse psycho-sociale. Si l'année 2014 a été l'année de la stabilisation des procédures et des financements, 2015 a été celle de l'évaluation du système « aide à l'enfance et à la famille » (AEF) et du recentrage des interventions sur les objectifs essentiels, à savoir :

- prévention et intervention rapide à un moment précoce de la détresse ;
- participation des familles dans les processus d'aide ;
- non-redondance des interventions ;
- diminution des contraintes administratives.

C'est dans le cadre d'un dialogue structuré que l'Université du Luxembourg – INSIDE, sous la direction du Prof. Dr. Ulla Peters, a conduit l'évaluation, ensemble avec les représentants des prestataires, tout particulièrement l'EGCA - Entente des gestionnaires des centres d'accueil.



Structure des mesures AEF

Au vu des interventions spécialisées qui sont mises en œuvre par des professionnels d'horizons divers, il incombe à l'ONE de favoriser une compréhension commune de la situation (gemeinsames Fallverstehen), de faire évoluer la triade « documentation », « gestion financière » et « travail social efficient » tout en cherchant en permanence un centrage des mesures sur la détresse du bénéficiaire.

Coordinateurs de projets d'intervention (CPI)

Dans le cadre de l'évaluation AEF, la **question du rôle des CPI** a été largement thématifiée. Alors que leur place centrale dans le dispositif n'est plus contestée par personne, tant en raison de la qualité de leur travail que de leur capacité de médiation et de mobilisation des ressources des jeunes et des

familles, il a été soulevé à plusieurs reprises que leur intervention ne doit pas être redondante avec celle des prestataires, en particulier des prestataires de mesures institutionnelles et de mesures d'assistance en famille. Leur intervention devrait se focaliser davantage sur l'analyse des situations complexes, sur la motivation des concernés et sur la mise en œuvre d'un projet d'intervention, et un peu moins sur la coordination dans la durée. Grâce à la durée réduite des interventions, plus de familles pourront bénéficier des services des CPI.

Nombre de mesures « Aide à l'Enfance et à la Famille »² consolidées par année

			2012	2013	2014	2015*	
Mesures ambulatoires d'aide et de soutien	Aide socio-familiale en famille		204	103	113	137	
	Assistance psychologique, sociale ou éducative en famille		1 491	2 239	2 510	2 365	
	Accueil en formule de logement encadré (SLEMO)		153	175	235	285	
	Consultation psychologique ou psychothérapeutique		749	1 263	1 369	1 415	
	Soutien psychosocial par l'orthophonie / Consultation psychomotricité ou ergothérapeutique / Intervention orthopédagogique précoce		0	587	602	696	
	Total		2 597	4 367	4 829	4 898	
Mesures d'accueils institutionnels ou en famille d'accueil	Jour	Accueil en famille	242	148	82	58	
		Accueil socio-éducatif de jour en foyer orthopédagogique ou psychothérapeutique	47	51	60	55	
		Total	289	199	142	113	
	Jour / Nuit	Standard	Accueil de base	420	388	387	406
			Accueil d'enfants de moins de 3 ans	56	62	64	58
			Accueil en famille	464	523	566	583
			Accueil orthopédagogique	240	228	254	276
		Total	1 180	1 201	1 271	1 323	
		Spécialisé	Accueil socio-éducatif en institution spécialisée à l'étranger	165	159	167	174
	Accueil psychothérapeutique		41	31	40	65	
	Accueil urgent en situation de crise		151	137	145	149	
	Total	357	327	352	388		
CPI (100% +15%)			526	613	769	818	
Total de mesures par année			4 949	6 707	7 363	7 540	

* Résultats temporaire pour 2015

La prévention au centre de l'intervention de l'ONE

Les mesures ambulatoires (aide socio-familiale, assistance en famille et consultations psychologiques et psychothérapeutiques) restent en 2015 au centre du dispositif AEF. Le léger recul du nombre de mesures d'assistance en famille correspond à un recentrage des aides ambulatoires sur les mesures réelles de prévention. En effet à partir de 2015 la convention-cadre limite sensiblement le cumul des mesures institutionnelles et des mesures ambulatoires, dégageant par là même les moyens nécessaires pour intervenir essentiellement au niveau des familles dont les enfants ne sont pas encore en accueil institutionnel.

² Les mesures « Aide à l'Enfance et à la Famille » présentées dans les tableaux ne contiennent pas les mesures étatiques (MEE/CSEE), mais comprennent les accueils conventionnés.

Accueil à l'étranger

Au 1^{er} octobre 2015, 133 enfants et adolescents se trouvent dans des institutions spécialisées à l'étranger dont 60 dans des mesures volontaires pour 73 situations judiciairisées.

Nombre de bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires directs des mesures d'aide prises en charge par l'ONE ne cesse de croître tant en chiffres absolus qu'en données relatives. Ainsi le pourcentage de jeunes de 0 à 26 ans qui bénéficient de mesures financées par l'ONE par rapport à la population-cible totale des jeunes de 0 à 26 ans augmente de 2,06% en 2013 à 2,37% en 2015.

Nombre de bénéficiaires « Aide à l'Enfance et à la Famille » par année (source ONE)

	2012	2013	2014	2015*
0 - 2 ans	168 (6,58%)	209 (5,93%)	213 (5,42%)	201 (4,8%)
3- 11 ans	923 (36,14%)	1557 (44,18%)	1685 (42,84%)	1805 (43,08%)
12 - 17 ans	955 (37,39%)	1158 (32,86%)	1295 (32,93%)	1404 (33,51%)
18 - 26 ans	508 (19,89%)	600 (17,03%)	740 (18,82%)	780 (18,62%)
Total	2 554	3 524	3 933	4 190
Population cible (0-26 ans - source STATEC)	167 777	171 229	173 794	176 593
Pourcentage de bénéficiaires parmi la population cible	1,52%	2,06%	2,26%	2,37%
Nombre moyen de mesures différentes par bénéficiaire	2,03	1,93	1,87	1,71

* Résultats temporaire pour 2015

L'ONE a par ailleurs veillé à ne pas démultiplier les intervenants auprès d'un seul bénéficiaire et à ne pas éparpiller les prestations. Ce qui a permis de baisser le nombre moyen de mesures par bénéficiaire de 1,93 en 2013 à 1,71 en 2015.

Plan d'action

À la suite de l'évaluation AEF, un plan d'action sera développé autour de trois axes :

Axe 1 : Miser sur la prévention en renforçant un repérage adéquat et une orientation vers les aides « AEF » en particulier dans le domaine scolaire ;

Axe 2 : Optimiser les réponses « AEF » ;

Axe 3 : Organiser un pilotage des politiques « AEF » (*Jugendhilfeplanung*) fondé sur les partenariats et l'approche participative des concernés.

D'autres chantiers sont également en cours :

- sécurisation des données avec la généralisation des démarches via MyGuichet.lu ;
- développement de standards de qualité dans les secteurs de l'accueil institutionnel spécialisé, de l'assistance en famille et du logement encadré ;
- développement du secteur de l'accueil en famille.

B.1.2 Adoption

B.1.2.1 Autorité de tutelle des services d'adoption agréés

Le ministère agréé et contrôle les services œuvrant dans le domaine de l'adoption ; il subventionne les activités qui leur sont imposées. Fin 2015, quatre services d'adoption étaient agréés et conventionnés : l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance a.s.b.l., le Service d'adoption de la Croix-Rouge luxembourgeoise, Naledi a.s.b.l. et Luxembourg-Pérou a.s.b.l.. La Maison de l'Adoption, quant à elle, est un service de consultation géré par la Croix-Rouge luxembourgeoise et conventionné par le ministère.

B.1.2.2 Au niveau national

Le ministère a organisé sept cycles de préparation à l'adoption pour lesquels 91 couples/célibataires se sont inscrits. Au total 47 couples (dont deux du même sexe) et quatre célibataires ont terminé avec succès cette préparation indispensable à la poursuite de la procédure d'adoption. Cette préparation consiste en deux réunions d'information, organisées par le ministère avec la Maison de l'Adoption et les différents organismes agréés, et de quatre séances de sensibilisation organisées par la Maison de l'Adoption. 52 couples/célibataires se sont adressés à un des organismes agréés afin de commencer une évaluation de leurs capacités d'adopter. 32 évaluations ont été finalisées et en tout 12 dossiers ont été envoyés dans les différents pays d'origine. En tout 25 adoptions ont été finalisées en 2015.

Au cours de l'année, un nouveau groupe de travail interministériel s'est réuni afin de réfléchir aux projets de vie des enfants placés à long terme en famille d'accueil ou en institution et dont les parents se sont manifestement désintéressés. Le rapport sera soumis à un expert externe pour avis.

B.1.2.3 Au niveau international

Certains États d'origine favorisent maintenant les adoptions nationales. Le ministère et les services agréés travaillent dès lors à identifier des pays en besoin d'adoption internationale en vue d'établir de nouvelles collaborations. Après la finalisation des accords de collaboration réalisés en 2014 avec le Burkina Faso et le Vietnam, cinq dossiers ont pu être finalisés.

B.1.2.4 Statistiques annuelles des adoptions nationales¹ et internationales

(voir page suivante)

État d'origine		Nombre de demandes d'adoption ²		Nombre d'évaluations finalisées ³		Nombre de dossiers de candidature envoyés au pays d'origine		Nombre d'enfants arrivés au Grand-Duché de Luxembourg ⁴		Nombre d'adoptions finalisées ⁶	
Pays CLH*	Pays ≠ CLH*	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Afrique du Sud		18	13	9	10	10	4	6	6	6	7
	Bénin			1		1		1			
Bulgarie		43	4	5	5	4	2	2	1	2	
Burkina Faso			2		2		1				
	Corée du Sud	3	6	3	3	2	1	9	6	4	9
Colombie											
Etats-Unis				2							
Guinée		1			1						
	Haïti									1	
Inde		5	4		2				2		2
Luxembourg		43	11	4	3			6	4 ⁵	2	7
Pérou											
Philippines		1	1	1							
Portugal		6	2			1					
République Dominicaine			3		3						
Roumanie				1							
Vietnam		11	6	2	3		4		0		0
Total international CLH:		85	35	20	26	15	11	8	9	8	9
Total international ≠ CLH :		3	6	4	3	3	1	10	6	5	9
Total international (CLH + ≠ CLH) :		88	41	24	29	18	12	18	15	13	18
Total national :		43	11	4	3	0	0	6	4	2	7
TOTAL :		131	52	28	32	18	12	24	19	15	25

* Pays CLH = pays signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 / Pays ≠ CLH = pays non-signataire de la Convention de La Haye du 29 mai 1993

Note¹ : les enfants confiés en adoption au Luxembourg sont principalement des enfants (nouveau-nés) nés par accouchement anonyme ; parfois des enfants dont les parents d'origine ont donné leur consentement à l'adoption devant le Juge des Tutelles ou un notaire ; occasionnellement des enfants déclarés abandonnés par le Tribunal d'arrondissement.

Note² : le nombre de candidats qui ont terminé leur préparation (certificat de participation au cycle de préparation à l'adoption) et qui font une demande écrite auprès d'un service d'adoption agréé pour s'inscrire. Le service d'adoption donne une suite administrative à cette demande.

Note³ : le nombre de candidats adoptants dont l'évaluation est terminée (avis positif et négatif).

Note⁴ : en adoption internationale : enfants qui touchent physiquement le sol luxembourgeois ; en adoption nationale : enfants qui sont accueillis dans leur famille adoptive.

Note⁵ : En 2015, un enfant né sous X a réintégré sa famille biologique, la mère biologique ayant fait recours à son droit de rétractation prévu à l'article 351-3 du Code Civil luxembourgeois.

Note⁶ : le nombre d'adoptions finalisées dans l'État d'origine et dans l'État d'accueil, c.-à-d. transcription du dispositif du jugement ou de l'arrêt prononçant l'adoption sur les registres de l'État civil de la Ville de Luxembourg voire du lieu de naissance de l'enfant (pour les enfants nés par accouchement anonyme).

Parmi les 19 enfants accueillis en famille au Luxembourg en 2015, 4 enfants avaient moins d'un an et 15 enfants étaient âgés entre un et quatre ans. En ce qui concerne le sexe de ces enfants, 14 enfants étaient des garçons et 5 des filles. 6 enfants étaient des enfants dits à besoins spécifiques, c'est-à-dire des enfants en fratrie ou encore des enfants porteurs de maladies ou de handicaps.

B.1.3 Droits de l'enfant

B.1.3.1 Coordination interministérielle en matière de droits de l'enfant

Le service des droits de l'enfant a organisé fin juin pour les différentes administrations concernées un voyage d'études en Islande afin d'examiner les paramètres d'un centre de diagnostic national centralisé et la faisabilité d'un tel projet à Luxembourg.

Le 3^e protocole facultatif de la Convention internationale des droits de l'enfant a été ratifié par la loi du 5 août 2015 (voir B.4.).

B.1.3.2 Maltraitance de mineurs par des adultes

Le groupe de travail réunissant des représentants du Tribunal de la jeunesse, des parquets de Luxembourg et de Diekirch, du ministère de la Justice, du ministère de la Santé, de la Police grand-ducale, de la Ville de Luxembourg, de l'Alupse, de l'ORK et du SNJ s'est réuni 8 fois en 2015. Il a pu ainsi achever sous la coordination du Service des droits de l'enfant un document sur les procédures à suivre par les professionnels de l'enfance et de la jeunesse en cas de détection de signes de maltraitance de mineurs par des adultes.

B.1.3.3 Coopération intra- et interministérielle dans l'intérêt de l'enfant

Le service a participé aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner la situation des enfants placés délaissés par leurs parents au sens de l'article 352 du Code civil, ainsi qu'aux travaux du groupe de travail chargé d'examiner les conséquences pour le secteur conventionné par le ministère de la création éventuelle du statut de la société à impact sociétal dans le secteur social.

B.1.3.4 Coopération avec des organismes publics et privés

Le service s'est concerté trimestriellement avec les responsables de l'*Ombudscomité fir d'Rechter vun Kand* (ORK) sur la situation des enfants au Luxembourg. Les travaux ont commencé en vue d'un avant-projet de loi modifiant la loi de 2008 créant l'ORK, et cela afin de clarifier la situation du personnel et les principes de gestion financière de l'ORK.

Le service entretient des relations régulières avec ECPAT, qui agit contre l'exploitation sexuelle des enfants et a participé aux travaux contre le tourisme sexuel menés avec les gouvernements allemand, autrichien, suisse et luxembourgeois à Vienne en mars.

B.1.3.5 Recherches de personnes

En 2015, le service a été sollicité par sept demandes de recherches de personnes (art. 7 de la Convention internationale des droits de l'enfant). Dans quatre cas les personnes recherchées ont pu être identifiées et localisées. Dans aucun de ces cas une rencontre n'a été organisée, pour différentes raisons.

B.1.4 Éducation et accueil

B.1.4.1 Evolution quantitative du secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants

Au cours des dernières années la situation au niveau de l'éducation et de l'accueil extrafamiliales et extrascolaires, appelé le secteur de l'éducation non formelle, a évolué de manière impressionnante.

Le nombre de crèches, de foyers de jour, de maisons relais (nommés ci-après services d'éducation et d'accueil) et d'assistants parentaux n'a cessé de croître. Ainsi l'offre de places en services d'éducation et d'accueil et en assistance parentale est passée de 7.712 places en 2004 à 51.124 places en 2015. Les chiffres et détails de cette évolution sont présentés dans la suite du présent rapport.

L'offre de places agréées dans le secteur de l'éducation et de l'accueil pour enfants (51.124 places au 31.12.2015) a progressé de 6,10% de l'année 2013 à l'année 2014 et de 3,89% de l'année 2014 à l'année 2015.

Il est à préciser qu'une même place peut être occupée par plusieurs enfants à des plages horaires différentes.

L'évolution des différents types de structures est présentée dans le tableau suivant :

Évolution des places

Situation au 31.12.2015	2009	2013	2014	2015	Différence 2014/2015	Progression 2014/2015
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	20.308	34.053	35.579	37.440	1.861	5,23 %
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	2.734	9.194	10.371	10.406	35	0,34 %
Assistance parentale	1.606	3.130	3.258	3.278	20	0,61 %
TOTAL	24.648	46.377	49.208	51.124	1.916	3,89 %

1 : Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies 2 : Foyers de jour, crèches et garderies

Situation au 31.12.2015	Jeunes enfants	Enfants scolarisés	TOTAL
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	5.158 places	32.282 places	37.440 places
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	9.040 places	1.366 places	10.406 places

1 : Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies 2 : Foyers de jour, crèches et garderies

Évolution des agréments

Situation au 31.12.2015	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Services d'éducation et d'accueil ¹ conventionnés	350	376	397	396	398	409	417
Services d'éducation et d'accueil ² commerciaux	113	176	222	278	327	346	354
Assistance parentale	368	463	555	620	665	689	696
TOTAL	831	1.015	1.174	1.294	1.390	1.444	1.467

1 : Maisons relais, foyers de jour, crèches et garderies 2 : Foyers de jour, crèches et garderies

Un agrément est une autorisation gouvernementale permettant l'exercice d'une activité dans un domaine déterminé.

Évolution du chèque-service accueil (CSA)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Décomptes CSA	25.972	29.583	33.558	36.383	39.240	41.604	43.120
% de la population totale	33,9	38,3	44,2	46,1	49,8	52,2	53,3

La population totale des enfants âgés de 0-12 ans résidant au Luxembourg est estimée à 80.875 (statistiques Statec du 01.01.2015). 43.120 décomptes ont été générés pour la période de facturation de décembre 2015.

Le nombre des prestataires du chèque-service accueil a augmenté de manière constante depuis la mise en place du CSA. Fin 2009, 93 crèches commerciales et 272 assistants parentaux étaient prestataires du chèque-service accueil.

À l'heure actuelle, tous les services d'éducation et d'accueil conventionnés par l'État (417) sont prestataires du chèque-service accueil.

La quasi-totalité des services d'éducation et d'accueil à vocation commerciale (357) sont prestataires du chèque-service accueil, à l'exception de cinq services qui n'appliquent pas la tarification du CSA. Des 696 assistants parentaux agréés en 2015, 680 sont prestataires du chèque-service accueil.

108 associations sportives, 13 institutions d'enseignement musical, 20 services de vacances, quatre services pour personnes handicapées et deux internats socio-éducatifs offrent des prestations chèque-service accueil.

Évolution du budget du service de l'éducation et de l'accueil

Budget	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total en €	86.809.917	136.269.437	163.074.220	228.541.431	264.399.814	300.320.606	302.830.301

L'évolution du budget de l'année 2009 à l'année 2015 est de 349%.

Évolution de l'assistance parentale

Au 31.12.15	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Places chez l'assistance parentale	1.606	2.138	2.570	2.855	3.130	3.258	3.278
Assistants parentaux agréés	368	464	555	620	665	689	696

Au cours de l'année 2015, 141 personnes ont introduit une demande d'agrément pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale. 76 demandes n'ont pas abouti.

En 2015, 60 agréments ont été annulés soit sur demande de l'assistant parental (qui a décidé de ne plus exercer l'activité d'assistance parentale), soit parce que l'assistant parental ne répond plus aux conditions prévues par la loi.

En décembre 2015, 3.057 enfants ont été facturés par les assistants parentaux. Parmi ces enfants on dénombre 996 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Le nombre de personnes ayant une qualification dans le domaine psychosocial, pédagogique ou socio-éducatif demandant un agrément est en croissance. 77 assistants parentaux détiennent une qualification socio-éducative.

Le règlement grand-ducal relatif à la formation aux fonctions d'assistance parentale est entré en vigueur le 6 octobre 2008.

La formation comprend au moins 130 heures de cours et de séminaires ainsi qu'au moins 20 heures de stages dans un service socio-éducatif agréé.

En 2015, l'agence Dageselteren, asbl conventionnée, a proposé 113 formations continues, 8 séances de supervision de groupe et 10 séances de supervisions individuelles.

B.1.4.2 Évolution qualitative du secteur de l'éducation et de l'accueil

Collaboration nationale et interministérielle

La progression considérable de l'offre des services d'éducation et d'accueil n'a pu se faire grâce à l'effort des communes pour mettre en place les infrastructures nécessaires. La collaboration étroite avec le SYVICOL permet de tenir compte des préoccupations du niveau communal.

Le partenariat entre les associations gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil, les administrations communales et le ministère est la base pour le développement quantitatif et qualitatif de ce secteur en pleine expansion. Des plateformes d'échanges ainsi que des groupes d'experts où participent les responsables communaux, les gestionnaires et les experts du terrain ont été créés afin de garantir un dialogue structuré entre partenaires.

Des rencontres avec des représentations des gestionnaires de crèches commerciales ont eu lieu dans ce même esprit d'échange.

Le développement du cadre de référence national de l'éducation non formelle comprenant les objectifs généraux et les principes pédagogiques que doivent suivre les services ainsi que l'élaboration des instruments de monitoring sont réalisés en concertation étroite avec les différents acteurs (voir *Arbeitspapier: Leitlinien zur non-formalen Bildung im Kindes- und Jugendalter*).

En vue d'harmoniser les normes et modalités de sécurité, le groupe de travail interministériel « sécurité », composé d'experts provenant du Service national de la sécurité dans la Fonction publique, de l'Inspection du travail et des mines, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de la Santé se concertent régulièrement.

Dans la mise en œuvre du chèque-service accueil, le partenariat avec le syndicat intercommunal de gestion informatique (SIGI) permet d'intégrer le fonctionnement administratif communal. Afin de simplifier la gestion des présences des enfants en relation avec la facturation du CSA, le développement du programme de gestion intégrée (PGI) en collaboration avec les gestionnaires des structures d'éducation et d'accueil est en phase de finalisation.

Conférences, publications, sites internet

En 2015, les conférences, articles et publications suivantes ont été organisés respectivement édités :

- 4^e conférence nationale sur l'éducation non-formelle des enfants et des jeunes : Attitude pédagogique (17/11/2015),
- Beiträge zur plurilingualen Bildung, Band 3 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter,
- Privatwirtschaftliche Kindertagesbetreuung in Luxemburg. Band 4 der Schriftenreihe: Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter,
- Un accueil pour tous : aus der Schriftreihe „Pädagogische Handreichung“.

Cellule Qualité/Plainte

L'équipe de la cellule Qualité/Plainte se compose essentiellement d'experts du domaine psychosocial, pédagogique, socio-éducatif et juridique. Elle se réunit deux fois par mois.

Les activités de la cellule sont très diverses :

1. répondre aux réclamations envers les services d'éducation et d'accueil et les assistants parentaux,
2. favoriser l'échange professionnel,
3. organiser la mise en réseau avec d'autres instances étatiques concernées,
4. développer des instruments de contrôle de la qualité des services agréés,
5. développer des instruments pour améliorer la qualité des services.

En 2015, 42 plaintes dans le domaine de l'accueil sans hébergement, 25 dans le domaine de l'assistance parentale et cinq pour les maisons relais ont été retenues, soit 82 plaintes.

Cadre législatif et réglementaire

Plusieurs projets de loi et de règlements grand-ducaux sont en cours :

- projet de loi n° 6410 portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse,
- projet de loi n° 6409 modifiant la loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale,
- projet de règlement grand-ducal concernant l'assurance de la qualité dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et les services pour jeunes,
- projet de règlement grand-ducal concernant le plan communal de l'enfance et de la jeunesse,
- projet de règlement grand-ducal régissant les modalités d'exécution du chèque-service accueil,
- projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 sur la jeunesse.

B.1.5 Jeunesse

B.1.5.1 Politique de la jeunesse

La politique de la jeunesse est définie dans sa mise en œuvre par la loi jeunesse du 4 juillet 2008.

Pacte pour la Jeunesse - www.jugendpakt.lu

Dans son article 15, la loi sur la jeunesse précise que le gouvernement élabore tous les cinq ans un plan d'action qui définit les grandes orientations de la politique de la jeunesse. Le premier rapport national sur la situation de la jeunesse a été publié en 2010 et le service de la jeunesse a continué en 2015 à mettre en œuvre une série d'actions relevant du domaine de la santé sexuelle, du logement, de l'emploi et de la recherche scientifique sur la situation des jeunes.

L'évaluation du Pacte, menée par l'Université du Luxembourg, montre que plus de 85% des 76 actions contenues dans le Pacte ont été réalisées durant la période visée (2012-2014) ou sont en cours de réalisation. L'évaluation s'est également attachée à analyser les coopérations interministérielles mises en place. Elles sont en effet au cœur de la transversalité de la politique de la jeunesse. L'Université a dégagé un double fondement à l'action interministérielle. D'un côté, une série d'éléments formels sont cruciaux pour asseoir la logique interministérielle. La loi sur la jeunesse de 2008 a mis en place ces éléments, à savoir le comité interministériel de la jeunesse, le plan d'action pour la jeunesse, et en partie le rapport national sur la situation de la jeunesse. D'un autre côté, la qualité des relations entre acteurs, des différents ministères notamment, est primordiale. Elle demande un fort investissement en ressources, humaines avant tout. L'Université a pu faire ressortir ces facteurs en analysant deux exemples concrets de collaborations interministérielles, autour de la garantie pour la jeunesse et dans le domaine de la politique du logement.

Comité interministériel à la jeunesse

Les membres du comité viennent des ministères concernés par la jeunesse, la famille, l'éducation nationale, la formation professionnelle, le travail et l'emploi, la santé, le sport, le logement, la culture, la justice, l'égalité des chances. En 2015, le comité s'est attaché à accompagner la mise en œuvre du Pacte pour la Jeunesse, notamment à travers son évaluation.

Dialogue structuré – www.dialog.lu

L'instrument du dialogue structuré national est le mécanisme officiel de participation des jeunes au travail du gouvernement luxembourgeois. Les organisations *Jugendparlament*, *Conférence nationale des élèves*, *Conférence générale de la jeunesse du Luxembourg* et *Entente des gestionnaires des maisons de jeunes* ont participé au cours de l'année 2015 aux consultations relatives à l'accès au logement des jeunes au Luxembourg. À cet effet, une présentation publique des avis de ces organisations ainsi qu'une réunion de travail interne *Jugenddësch* ont été organisées en présence du secrétaire d'État au Logement Marc Hansen, de la ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région Corinne Cahen et du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Claude Meisch. Les conclusions retenues à l'occasion du *Jugenddësch* feront objet d'un suivi par les ministères concernés et peuvent être consultées sur le site Internet.

Conseil supérieur de la jeunesse

Le Conseil supérieur de la jeunesse est créé par la loi sur la jeunesse comme voix de la société civile. Il comprend des représentants des organisations de jeunesse, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de service pour jeunes, du syndicat des villes et communes luxembourgeoises.

Une réforme du règlement grand-ducal concernant les nominations du Conseil supérieur de la jeunesse a été adoptée en 2015. La nouvelle composition du Conseil vise une représentation équilibrée des différents acteurs de l'animation socio-éducative. Cet équilibre a pour objectif notamment de contrer un développement constaté au cours des dernières années dans le travail en

faveur des jeunes, à savoir une différenciation progressive des organisations de jeunesse bénévoles et des services professionnels pour jeunes quant à leurs méthodes, publics cibles et objectifs. Cette situation est reconnue comme un des défis futurs de l'animation socio-éducative au Luxembourg.

Accord de collaboration avec l'Université du Luxembourg

La politique de la jeunesse doit être basée sur une connaissance des jeunes et de leurs situations de vie. C'est l'objet de l'accord de collaboration entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

En 2015, les travaux de recherche dans le cadre du rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg ont été prioritaires. Les transitions entre l'adolescence et l'âge adulte avec une attention particulière sur la transition entre le système éducatif et le marché du travail, les transitions de la vie privée (logement autonome, fonder une famille etc.) et la transition vers une citoyenneté active sont les thèmes abordés dans ce contexte.

Une enquête sur le parcours d'intégration de jeunes issus de l'immigration au Luxembourg est actuellement conduite. Le but de l'enquête est de décrire les conditions sociales du processus d'intégration et les visions subjectives des jeunes sur leur propre parcours d'intégration ainsi que les outils et indicateurs d'intégration développés au Luxembourg. Une évaluation du Pacte pour la Jeunesse 2012-2014 a été finalisée.

B.1.5.2 Organisations et mouvements de jeunesse

Les associations de jeunesse assurent un lien sur les plans social, culturel, économique et politique entre les jeunes et la collectivité, ainsi que les pouvoirs publics.

Les associations et mouvements de jeunesse, tant au niveau national que local, ont profité des aides du ministère pour financer leurs diverses activités et initiatives. 12 associations de jeunesse ont bénéficié d'un subside annuel pour un total de 45.500 €. Localement, des subsides pour la somme de 8.000 € ont été attribués à différentes organisations sous forme d'aide financière extraordinaire.

De même, le ministère a participé aux frais de secrétariat et de fonctionnement d'une partie des grands mouvements de jeunesse pour un montant total de 69.000 €.

B.1.5.3 Services pour jeunes

Services de rencontre, d'information et d'animation

Le réseau des centres de rencontre, d'information et d'animation pour jeunes, gérés par des associations sans but lucratif ou des fondations, se compose de centres locaux et régionaux. En 2015 le budget disponible était de 12.336.960 €, dont 2.602.944 € comme participation aux frais de fonctionnement des services et 9.734.016 € comme participation aux frais de salaires. L'effectif total des éducateurs était de 159,352 ETP (emplois équivalents temps plein) répartis sur 55 maisons de jeunes (132,927 ETP) et huit services pour jeunes (76,175 ETP). Les centres locaux sont tous cofinancés à hauteur de 50% par les villes ou communes dans lesquels ils sont implantés. Il existe 49 centres locaux pour jeunes et 9 centres régionaux. Une maison des jeunes « sur ondes » est exploitée par *Graffiti asbl*.

Services conventionnés

À côté du réseau des maisons de jeunes locales, des services pour jeunes profitent de conventions avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour des missions spécifiques : Entente des gestionnaires des maisons des jeunes, Centre national d'information pour jeunes, Conférence nationale de la jeunesse du Luxembourg représentant 29 organisations de jeunesse, Service d'assistance aux formateurs et animateurs bénévoles, « SAFAB » des Lëtzebuurger Guiden a Scouten, service Formation de la Fédération nationale des Éclaireurs et des Éclaireuses, Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises, Centre de médiation, services vacances de la Croix-Rouge, du Foyer de la femme, Caritas Jeunes et Familles, Entente des gestionnaires des centres d'accueil et INFOPLA.

B.1.5.3 Service national de la jeunesse

Activités périscolaires, socio-éducatives ou socioculturelles

En 2015 ont été organisées, soit seul par le SNJ, soit en coopération avec des associations, 26 camps, colonies ou week-ends (1.036 participants), quatre activités dans le domaine de l'écologie et environnement (61 participants), sept activités internationales et multiculturelles (188 participants), dix activités artistiques (501 participants) et cinq activités sportives et de plein air (92 participants). Soit un total de 1.878 participants.

21 communes ont organisé, en partenariat avec les associations sportives et organisations de jeunesse, le samedi 16 mai l'édition 2015 de la *Nuit du Sport*. Plus de 5.000 participants ont découvert une ou plusieurs des 250 disciplines sportives proposées sur une trentaine de sites.

Programmes éducatifs spécifiques dans des centres de jeunesse spécialisés

Éducation aux médias

En décembre 2015 le Centre Eisenborn a fermé ses portes après 27 ans de service. Les activités concernant « l'éducation aux médias » vont être intégrées au Centre du Marienthal entièrement rénové. En 2015, l'équipe a organisé 26 stages dans le domaine de l'éducation aux médias avec des classes de l'enseignement fondamental et secondaire. L'équipe a également encadré 18 projets de maisons de jeunes et d'organisations de jeunesse. La *Medienwoche*, un échange transfrontalier dans la Grande Région, s'est déroulée en été.

L'équipe d'Eisenborn a co-organisé le concours CREAJEUNE dans le cadre de la Grande Région. Le concours *Crème Fraîche*, qui s'est déroulé dans le cadre du Luxembourg City Film Festival a connu un grand succès avec 450 spectateurs.

Le court-métrage *Bushaischen* produit par l'équipe a reçu le prix du public lors du concours national des cinéastes d'auteurs.

52 jeunes et/ou organisations de jeunesse ont profité du prêt de matériel audiovisuel d'Eisenborn.

Centre de formation

En 2015, un total de 2.354 nuitées (+198 nuitées par rapport à 2014) a été comptabilisé au Centre Eisenborn pour un total de 1.010 personnes (+ 24 par rapport à 2014). 3.466 non résidentiels (+ 541 par rapport à 2014) ont pris part aux différentes activités ne dépassant pas une journée. 6.907 repas (+ 885 par rapport à 2014) ont été servis pour 4.476 venues (résidentielles et non résidentielles, + 565 par rapport à 2014).

Le **Centre de Hollenfels**, centre d'éducation au développement durable, offre des activités pédagogiques et des formations continues pour personnel éducatif. Il a organisé pendant l'année scolaire 2014-2015, 405 stages (14 pour le cycle 1, 179 pour les cycles 2-4, 199 pour des classes de l'enseignement secondaire, 13 pour autres groupes) avec un total de 2.223 heures prestées. Il a proposé en collaboration avec le SCRIPT des formations continues pour enseignants de l'école fondamentale et de l'enseignement secondaire, des formations pour personnel des maisons relais et des formations, séminaires et ateliers pour multiplicateurs. En tout 685 personnes ont participé aux 20 formations en 2015 : 132 enseignants (six formations), 123 éducateurs (neuf formations), 430 autres multiplicateurs (cinq événements).

Le Centre Hollenfels a été recertifié *EcoLabel Standard Or* en 2015.

Il a participé à six séminaires internationaux : *Lernort Bauernhof* (Burg Reuland, BGB), *Beneluxkonferenz* (Esch-Belval, Luxembourg), *FJÖ – Grande Région* (Clairefontaine, Belgique), *Platform for European youth centres* (Karlovcı, Serbie), *Bienen machen Schule* (Tübingen, BRD), *Wer nichts will, kriegt auch nichts !* (Hunsrück, BRD).

Du 15 septembre 2014 au 14 septembre 2015, le nombre de nuitées à l'auberge de jeunesse de Hollenfels et au Centre Hollenfels s'est élevé à 10.508 nuitées dont 5.898 sous contrat de réservation SNJ.

La **base nautique Lultzhausen** permet à des classes scolaires et des groupes de jeunes de découvrir des sports nautiques et de plein air.

La base nautique a compté 61 inscriptions pour cinq ateliers différents lors de la cinquième édition de la Nuit du sport à Lultzhausen. Le SNJ, en collaboration avec le Yacht Club, a réalisé deux stages de voile d'une semaine pendant les vacances d'été. 60 participants à partir de dix ans ont été encadrés pendant deux semaines.

Le projet-pilote *Move together* pour cinq jeunes avec handicap et cinq jeunes valides a été organisé en partenariat avec l'asbl COOPERATIONS de Wiltz. Un autre projet-pilote, *Natur & Sport erliewen*, a été organisé en coopération avec le *Beschenddeckungszentrum Burfelt* de l'Administration de la nature et de la forêt.

Des formations pour animateurs spécialisés ont été réalisées en collaboration avec l'ENEPS dans les disciplines sports nautiques, vtt, voile et escalade en salle. La base nautique a accueilli 22 classes de l'enseignement fondamental, 77 classes de l'enseignement secondaire, 82 groupes de jeunes pendant les vacances scolaires et week-ends et 208 participants à huit formations.

Dans le cadre des classes à projet, les classes de 7^e du Lycée du Nord de Wiltz (53 élèves) ont profité trois jours pendant 32 semaines de la base nautique et de son équipement.

Total des participants 2015 : 4.408 jeunes et jeunes adultes (visiteurs uniques).

Le **Centre Marienthal** est spécialisé dans le domaine du bien-être des jeunes : stages de team-building et activités dans le cadre de *Gesond lessen, méi bewegen*.

En 2015, dans le domaine du team-building ont été encadré trois stages pour classes de l'enseignement fondamental (51 participants), 261 stages pour classes de l'enseignement secondaire (4784 participants), 43 activités extrascolaires pour groupes de jeunes (565 participants).

Le *Freestyle Tour* a compté la participation de 20 lycées et lycées techniques (73 classes ; 1.718 élèves).

L'équipe a par ailleurs encadré 30 journées de formation en team-building (247 participants).

Le centre a lancé en 2015 deux nouvelles initiatives : Le stage *Wild Cooking*, réalisé 24 fois avec des classes de l'enseignement secondaire (339 participants) et trois groupes de jeunes (39 participants), ainsi que la mise en ligne du site web *goodfoodloop.lu*.

En ce qui concerne la formation *Wild Cooking*, elle comptait 11 participants et quatre journées de formation (= 32 heures).

En 2015 le Centre Marienthal a compté un total de 4.008 participants (visiteurs uniques) sur ses activités.

Bénévolat, service volontaire et coordination de l'accueil de jeunes au pair

En 2015, 1.111 candidats se sont inscrits aux quatre programmes alors que la capacité d'accueil de ceux-ci est de quelque 350 volontaires par an.

En 2015, 191 jeunes ont pu démarrer un **service volontaire d'orientation** (SVO). Avec les jeunes ayant démarré leur service volontaire en 2014, le total de participants a été de 270 jeunes.

À intervalles réguliers, le SNJ organise différents séminaires et rencontres pour former les jeunes volontaires. En 2015, 18 semaines d'introduction ont été proposées, une journée d'information, une session gestion de stress et des formations optionnelles avec des partenaires externes (Croix Rouge, Jonk Entrepreneuren, IFSB, Info Mann, RBS, ...). Au niveau régional, les collaborateurs des antennes proposent des rencontres pour volontaires une fois par mois.

L'objectif principal du SVO a été atteint. Ainsi, 163 jeunes ont terminé leur service volontaire en 2015, dont 74 (45%) sont retournés à l'école ou effectuent une formation qualifiante ; 27 (17%) ont pu décrocher un contrat de travail ; 5 (3%) suivent une mesure proposée par l'ADEM ; 26 (16%) n'ont pas d'occupation ; pour 31 jeunes (19%) nous ne disposons d'aucune information. 65% des jeunes connaissent donc une issue positive après leur SVO.

En 2015, le SNJ a organisé une formation pour une trentaine de nouveaux tuteurs des organisations d'accueil du SVO.

En 2015, 71 jeunes ont trouvé un **service volontaire civique** (SVCi) dans une des organisations participantes.

Le **service volontaire de coopération** (SVC) s'adresse à des jeunes et des organisations ayant un profil et une mission spécifique, ce qui explique le nombre limité d'envois par année dans un projet de coopération au développement. Sur 60 candidats inscrits pour le programme, finalement 26 jeunes ont entamé une mission auprès d'un partenaire du sud.

Outre une préparation au projet réalisée par l'ONG d'envoi, le jeune doit obligatoirement participer à une formation avant son départ organisée par le SNJ avec le Cercle de coopération. En 2015, quatre sessions « formation avant départ » de 2 – 2,5 jours chacune ont été proposées à 29 participants. Trois sessions de retour d'une demi-journée ont été organisées pour permettre aux jeunes de bien clôturer leur projet et de mieux gérer leur retour. 14 jeunes ont profité de cette « back-home session » facultative.

Le SNJ, en tant que organe de coordination, de gestion et de contrôle de **l'accueil au pair** assure la gestion des demandes d'agrément des familles et des demandes d'approbation des jeunes au pair. Il propose une médiation en cas de divergences entre la famille d'accueil et le jeune au pair. En 2015, 88 familles et 106 jeunes ont obtenu l'agrément comme famille d'accueil respectivement l'approbation comme jeune au pair de la part du ministre.

Les jeunes au pair doivent participer à une session d'information obligatoire à leur arrivée. En 2015, le SNJ a organisé 13 sessions, auxquelles 106 jeunes ont participé.

Le SNJ a organisé trois rencontres informelles et facultatives entre jeunes au pair ; 90 jeunes y ont pris part.

Les agents du SNJ, dans leur mission de contrôle de l'accueil au pair au Luxembourg, ont effectué deux visites de familles d'accueil afin de vérifier si les conditions d'agrément prévues par la loi étaient remplies.

Échanges européens et internationaux

Le *Platform Network* est un réseau international fondé depuis 1985 auquel participent 21 partenaires ; il regroupe des organismes travaillant dans le domaine de la jeunesse dont le but est de réaliser des projets de mobilité internationale. Le SNJ coopère avec la *Nordstadjugend a.s.b.l.* dans ce réseau. En 2015, 801 jeunes (tous pays confondus) encadrés par 163 animateurs ont profité des 40 activités proposées dans ce réseau.

Dans le cadre de l'accord culturel qui lie le Luxembourg à la Communauté flamande de Belgique, deux visites d'études ont été réalisées sous le thème de *La mise en place d'une Garantie jeunesse* (accueil de cinq personnes) et *Assurer la qualité dans les centres de jeunesse* (accueil de cinq personnes).

Information et citoyenneté active des jeunes

Information

En 2015, deux nouvelles maisons de jeunes se sont vu attribuer le label *Jugendinfo*. Désormais 16 maisons de jeunes travaillent sous ce label.

En 2015, le site www.babysitting.lu a été continuellement adapté. Le volet technique est coordonné par le SNJ et le volet opérationnel par l'agence Dageselteren.

Le portail jeunesse (www.youth.lu) donne un aperçu succinct des activités et des nouvelles du secteur jeunesse, avant de diriger le visiteur vers les sites spécialisés. Pour chaque mois de l'année 2015, un thème particulier a été mis en évidence.

BEE SECURE

Le SNJ assure la coordination des sessions de sensibilisation des enfants, des jeunes et de leur entourage aux risques liés aux technologies d'information et de communication dans le cadre de BEE SECURE. Le SNJ représente également le Luxembourg au sein du réseau *InSafe and INHOPE*, réseau qui regroupe les différents *Safer Internet Centres* soutenus par la Commission européenne.

En 2015, le SNJ a continué la coordination des sessions de formation et de sensibilisation : 641 formations BEE SECURE dans le cadre scolaire (13.200 jeunes), 26 sessions BEE SECURE dans le cadre du secteur jeunesse (290 jeunes), 31 soirées d'information pour parents et 11 formations pour multiplicateurs (220 enseignants et éducateurs). Il a en outre participé à 18 événements jeunes (concerts, festivals, foires,...) et 13 événements grand public (foires, manifestations) avec des stands BEE SECURE et/ou animations de sensibilisation.

Le SNJ a continué jusqu'en août 2015 la campagne nationale *Clever klicken!* offrant conseil et soutien sur les arnaques en ligne. À l'automne 2015, la nouvelle campagne nationale *Clever cloud user* a été lancée.

BEE CREATIVE

Voir p. 100.

Formation « Médiation scolaire »

À la fin de l'année scolaire 2014-2015, 152 jeunes médiateurs de 12 établissements scolaires ont terminé leur formation en médiation scolaire.

Formation Comité des élèves

En 2014-2015, 24 élèves ont participé aux deux formations organisées. 18 élèves ont terminé la formation et reçu un certificat de participation.

Participation, créativité et esprit d'initiative des jeunes

Le SNJ a soutenu trois projets dans le cadre de la *Fête de la musique* et a établi des partenariats avec des organisateurs de sept festivals de musique, ce qui a permis à une trentaine de groupes de musique débutants de se produire sur une scène.

45 projets de type *projet GO!* ont été soutenus dans différents domaines.

Le SNJ a organisé, en collaboration avec le Luxembourg City Tourist Office et le Carré Rotondes, le 3 octobre 2015 la 8^e édition du festival *On Stéitsch* sur le nouveau site des Rotondes à Bonnevoie (150 jeunes artistes, 2.500 visiteurs).

Ensemble avec la Kulturfabrik, le SNJ a organisé la 1^{ère} édition du projet *Soundcamp* à Esch-sur-Alzette en février 2015. Quatre groupes de musique ont profité d'un accompagnement scénique et de conférences spécialisées.

En 2015, le SNJ s'est vu attribuer la gestion et l'animation pédagogique du Forum Geesseknäppchen. Le SNJ y développera ses projets visant à promouvoir la créativité des jeunes : la créativité entrepreneuriale, la créativité artistique et la créativité technique. Pour la mise en œuvre de ce dernier volet, un premier *Makerspace* a été inauguré en novembre 2015. Voir p. 100.

Participation des jeunes à la vie économique

Level up

Les offres promues sous le label *Level Up* s'adressent aux jeunes qui n'ont pas d'activité professionnelle ou scolaire et qui cherchent à combler cette période par une occupation utile. En 2015, 1.447 participants ont été comptés aux 61 **sessions d'information** régionales et locales. 84 jeunes ont pris part à des ateliers créatifs et manuels. 60 d'entre eux ont pu entamer un projet professionnel réaliste et adapté à leur situation (p.ex. un service volontaire, un stage, une formation).

Dans le cadre du projet Buddy (**accompagnement personnalisé par des pairs**), neuf tandems de jeunes et d'accompagnateurs se sont formés (8 en 2014).

Entre juillet et décembre 2015, 14 jeunes sont partis en groupe ou en binôme pour une durée de un à deux mois avec le soutien d'un mentor sur place dans le cadre de *Let's go abroad*, projet favorisant la **mobilité** géographique et mentale.

Portail www.anelo.lu

Depuis 2012, le Fond social européen soutient le développement du portail *anelo*, site de référence pour les jeunes et les services d'orientation. En 2015, le portail a été refondu. Le module beruffer.anelo.lu présente maintenant une quarantaine de films sur différents métiers et les formations correspondantes au Luxembourg. L'application *eCertificat* a été mise en ligne. Cet outil permet aux institutions d'établir des attestations et certificats de formations à l'aide d'un système qui se base sur une liste de compétences pré-formulées. En 2015, *anelo* a compté près de 150.000 visiteurs.

Étude sur les NEET (not in education, employment or training)

Voir Axe 4, page 8

Formations pour animateurs et publications pédagogiques

En 2015, 390 personnes ont participé à 24 formations pour aide-animateurs (animateurs B) et animateurs (animateurs C). 12 animateurs ont participé à une formation d'un week-end pour futurs chefs de camp. Le SNJ a organisé deux formations pour les formateurs des organisations membres de la Commission consultative à la formation des animateurs. 28 formateurs y ont participé.

La 16^e formation transfrontalière (pour les activités d'échanges et de loisirs) s'est déroulée du 6 au 11 avril à Eisenborn. 16 jeunes (dont cinq luxembourgeois) ont participé à cette formation. En 2015, le SNJ et le CAPEL ont organisé pour la 19^e fois un symposium pour les responsables des activités de loisirs au niveau communal, sur le thème *Mister Science & Co. – Wëssenschaft e spilleresch erliewen*. 70 travailleurs de jeunesse ont participé.

Prêt de matériel, mise à disposition des locaux et congé jeunesse

En 2015 le SNJ a reçu 194 demandes de prêt de matériel.

En dehors des centres pédagogiques à Eisenborn, Hollenfels, Lultzhausen et Marienthal, le SNJ gère trois centres de jeunesse. Le centre d'Erpeldange a été utilisé pendant 129 journées, le centre de Larochette pendant 160 journées et celui de Weicherdange pendant 69 journées.

Le but du congé jeunesse est de soutenir le développement d'activités en faveur de la jeunesse au niveau local, régional et national. En 2015, 493 demandes ont été soumises au SNJ et 461 demandes, soit un total de 2.110 jours, ont été accordées.

Qualité du travail avec les jeunes et reconnaissance de l'expérience bénévole

24 projets réalisés par les maisons de jeunes dans le cadre de la démarche « assurance-qualité » ont été soutenus financièrement.

39 formations ont été organisées pour le personnel éducatif des maisons de jeunes et des organisations de jeunesse. Au total 422 participations ont été comptabilisées.

Deux formations continues ont été organisées pour des raisons d'actualité :

- formation en avril sur le référendum du 7 juin 2015,
- formation en novembre sur l'arrivée des jeunes réfugiés.

Cinq services pour jeunes ont bénéficié d'une supervision par un superviseur externe.

Pour les responsables des services d'éducation et d'accueil pour enfants, deux formations de base, sur le cadre de référence national de l'éducation non formelle des enfants et des jeunes et une formation pour multiplicateurs, ont été réalisées (59 participants).

La 4^e conférence nationale sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes avait pour thème l'attitude pédagogique (260 participants).

Dans la série *Pädagogische Handreichung*, ont été publiés trois documents : *Thema Jugendliche und Alkohol in der Jugendarbeit* (en collaboration avec le Centre de prévention des toxicomanies) ; *Partizipation-von Beginn an* (en collaboration avec la maison relais Paiperlék), *Un accueil pour tous* (en collaboration avec Incluso-APEMH).

Dans la série *Études et conférences* a été éditée la troisième conférence nationale sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes (*Inklusion*).

Le projet-pilote de participation des enfants avec le personnel éducatif de la maison relais Paiperlek de Junglinster (formation, coaching, conceptualisation) a été finalisé en 2015. Une conférence publique sur le concept *Kinderstube der Demokratie* avec la présentation des expériences du projet-pilote a été réalisée à Junglinster.

L'attestation de l'engagement est une mesure de reconnaissance officielle de l'engagement bénévole des jeunes prévue par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse. 94 attestations ont été délivrées en 2015.

Programmes et accords nationaux, européens et internationaux

Le groupe de travail « Jeunesse » de la Grande Région s'est réuni quatre fois pendant l'année 2015. Les travaux ont comme but de soutenir la collaboration transfrontalière dans le domaine de la jeunesse.

Lancé en 2014, le programme communautaire *Erasmus+* est géré au Luxembourg par deux agences distinctes. La partie « Éducation » est gérée par l'Anefore (voir page 103) et la partie « Jeunesse » est gérée par le SNJ. En 2015, 25 demandes pour des échanges de jeunes ont été introduites pour un montant total de 526.552 €. Quatre demandes ont été rejetées. Au niveau du service volontaire européen (SVE), 21 projets pour un accueil ou un envoi ont pu être cofinancés. Pour les volontaires européens, les formations suivantes ont été organisées : huit formations à l'arrivée (60 participants), deux rencontres d'évaluation à mi-parcours (26 participants) et trois préparations avant départ des volontaires (29 participants). Le service volontaire, y compris les formations, a reçu au total un support financier communautaire de 332.780 €. 15 demandes pour projets de mobilité de travailleurs de jeunesse ont été introduites dont trois ont été rejetées. Le cofinancement s'élevait à 227.052 €. En ce qui concerne les partenariats stratégiques, dix demandes de subvention ont été introduites dont quatre ont été acceptés pour un montant total de 391.704 €. Six projets ont été introduits dans le cadre du « dialogue structuré » et ont reçu un montant de 153.148 €.

Dans le cadre du plan de formation et de coopération transnational (TCA), les séminaires suivants ont été organisés : *No hate speech*, *Empowerment*, *SOAP II*, *Employability*, *Collaboration francophone et Collaboration germanophone*. En 2015, le Programme Erasmus+/Jeunesse en action a prévu un montant total de 102.780 € pour le financement du plan de formation et de coopération.

B.2 Éducation nationale

B.2.1 Centre de psychologie et d'orientation scolaires – CPOS

Le CPOS intervient à différents niveaux. Au niveau du terrain, il adapte ses méthodes de travail aux différents bénéficiaires : groupes / classes de jeunes, jeunes et leurs familles, parents et acteurs scolaires. Au niveau politique, il assiste à différents groupes de travail et donne son avis sur les thèmes psycho-socio-éducatifs. Au niveau recherche et développement, le CPOS est membre de différents groupes d'échange (nationaux et internationaux), participe et collabore à des conférences nationales et internationales. En 2015 le CPOS a en outre contribué à plusieurs publications.

B.2.1.1 Prises en charge individuelles

	2012	2013	2014	2015
Cas	803	1.045	1.068	1.074
Nombre de consultations (RDV)	4.063	4.294	4.818	5.141
Moyenne par client	5,06	4,11	4,51	4,78

L'équipe du centre de consultation a traité toutes les demandes qui lui ont été adressées, en offrant des conseils en orientation, des suivis pédagogiques, éducatifs, psychologiques ou psychothérapeutiques. 1.074 cas, dont 54,3% de filles, 43,7% de garçons, et 6 transgenres, ont été suivis au cours de 5.141 rendez-vous. Il y a eu 50 demandes d'information via info@cpos.public.lu et via www.beruffer.anelo.lu. Près de 1.853 appels téléphoniques ont été recensés. À ces chiffres s'ajoutent les permanences téléphoniques (880) et les appels concernant les aides financières (440).

Les consultations se répartissent comme suit :

- 45,1% de consultations psychologiques,
- 25,8% de consultations en orientation,
- 13,6% de demandes d'information,
- 9,5% de consultations mixtes (d'orientation et psychologiques),
- 5,9% de consultations relevant du domaine social.

Environ la moitié des demandes initiales en information et en orientation ont abouti à un suivi psychologique.

Parmi les problématiques traitées en 2015, on retrouve les problèmes psychosociaux et relationnels – difficultés liées à l'entourage immédiat, y compris la situation familiale, les difficultés scolaires, les troubles de l'humeur, l'orientation, les troubles du développement psychologique et les difficultés liées à l'éducation et à l'apprentissage.

En général, on peut constater une légère augmentation de la complexité des demandes de consultation. De plus, l'offre du centre de consultation inclut les enseignants. Comme les années précédentes, le CPOS fait office de médiateur scolaire. Il a reçu une vingtaine de demandes d'élèves, de parents d'élèves ou d'enseignants afin de rétablir ou d'améliorer la communication entre les partenaires scolaires.

Sollicité en cas d'événement dramatique ou traumatisant dans un établissement scolaire (accident, décès, suicide, Amok, ...), le Groupe d'accompagnement psychologique (GAP) du CPOS est intervenu dix fois en 2015. Voir p. 95.

B.2.1.2 Prises en charge collectives

Outre le travail individuel, depuis 2014 le CPOS met davantage l'accent sur le travail en groupe (<http://www.cpos.public.lu/activites/projets/index.html>). Il anime des ateliers pour des groupes de jeunes sur le développement des compétences transversales (personnelles, sociales, professionnelles) (voir p. 98) :

- ateliers : *Stop & go* (73 participants, 245 heures) ;
- ateliers *Du muss ...NET* (en moyenne 6 participants, 34 séances) ;
- ateliers de gestion de stress (8 participants, 10 séances) ;
- les groupes *transgender* au CPOS offrent un espace protégé propice aux échanges sur les expériences personnelles et au soutien mutuel pour enfants, adolescent(e)s et parents trans' (11 permanences mensuelles, 10 groupes de rencontre pour jeunes et 11 groupes de rencontre pour parents). Les rencontres sont encadrées par Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l..

En collaboration avec les SPOS, neuf lycées ont ainsi profité des ressources du CPOS.

B.2.1.3 Coordination et évaluation du travail des SPOS

Dans le cadre de sa mission de coordination des Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), le CPOS a organisé six réunions d'information CPOS/SPOS sur des thèmes d'actualité (projet de loi Maison de l'orientation, projet pilote et structure scolaire Izigerstee^{VTT}, troubles de l'attention avec visite du SCAP, Bildungsbericht 2015, orientation dans la Grande Région, offre bachelor en sciences de l'éducation et sciences sociales et éducatives, ...).

La cellule de coordination CPOS/SPOS participe au groupe de travail créé en avril dans le but de préparer l'établissement d'un cadre de référence conformément aux nouvelles missions du CPOS annoncées dans le projet de loi N° 6787 sur la Maison de l'orientation.

B.2.1.4 Coopérations

Le CPOS participe aux réunions des partenaires de la Maison de l'orientation, au comité préparatoire du ministère et à différents groupes de travail avec les ministères de la Santé, de la Famille, de l'Égalité des chances et du Travail. La collaboration avec l'Université du Luxembourg (unités de recherche INSIDE, ECCS et LUCET) continue pour la mise à jour, la sélection et la validation de différents outils psychotechniques. Les échanges internationaux au sujet du décrochage scolaire, du travail avec les parents, des alliances éducatives et de l'orientation se poursuivent.

B.2.1.5 Aides financières

Voir chapitre C.3.9, p. 95.

B.2.1.6 Formations et approche qualité

À côté de la bibliothèque et de la testothèque, le programme annuel de formation continue est resté en 2015 un pilier essentiel de développement des pratiques. Il s'est focalisé sur l'aide et l'accompagnement des jeunes et des familles, l'orientation scolaire et professionnelle, la prévention et le bien-être des jeunes ainsi que l'analyse des pratiques. 62 actions formatives dont 38 supervisions, ont été organisées à l'attention des SPOS, du CPOS, et du personnel enseignant (708 présences au total avec 50,5 journées entières de formation).

D'année en année, on constate une progression des équipes SPOS participant au travail de rédaction du rapport qualité. Paru au printemps 2015, le rapport global qualité 2013-14 intègre les rapports qualité annuels des SPOS et du CPOS.

B.2.2 Conseil supérieur de l'Éducation nationale

En janvier, février et mars, le CSEN a finalisé son avis sur l'orientation des élèves de l'enseignement secondaire.

Suite aux nouvelles nominations, le bureau du CSEN se compose depuis avril de

- pour le groupe 1 : Jutta Lux-Hennecke
- pour le groupe 2 : Patrick Remakel
- pour le groupe 3 : Jean-Claude Hemmer
- pour le groupe 4 : Maurice Losch (président du CSEN).

Lors de la séance de mai, Thomas Lenz, de l'Université du Luxembourg, est venu présenter le *Bildungsbericht 2015* et le SCRIPT le projet d'autonomie au sein des établissements scolaires.

L'avis sur le transport scolaire a été voté et transmis aux ministres concernés.

En juin, trois ateliers d'échange ont été créés ; ils portent sur l'autonomie financière, l'autonomie dans la gestion du personnel et l'autonomie pédagogique.

En septembre, les membres du CSEN ont discuté les résultats des ateliers d'échange, se sont accordés sur les priorités pour l'avis à rendre et ont mis en place des groupes de travail pour la rédaction de celui-ci. En novembre, l'avis a été voté et transmis au ministre.

Il a été décidé de classer désormais les avis sous deux chapeaux : éducation formelle et éducation non formelle.

Trois avis seront rédigés en 2016 :

- en éducation formelle, un avis sur la durée de la Gesamtschoul, la formation professionnelle et la revalorisation de l'apprentissage ;
- en éducation non formelle, un avis sur l'éducation aux valeurs et un avis sur l'intégration des jeunes réfugiés.

B.2.3 Enseignement fondamental

B.2.3.1 Bilan de l'éducation précoce

L'évaluation de l'éducation précoce (première année facultative du cycle 1 de l'enseignement fondamental pour les enfants de trois ans) au Luxembourg, confiée à l'unité de recherche INSIDE de l'Université du Luxembourg, a été présentée en novembre. Les chercheurs ont recueilli l'avis de représentants de tous les partenaires concernés, à savoir le personnel enseignant et éducatif, les inspecteurs, les parents et les autorités communales, par le biais de questionnaires et de discussions en groupe. Une analyse quantitative de la fréquentation de cette classe ainsi qu'une appréciation, à l'aide d'une échelle d'évaluation, par des instituteurs et éducateurs, de l'équipement et de l'offre de l'éducation précoce ont complété l'étude.

Les résultats ont confirmé les spécificités et points forts de l'éducation précoce. Les partenaires interrogés ont été unanimes sur les atouts de cette offre pédagogique : les enfants y apprennent à devenir plus autonomes, à se socialiser avec leurs pairs, à développer leurs compétences langagières et sociales, physiques et motrices, affectives et cognitives. De plus, l'éducation précoce leur offre la possibilité de s'adapter progressivement au rythme scolaire.

Ont été également soulignés les grands principes au cœur de l'éducation précoce : l'approche holistique qui vise à la fois le développement cognitif, moteur, socio-affectif et langagier de l'enfant, et la satisfaction des besoins fondamentaux (repos, propreté, sécurité, ...). L'intégration, en 2009, de l'éducation précoce dans le premier cycle de l'enseignement fondamental est vue comme une réelle plus-value.

Des propositions d'amélioration ont été formulées :

- Mieux répondre aux besoins de stabilité des enfants de trois ans en limitant les transitions entre les différentes structures (p.ex. plages d'arrivée plus flexibles le matin, collaboration plus étroite entre l'éducation précoce et les familles, regroupement école – maison relais dans les mêmes infrastructures, ...), en réduisant, dans la mesure du possible, le nombre de personnes de référence et en limitant les changements dans la composition des classes.
- Promouvoir une approche flexible face au multilinguisme : le rôle du luxembourgeois et la mission importante de l'éducation précoce dans le développement de celui-ci ont été confirmés. Étant donné l'importance de la langue maternelle pour l'acquisition de toute autre langue et pour le développement socio-émotionnel et vu les constats de l'enquête (un nombre croissant d'enfants ne maîtrisent pas leur langue maternelle), le respect et la valorisation des langues maternelles en contexte scolaire seront davantage encouragés. Les parents seront également sensibilisés au rôle primordial qu'ils jouent dans le développement de la langue maternelle, et aux possibilités dont ils disposent pour le favoriser. Parallèlement, le développement langagier en allemand et en français sera promu davantage encore à l'éducation précoce et préscolaire, en assurant cohérence et continuité avec le projet d'éducation plurilingue que le ministère entend mettre en place dans les crèches.

B.2.3.2 Commission scolaire nationale (CSN)

La CSN assure le partenariat entre les autorités scolaires nationales et communales, le personnel des écoles et les parents d'élèves.

En 2015 la CSN s'est réunie huit fois, de février à décembre. En mars, septembre et décembre 2015, elle a siégé en groupe élargi.

La Commission scolaire nationale a abordé les sujets suivants :

- bilans intermédiaires – nouvelle version ;
- modèle de grille horaire ;
- programme de l'enseignement fondamental (poids des différentes matières) ;
- natation scolaire ;

- passage primaire-postprimaire ;
- formation des futurs instituteurs ;
- nouveau cours *Vie et Société* ;
- bilan de l'éducation précoce ;
- apprentissage (précoce) des langues ;
- projet *BEE SECURE* (présenté par le Service national de la jeunesse).

Elle a formulé huit avis lors de ses réunions sur :

- le matériel didactique *Erste Hilfe für Kinder von Kindern* de Jeff Herr ;
- le matériel didactique *Impuls* ;
- le matériel didactique *D'Woch vun de Suen* ;
- le concept pédagogique *Vitarium* pour les cycles 3 et 4 ;
- le *Portfolio européen des langues* ;
- la publication *Dem Ben säi Geheimnis* ;
- le matériel didactique *Sprachfuchs 4 – Band 1* ;
- la publication concernant les maladies neuromusculaires par l'association ALAN.

B.2.3.3 Gestion et partenariats

Des instruments de gestion plus performants

En concertation avec les agents des bureaux régionaux de l'inspection et des communes ainsi qu'avec le support du CGIE, les applications de gestion des absences, des remplacements, des affectations et des répartitions du personnel enseignant et socioéducatif de l'enseignement fondamental sont continuellement adaptées. L'application évolutive est conçue de façon à permettre l'intégration future d'une gestion des contrats. Dans ce contexte, des séances de formation ont été organisées et des guides de l'utilisateur ont été élaborés. De manière générale, l'application *Scolaria* a été optimisée et améliorée dans le but de la rendre conviviale et facile d'utilisation.

4^{es} élections des représentants de parents d'élèves

Les parents d'élèves de chaque école doivent élire leurs représentants tous les deux ans. Ils ont été convoqués en octobre 2015 en assemblée par les présidents des comités d'école, avec l'appui logistique des administrations communales. Ils ont élu 698 représentants de parents d'élèves pour un mandat de deux ans. En 2013, le nombre de représentants de parents d'élèves élus s'élevait à 707, en 2011 à 762 et en 2009 à 845.

B.2.3.4 Pédagogie et didactique

Suite à l'édition du matériel *Sprachfuchs* pour le cycle 3, le ministère a décidé d'étendre la série au cycle 4. En effet, la grande majorité des enseignants en charge d'une classe du cycle 3 ont accueilli favorablement ce matériel spécialement conçu pour l'apprentissage systématique et différencié de l'allemand dans des classes hétérogènes.

Le matériel est spécialement adapté au contexte luxembourgeois. Élaboré sous la direction du professeur Peter Kühn de l'Université de Trèves, il met en valeur les aspects multiculturels du pays et propose des activités d'ouverture aux langues qui tiennent compte de la diversité linguistique et culturelle des élèves. À côté du développement différencié des compétences langagières générales, à savoir la production orale, la compréhension de l'oral, l'expression écrite et la compréhension de l'écrit, le manuel réserve une attention particulière à l'apprentissage systématique de l'orthographe, de la grammaire et de stratégies de lecture et de rédaction. L'approche didactique favorise la participation active des élèves par des méthodes d'apprentissage coopératives favorisant des échanges et des réflexions ciblés au sein de différents groupes d'apprentissage.

À partir de la rentrée 2015-2016, le manuel a été mis à l'essai dans une cinquantaine de classes du cycle 4. La version définitive du matériel sera disponible pour la rentrée 2016-2017. Le manuel s'accompagnera d'un cahier d'exercices (*Arbeitsheft*) pour le travail individuel de l'élève, d'un CD avec des textes d'écoute, et d'un guide didactique et méthodologique pour l'enseignant.

B.2.3.5 « Lëtzebuenger Beobachtungskonzept fir den 1. Cycle » (LBK1)

Le concept d'observation LBK1 permet au personnel enseignant et éducatif du cycle 1 de suivre, comprendre et documenter les apprentissages de chaque élève et d'intégrer ces observations dans les bilans intermédiaires, afin de les discuter avec les parents lors des échanges trimestriels.

Des soirées thématiques s'adressent à tout le personnel enseignant et éducatif du premier cycle de l'école fondamentale. Le choix des thèmes s'oriente aux questions et doléances des enseignants : e.a. le plurilinguisme, l'évaluation formative au quotidien, les spécificités du travail pédagogique à l'éducation précoce, les possibilités et les méthodes de différenciation, la collaboration entre enseignants et éducateurs, la collaboration entre le personnel du cycle 1 et des services d'éducation et d'accueil.

Des échanges avec des représentants du secteur de l'éducation non-formelle sur les concepts utilisés dans les deux secteurs ont permis de déceler des approches et des visions communes en ce qui concerne l'accompagnement et le soutien des processus de développement et d'apprentissage de jeunes enfants.

B.2.3.6 Évaluation des élèves - Adaptation des bilans intermédiaires

Le programme gouvernemental prévoit que les bilans intermédiaires utilisés aux cycles 2, 3 et 4 de l'école fondamentale soient simplifiés par une série d'ajustements qui répondent aux besoins des destinataires et facilitent l'implémentation de la réforme de 2009.

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, 32 écoles fondamentales dans 27 communes participent à un projet d'expérimentation des nouveaux modèles de bilans qui ont été élaborés par un groupe de travail composé de collaborateurs du ministère, d'inspecteurs et d'instituteurs-ressources. Ils tiennent compte des recommandations du rapport Tröhler de l'Université du Luxembourg ; celles-ci ont été discutées et finalisées dans un groupe de travail comprenant des représentants des syndicats SEW, SNE, AIP et FNCCFFTEL ainsi que de la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEL). Dans ce projet coordonné par le SCRIPT, 139 titulaires encadrant 1.817 élèves utilisent les nouveaux bilans, afin de

- vérifier si le modèle retenu est applicable ;
- identifier les forces et les faiblesses du modèle et l'adapter si besoin avant sa généralisation en septembre 2016 ;
- déterminer les mesures d'accompagnement nécessaires à sa mise œuvre.

De janvier à juillet 2015, un questionnaire en ligne s'adressant à tous les enseignants, des séances d'échanges avec les participants à la phase pilote ainsi que des interviews ont déjà permis d'identifier de premières adaptations.

B.2.3.7 Diversification de l'offre scolaire

Eis Schoul

L'école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive est une école en journée continue fondée sur une pédagogie inclusive relevant le défi de mettre en place un milieu d'enseignement et d'éducation permettant à une communauté d'une grande diversité d'enfants d'apprendre et de vivre ensemble.

En septembre 2014, 105 enfants étaient inscrits à Eis Schoul, trois classes à 15 élèves au cycle 1, deux classes à 13 élèves au cycle 2, une classe à 15 et une classe à 13 élèves au cycle 3 et une classe à 6 élèves au cycle 4.

Pour assurer l'encadrement pendant les heures de midi, le contingent en personnel éducatif a augmenté d'un poste supplémentaire à raison de 50 % d'une tâche complète pour un an.

En période scolaire, 60 enfants (63%) ont été inscrits aux activités périscolaires après la fin des cours à 15h30. 56 enfants (58,8%) ont été inscrits dans l'encadrement périscolaire du congé de la Toussaint, 54 (56,7%) de Carnaval et 54 (56,7%) de la Pentecôte.

17 enfants ont été suivis hebdomadairement en orthophonie et trois enfants figuraient sur une liste d'attente. 20 enfants étaient suivis toutes les semaines par la psychomotricienne. La pédagogue a effectué 14 bilans et sept suivis réguliers, la psychologue, dix bilans et 11 suivis.

Tous les membres de l'équipe multiprofessionnelle (psychologue, orthophoniste, psychomotricienne, pédagogue, assistante sociale) à part l'assistante sociale, ont mené des observations ponctuelles dans le cadre de guidances. Elles avaient pour objet de conseiller le personnel enseignant et socio-éducatif.

L'équipe multiprofessionnelle assumait également la tâche de secrétariat de la commission d'inclusion scolaire interne. 11 réunions ont été organisées. 22 enfants différents figuraient sur les ordres du jour dont certains à plusieurs reprises.

La journée de porte ouverte en février 2015 a de nouveau connu un très grand succès. 204 personnes ont participé à la présentation des lignes directrices du travail pédagogique, 211 personnes aux quatre visites guidées.

Eis Schoul a participé à divers réseaux d'échanges pédagogiques, à savoir *Blick über den Zaun – BÜZ*, le *réseau d'échanges pédagogiques européen portant sur l'inclusion* et *PORTFOLIO*, le réseau d'échanges pédagogiques national. En outre elle a participé aux réunions mensuelles des instituteurs-ressources et mené des échanges réguliers avec l'International School of Luxembourg et l'école fondamentale Harmonie à Eitorf en Allemagne.

Une délégation du comité d'école s'est réunie deux fois avec le professeur Dr. Dieter Ferring et la professeure Dr. Adelheid Hu de l'Université du Luxembourg en vue de la mise en place de deux projets de recherche, à savoir *L'inclusion* et *Le multilinguisme et l'éducation interculturelle*.

L'école à journée continue Jean Jaurès fête son 10^e anniversaire

Depuis son ouverture en 2006, l'école à journée continue Jean Jaurès offre plus qu'un enseignement avec encadrement. Elle se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux composantes de la vie scolaire étroitement liées.

Le 8 décembre 2015 toute la communauté scolaire a célébré le 10^e anniversaire de l'école à journée continue à la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette en compagnie de nombreux invités. Cette soirée officielle sera suivie d'autres activités festives tout au long de l'année.

B.2.3.8 Procédure d'orientation en dernière année du cycle 4

Les épreuves communes se sont déroulées en mars 2015 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2. Le SCRIPT a eu en charge l'élaboration, les analyses statistiques et l'accompagnement des enseignants concernés. Les enseignants ont reçu des instructions précises concernant l'administration des épreuves et leur correction standardisée. L'exploitation statistique des résultats a été réalisée dans le respect de l'anonymat des élèves. Les résultats permettent de comparer les résultats de chaque élève à l'ensemble des résultats des élèves ayant passé l'épreuve. En plus, ils fournissent des informations sur le niveau de développement de chaque élève par rapport aux objectifs à atteindre.

Les épreuves d'accès (en cas de désaccord entre parents et conseil d'orientation sur la décision d'orientation) se sont déroulées pour la première fois les 30 juin et 1^{er} juillet 2015. Les services du SCRIPT étaient en charge de la coordination, de l'élaboration, des analyses statistiques et de l'accompagnement des groupes de travail et des experts.

B.2.3.9 L'affaire « School-Leaks » des épreuves communes du cycle 4

Le 16 mars 2015, les questionnaires des épreuves communes ont été transmis comme prévu aux enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique qui sont membres des conseils d'orientation afin qu'ils puissent se préparer aux conseils. En raison d'un acte malveillant, les épreuves ont été diffusées à certains parents et aussi à certains médias et à au moins un parti politique. Une procédure disciplinaire et judiciaire a été ouverte contre les présumés responsables des fuites.

Le ministre avait présenté ses excuses aux élèves, car ces fuites les ont contraints à repasser des examens additionnels pour les trois branches de promotion après les vacances de Pâques (21 – 24 avril 2015). La distribution des épreuves aux écoles a été réglée d'une manière sécurisée. Suite à ces expériences s'impose la nécessité de préciser la fonction des épreuves communes et de formaliser, voire de réglementer les modalités d'élaboration et de distribution des épreuves.

B.2.4 Enseignement secondaire et secondaire technique

B.2.4.1 Projet autonomie des lycées

Lors de trois séances le ministre et ses services ont rencontré les équipes dirigeantes des lycées pour échanger leurs points de vue sur l'autonomie scolaire autour des trois volets : autonomie pédagogique, autonomie du personnel et autonomie financière.

Après une année de concertation sur la marge de manœuvre des lycées dans les trois domaines de l'autonomie, le ministre a tracé le chemin à parcourir jusqu'en 2018 : élaboration d'un projet de loi pour décrire le cadre de l'autonomie et promotion du développement scolaire. Différents groupes de travail composés de représentants du collège des directeurs et du service ES/EST ont été mis en place pour mettre en œuvre les points retenus.

B.2.4.2 Diversification de l'offre scolaire

École européenne agréée à Differdange

Avec la mise en place d'une école publique internationale dans le sud du pays, l'Éducation nationale répond à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire. L'État doit en effet proposer un système éducatif public dans lequel chaque élève a une chance de réussir, indépendamment de la langue parlée à la maison.

Des offres de formations internationales existent déjà dans les lycées publics du pôle Centre, mais ce n'est pas encore le cas dans le pôle Sud. Or, le développement structurel de l'économie du sud du pays et l'implantation de l'Université du Luxembourg à Belval engendrent une demande accrue pour la scolarisation d'enfants dans des classes internationales.

La nouvelle École internationale de Differdange (EIDD) s'adressera aussi bien aux enfants ou jeunes issus de l'immigration, qu'à tout autre élève désireux d'évoluer dans un contexte international. Elle ciblera prioritairement les jeunes de Differdange et de la région du sud du pays.

L'EIDD est une école publique luxembourgeoise comprenant des classes de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle fonctionne selon le système des Écoles européennes, auquel elle est liée par une convention d'agrément, et offre un enseignement fondé sur les programmes des Écoles européennes. Elle est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription.

École de l'Armée

Le projet d'un lycée militaire d'enseignement secondaire à Ettelbruck a été abandonné vu le nombre d'élèves militaires réduit (43 en 2014). Afin d'assurer que l'actuelle École de l'Armée du Centre militaire bénéficie pleinement d'un enseignement moderne et fonctionnel, il a été décidé d'intégrer les classes de l'École de l'Armée dans le Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) à partir de la rentrée scolaire 2015-2016.

L'objectif des classes transférées au LTETT et partant de la reconversion reste inchangé : optimiser les chances du soldat volontaire d'obtenir un emploi à l'issue de son service militaire.

Section Sciences naturelles au régime technique

Depuis septembre 2014, le Lycée Michel Lucius a complété son offre scolaire par la section Sciences naturelles sous forme de projet d'innovation pédagogique. À la rentrée 2015/16, le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette et le Lycée technique agricole ont été autorisés à se rallier au projet et offrir également une classe de 10^e. La section fait partie du régime technique - division technique générale.

Classes ALLET de l'enseignement secondaire

Les classes ALLET (allemand langue étrangère) accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en français et en mathématiques, mais des lacunes en allemand. L'objectif est de pallier les faiblesses en allemand afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées dans sept lycées, elles comptent 154 élèves à la rentrée 2015 (139 en 2014-2015).

Classes FRANÇAIS PLUS de l'enseignement secondaire et secondaire technique

Ces classes accueillent à la division inférieure des élèves qui ont de bonnes connaissances en allemand et en mathématiques, mais des lacunes en français. L'objectif est de pallier les faiblesses en français afin que les élèves puissent intégrer les classes usuelles. Organisées dans six lycées, elles comptent 157 élèves à la rentrée 2015 (95 en 2014-2015).

Baccalauréat international (BI) et classes anglophones

Baccalauréat International Lycée technique du Centre										
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
4IF	20	15	11	15	18	18	25	24	24	21
3IF		18	10	11	13	19	16	26	21	21
2BIF			16	9	11	14	20	24	25	20
1BIF				13	10	13	15	15	17	20
total élèves	20	33	37	48	52	64	76	89	87	82
Baccalauréat International Athénée de Luxembourg										
		2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
5IA		15	17	24	12	0	0	0	0	
4IA			17	17	26	23	25	23	25	26
3IA				14	10	19	19	23	22	25
2BIA					15	10	17	17	18	20
1BIA						14	11	19	20	17
total élèves		15	34	55	63	66	72	82	85	88
Classes anglophones Lycée Michel Lucius										
						2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16
7EC									24	24
6EC									19	34
5EC						14	18	33	20	35
4EC							13	39	71	60
3EC								27	46	74
2EC									33	52
1EC										15
total élèves						14	31	99	213	279

Évolution des effectifs des classes internationales

Capacités d'accueil supplémentaires aux Écoles européennes

Une convention de collaboration de 2014 a permis d'augmenter la capacité d'accueil des sections francophones et anglophones. Ainsi, 109 élèves supplémentaires ont été admis aux Écoles européennes Luxembourg I et II à la rentrée 2015-2016. Ces places sont accessibles aux enfants dont les parents ne travaillent pas pour une institution européenne (catégorie III). Le minerval scolaire est à charge des parents.

L'État luxembourgeois contribue financièrement à la capacité d'accueil à raison de 40% du coût réel par élève.

B.2.4.3 Division des professions de santé et des professions sociales de l'EST

Afin de désenclaver la formation de l'éducateur, la section sciences sociales, instaurée à la rentrée 2014-2015, est poursuivie en classe de 13^e.

Pour la formation de l'éducateur et à l'instar de la formation de l'infirmier, la délivrance du diplôme de fin d'études secondaires techniques est avancée à la classe de 13^e. Ceci permet aux élèves désireux d'entamer des études supérieures de le faire au même que leurs collègues des autres

sections. Ils pourront dès lors briguer un diplôme universitaire de leur choix, notamment un diplôme d'éducateur gradué. La classe de 14^e clôturera la formation de l'éducateur proprement dite.

B.2.4.4 Intégration de l'Uelzecht-Lycée dans le Lycée technique des Arts et Métiers

L'Uelzecht-Lycée est intégré dans le Lycée technique des Arts et Métiers pour former une seule entité administrative placée sous une direction unique et portant la dénomination Lycée des Arts et Métiers. Cette intégration permet de remédier à deux contraintes qui décourageaient les inscriptions :

- Les infrastructures de l'UELL, initialement conçues comme annexe du Lycée technique du Centre, ne répondaient pas nécessairement aux besoins de fonctionnement d'un lycée indépendant.
- L'offre scolaire était limitée aux classes inférieures. En l'absence de classes supérieures, les élèves préfèrent s'inscrire dans d'autres établissements à proximité qui offrent des parcours de formation complets.

B.2.4.5 Accords avec les représentants des enseignants

Accord de médiation

Le 31 juillet 2015, un accord a été signé dans le cadre de la médiation entre les syndicats APES, FÉDUSE/Enseignement-CGFP et SEW/OGBL, réunis en Intersyndicale, et le Gouvernement.

Cet accord met fin à des échanges nombreux entamés en mars 2014 entre les syndicats et le ministère ainsi qu'à la procédure de conciliation lancée en décembre 2014 et à la médiation qui a suivi. Il permet de maintenir la contribution de l'Éducation nationale aux économies (*Zukunftspak*) à hauteur de ce qui avait été planifié, dégageant ainsi des ressources qui seront réinvesties au bénéfice des élèves.

Dans le cadre du suivi et de l'accompagnement des mesures retenues dans l'accord, il est créé un comité permanent composé de représentants du ministère et des syndicats des enseignants. Ce comité a pour but d'analyser l'impact des mesures décidées et d'élaborer, le cas échéant, des propositions d'amélioration ou d'ajustement. Il s'est réuni deux fois en 2015.

Accord ACEN

Le 16 octobre 2015, le Gouvernement et l'Association des chargés de l'enseignement national (ACEN) ont signé un accord pour alléger la tâche des chargés de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Avec un effectif de quelque 1.050 personnes et 25% du volume des leçons assurées, les chargés font partie intégrante du personnel enseignant des lycées. Les principes consignés dans l'accord valorisent leur engagement et leur travail quotidien au service des élèves.

Les changements retenus rapprochent les conditions de travail des chargés de celles des enseignants-fonctionnaires, tout en respectant le principe de disparité entre les employés et les fonctionnaires généralement applicable dans la Fonction publique.

B.2.4.6 Commissions nationales des programmes

Les objectifs des programmes et leurs contenus sont des questions d'importance sociale qui transcendent les clivages politiques. L'évolution de l'école doit refléter les développements sociétaux. Afin de garantir une vue commune des objectifs à atteindre, le ministère a organisé quatre rencontres des présidents des commissions nationales des programmes. À l'ordre du jour figuraient des sujets tels que : les finalités des branches, l'organisation des examens, l'enseignement et l'apprentissage des langues, les supports didactiques, l'autonomie des lycées, ...

B.2.4.7 Conférence nationale des élèves

La Conférence nationale des élèves du Luxembourg (CNEL) représente les élèves auprès du ministère. Elle comprend deux délégués par comité d'élèves des lycées.

En 2015, les délégués se sont réunis à neuf reprises et ils ont établi trois groupes de travail sur les sujets: 1) la réforme de la formation professionnelle ; 2) le thème du dialogue structuré national *Jonker a Wunnen* et 3) le nouveau cours sur l'éducation aux valeurs. Les efforts de ces groupes de travail ont abouti à trois avis. Au courant de cette année, la CNEL a également fait des efforts supplémentaires pour rencontrer et s'échanger avec différents partenaires, notamment avec des représentants de l'Université du Luxembourg et des représentants de la FAPEL. En mars, une délégation de la CNEL a rencontré le ministre des Transports, François Bausch et le secrétaire d'État à l'Éducation, Marc Hansen pour aborder différents sujets concernant le transport scolaire.

Davantage de formations ont été organisées.

B.2.4.8 Centre de coordination des projets d'établissement

Pendant l'année scolaire 2014-2015, 21 projets d'établissement (« pé ») ont été mis en œuvre. En janvier 2016, dix-neuf « pé » sont en cours.

Les quatre premiers établissements de la liste ont terminé leur projet en juillet 2015, tandis que le cinquième a terminé son « pé » après la préphase.

Établissement	Intitulé du projet et contenu
Lycée Michel Lucius 2014/15 : 3 ^e année et fin du projet	<i>Entwicklung einer lern-, talent-, motivations- und gemeinschaftsfördernden Schulkultur</i> : promouvoir l'attitude positive des élèves face au travail.
Lycée technique Mathias Adam 2014/15 : 3 ^e année et fin du projet	<i>PRIDE – Prévention et intégration dans l'établissement</i> : améliorer l'intégration des élèves et intervenir de manière préventive en fonction des besoins des élèves avec un meilleur échange d'informations.
Lycée technique pour Professions éduc. et sociales 2014/15 : 3 ^e année et fin du projet	<i>Les éducateurs et éducatrices, des praticiens réflexifs !</i> : renforcer et améliorer les enseignements et les apprentissages en vue de promouvoir une meilleure articulation entre la théorie et la pratique.
Schengen-Lyzeum Perl 2014/15 : 3 ^e année et fin du projet	<i>Netzwerk Schule-Region</i> : renforcer les compétences sociales des élèves, leur transmettre des valeurs et une ouverture au monde.
Lycée Nic-Biever 2014/15 : préphase (arrêt du projet après la préphase)	<i>Surv Better !</i>

Le tableau ci-dessous reprend le résumé des projets de l'année scolaire 2015-2016. Les descriptifs détaillés sont disponibles sur la page d'accueil du site www.ccpe.lu.

Atert-Lycée 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>Den Atert-Lycée a säin Emfeld - eng talentéiert Régioun!</i> : valoriser les talents dans l'orientation professionnelle ; faire de l'ALR un centre culturel et sportif régional.
Athénée de Luxembourg 2015/16 : 1 ^{re} année/3	<i>Engagement et Encadrement</i> : offrir un meilleur encadrement des élèves, les rendre plus responsables et engagés dans les cours et au-delà.
Lycée Aline-Mayrisch 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>eLaml - civis 2.0 ex machina</i> : développer des compétences en matière TIC et l'esprit critique à l'égard de l'outil informatique.
Lycée des Arts et Métiers – anc. LTAM 2015/16 : 1 ^{re} année/3	<i>Learning on demand</i> : création de séquences filmées ou animées, cadrées dans un environnement d'apprentissage en ligne.
Lycée des Arts et Métiers – anc. UELL 2015/16 : 2 ^e année/3	<i>Motivés pour mieux apprendre</i> : améliorer la motivation des élèves et favoriser leur apprentissage.
Lycée Classique Diekirch 2015/16 : 1 ^{re} année/3	<i>LCD-Visions</i> : intégration des différents médias dans l'enseignement.
Lycée de Garçons Esch 2015/16 : 1 ^{re} année/3	<i>Guidance et apprenance</i> : s'orienter dans son apprentissage.
Lycée de Garçons Luxembourg 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>LGL en gage</i> : développer les compétences nécessaires à l'engagement et la responsabilité aux niveaux individuel et collectif.
Lycée Hubert-Clément Esch 2015/16 : 2 ^e année/2. Durée du Pé : 2 ans	<i>Let's Have Cool Education</i> : pour une prise en charge individualisée de l'élève du cycle inférieur.
Lycée Josy Barthel 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>Look who's reading</i> : motiver les élèves à lire.
Lycée du Nord 2015/16 : 2 ^e année/3	<i>Le Lycée du Nord – lieu de vie et de rencontre</i> : améliorer la cohésion sociale et le bien-être de la communauté scolaire.
Lycée Robert Schuman 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>Mathématiques et informatiques pour les sciences et technologies</i> : développer les intérêts des élèves pour les sciences ; développer leurs bases en informatique et leurs capacités de synthèse.
Lycée technique agricole 2015/16 : 2 ^e année/3	<i>LTA – Let's talk about...</i> : améliorer l'apprentissage des langues.
Lycée technique Esch 2015/16 : 2 ^e année/3	<i>LTE on target</i> : motiver les élèves à apprendre.
Lycée École de Commerce et de Gestion 2015/16 : 3 ^e année/3	<i>Se ressourcer pour (se) développer</i> : développer des structures d'appui qui répondent aux besoins des élèves.
Lycée technique pour professions de Santé 2015/16 : 1 ^{re} année/3	<i>Nouveau concept pédagogique en laboratoire de simulation</i> : faciliter le transfert du savoir d'une situation de classe à une situation réelle en stage.

Les trois établissements suivants ont commencé la « préphase » de leur nouveau « pé » en septembre 2015.

Lënster Lycée Junglinster	<i>Liewentscheidung am Lënster Lycée</i> : mise en place d'une structure et d'une démarche d'orientation pour toutes les classes.
Lycée technique Mathias Adam	<i>Like – Like och du den LTMA</i> : das „Wir-Gefühl“ innerhalb der Schulgemeinschaft stärken und das Ansehen in der Außenwelt hervorheben.
Schengen-Lyzeum Perl	<i>Yes, we care</i> : Entwicklung der Persönlichkeit und Identität des Schülers innerhalb der Schulgemeinschaft.

Le budget global accordé aux 19 projets d'établissement de l'année scolaire 2015/16, est versé par tranches en cours d'année et il s'élève à 226.736 €. Les décharges hebdomadaires accordées sont au nombre de 199,50. Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises. Le bureau du CCPé s'est réuni une fois.

En outre, les membres du conseil ont suivi de près tous les projets en rencontrant les groupes de pilotage dans les lycées. Le CCPé a planifié au cours de l'année 2015 six journées de formation, à l'intention des chefs des nouveaux « pé » en préphase.

B.2.4.9 Collèges des directeurs ES et EST

En 2015, les bureaux des collèges ainsi que les deux collèges des directeurs se sont réunis régulièrement et ont activement discuté en tant qu'organes de réflexion sur différents thèmes, soit ensemble soit séparément (ES/EST). Différents intervenants leur ont présenté des projets d'actualité. Les collèges ont activement participé aux groupes de travail sur le budget, le stage pédagogique, la répartition des postes, le mal-être des jeunes.

En bref, les réunions ou participations ont porté sur les sujets suivants :

- nouvelle Maison de l'orientation,
- décrochage scolaire,
- autonomie financière, autonomie du personnel, autonomie pédagogique et profil des lycées,
- instruction de service du 15 juin 2015 concernant l'encadrement de l'enfant ou de l'adolescent à besoins de santé spécifiques et la distribution de médicaments,
- Institut de formation de l'Éducation nationale, stage pédagogique, formation continue des enseignants,
- formation professionnelle,
- projet *digital classroom*,
- répartition des stagiaires de 1^{re} et 2^e années,
- répartition des postes,
- résultats de la conciliation,
- réforme de la Fonction publique,
- mesures préventives en matière de lutte contre la radicalisation,
- situation des réfugiés,
- instructions ministérielles sur l'organisation scolaire.

B.2.5 Éducation différenciée

B.2.5.1 Développement de la qualité

Les chargés de la direction des écoles spécialisées et les coordinateurs des équipes multiprofessionnelles ont établi des groupes de travail consacrés à l'amélioration des plans éducatifs individualisés, des bilans de fin d'année et des relations (partenariat) avec les parents.

Les nouveaux outils émanant de ces échanges augmenteront la transparence et l'efficacité des procédures régissant le travail quotidien.

B.2.5.2 Développement du personnel et les formations continues

Les écoles spécialisées et les équipes multiprofessionnelles ont été renforcées de 14 professionnels qualifiés dont sept pédagogues diplômés ou spécialisés et sept éducateurs gradués.

Afin de perfectionner leurs compétences, 29 collaborateurs de l'Éducation différenciée ont entamé une formation continue de grande envergure : *Unterricht bei Kindern und Jugendlichen mit geistiger Behinderung. Planung, Durchführung und Reflexion didaktischen und pädagogischen Handelns*, conçue par des experts de l'Universität zu Köln.

Les collaborateurs de l'Institut pour déficients visuels ont commencé la formation continue *Frühförderung von Kindern mit Sehbehinderung oder Blindheit*, organisée en collaboration avec la Johann Wilhelm Klein-Akademie Würzburg.

La 8^e session de la formation continue *Grundlagen der Sonderpädagogik*, dirigée par des professeurs et des professeurs-assistants de la Humboldt-Universität zu Berlin, s'est terminée.

Les possibilités de supervision personnelle, indispensables pour adopter une attitude réflexive et prévenir le burnout, ont été élargies. Les séances sont organisées avec le concours d'experts de différents pays européens.

En collaboration avec le SCRIPT, le troisième cycle de la formation *Zusatzausbildung Förderpädagogik*, dispensée par l'Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich et l'Autonome Hochschule der Deutschsprachigen Gemeinschaft Eupen, a commencé.

B.2.5.3 Réévaluation des orientations vers les écoles spécialisées de l'Éducation différenciée

Les facultés des élèves âgés de 12 ans qui fréquentent une école spécialisée depuis plus de trois ans ont été réévaluées dans le cadre d'un bilan de transition nouvellement conçu.

Cette mesure permet d'apprécier si la scolarisation de l'élève dans une école spécialisée est toujours appropriée ou si une réorientation est envisageable. Elle conduit si nécessaire à adapter les projets pour l'avenir des élèves et à repenser les approches pédagogiques et rééducatives.

B.2.5.4 Aménagement de nouvelles infrastructures

Les élèves et les membres du personnel du Centre de logopédie ont déménagé dans un nouveau bâtiment, pourvu des équipements et des nouvelles technologies requis.

Le centre de propédeutique professionnelle à Walferdange a bénéficié de davantage d'espaces sur le même site. Au vu de l'accroissement considérable du nombre des jeunes à besoins spécifiques accueillis à la rentrée 2015-2016, ce réaménagement fut indispensable.

Le Lycée Joseph Bech à Grevenmacher a mis des espaces à disposition du centre d'Éducation différenciée d'Echternach pour intégrer une classe de cohabitation.

B.2.5.5 Classes de cohabitation au sein des lycées

Un groupe de travail formé de responsables des lycées et des écoles spécialisées de l'Éducation différenciée a élaboré un projet de cadre de collaboration concernant les classes de l'Éducation différenciée fonctionnant dans les enceintes des lycées. Il fixe les responsabilités de part et d'autre et permet aux partenaires impliqués de planifier leurs activités pédagogiques.

L'insertion de classes de cohabitation constitue un pas important vers l'inclusion scolaire et favorise les contacts et la collaboration entre jeunes avec et sans besoins éducatifs spécifiques.

B.2.5.6 Classe OPTIC pour jeunes malvoyants au Lycée technique de Bonnevoie

L'Institut pour déficients visuels de l'Éducation différenciée participe à l'enseignement des sept élèves fréquentant la classe OPTIC, qui fonctionne depuis la rentrée 2015-2016.

L'enseignement y dispensé vise à harmoniser le programme scolaire et l'apprentissage des techniques auxiliaires que les personnes malvoyantes doivent maîtriser afin de compenser leur déficience visuelle. Cette initiative vise une meilleure insertion des jeunes concernés sur le marché du travail.

B.2.5.7 Collaboration avec le service des salariés handicapés (SSH)

Outre la collaboration régulière avec le SSH en vue de la mise au travail de jeunes à besoins éducatifs spécifiques, le service de l'Éducation différenciée fut sollicité en 2015 pour évaluer 70 demandeurs d'emploi à déficience visuelle. L'Institut pour déficients visuels a administré les tests afférents pour cerner les possibilités d'embauche des personnes concernées.

B.2.5.8 Collaboration avec les partenaires de la Grande Région

Deux rencontres ont eu lieu en mai et en novembre à Eupen puis à Clervaux, consacrées à l'inclusion scolaire, à la formation des enseignants et aux classes de cohabitation.

B.2.5.9 Audition européenne « Inclusive Education. Take action! Luxembourg recommendations. »

Le service de l'Éducation différenciée fut impliqué dans l'organisation de l'audition de jeunes Européens organisée en octobre 2015 à Luxembourg. 250 personnes étaient présentes à cet événement européen organisé par le ministère et l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne. Il a permis à des jeunes âgés de 14 à 16 ans avec et sans besoins éducatifs spécifiques d'échanger leurs vues et expériences relatives à la mise en œuvre de l'éducation inclusive.

Un document reprenant les propositions des jeunes et des lignes directrices pour l'éducation inclusive a été élaboré et soumis au Conseil des ministres européens de l'Éducation du 23 novembre 2015.

B.2.6 Formation professionnelle

B.2.6.1 Adaptation de la réforme de 2008

La réforme de la formation professionnelle a porté sur un ensemble de 120 formations initiales et elle est progressivement entrée en vigueur à partir de la rentrée 2010. Depuis la rentrée 2012, toutes les formations ont été engagées dans la réforme. Si l'un des principaux objectifs de la réforme, à savoir améliorer la qualité de la formation professionnelle, semble atteint, des problèmes majeurs persistent dans :

- l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- l'organisation des formations dans les lycées (système modulaire difficilement gérable),
- l'identification des enseignants et formateurs, des élèves et de leurs parents avec la démarche.

Face à ces difficultés, le ministère a procédé à des adaptations en plusieurs étapes :

- **2014-2015** : Pour faciliter à court terme la progression des élèves que les difficultés organisationnelles (rattrapage des modules non réussis) risquaient de bloquer dans leur parcours, le ministère a émis une première instruction ministérielle précisant des mesures transitoires à appliquer dans l'intérêt des élèves.
- **février 2015** : Pour remédier à moyen terme aux difficultés de fonctionnement constatées, un projet de loi révisant le système en vigueur a été déposé. Le processus législatif n'a toutefois pas pu avancer, dans l'attente de la clarification des questions juridico-constitutionnelles autour de l'article 32.3. de la Constitution.
- **en 2015** : Le ministère a chargé l'Université du Luxembourg de réaliser une étude du système en vigueur.
- **en 2015-2016** : Face au retard que le projet de loi a pris dans le processus législatif, le ministère s'est vu contraint d'émettre, pour l'année 2015-2016, une deuxième instruction ministérielle précisant des mesures transitoires à appliquer dans l'intérêt des élèves.

Les constats-clés de l'étude de l'Université amènent les réponses suivantes du ministère :

- **reconstruction du partenariat avec les chambres professionnelles et les écoles** — Suite à l'étude de l'Université du Luxembourg, des entrevues et des pourparlers avec les chambres et les divers partenaires sont en cours. Un nouvel élan est né au sein de la réforme dans l'intérêt partagé des jeunes et des entreprises.
- **promotion annuelle favorisant l'avancement des élèves** — L'organisation modulaire de la formation professionnelle est maintenue tout en garantissant une plus grande transparence pour les élèves, leurs parents et les patrons formateurs. La promotion annuelle sera réintroduite. Les critères de promotion sont actuellement définis en concertation avec les groupes curriculaires, en charge des programmes.
- **nouveau regard sur l'évaluation** — L'évaluation à la formation professionnelle est revue en général. Le bulletin et le relevé de compétences sont adaptés. Pour rendre les documents plus lisibles et plus transparents, un complément d'information est ajouté sous forme de notes.
- **regard plus différencié sur les compétences** — Les compétences que l'élève doit obligatoirement avoir acquises pour la réussite d'un module seront formulées de manière plus générale. Les enseignants disposent ainsi d'une plus grande autonomie pour axer leur travail pédagogique sur les compétences qu'ils estiment essentielles à la progression de l'élève.
- **révision et adaptation des tous les programmes de formation avec des experts externes** — Les programmes de formation seront revus et adaptés en vue d'une meilleure lisibilité et cohérence. Parallèlement, les différents modules de formation seront rendus plus cohérents

entre eux. À cet effet, le ministère élabore un cadre définissant les paramètres clés comme les nombres minimal et maximal de compétences par modules, les durées minimale et maximale d'un module, le poids des différents modules dans l'évaluation et la progression de l'élève. Des contacts avec des experts de la Suisse sont en cours, et ceci en vue d'un accompagnement scientifique, méthodologique et didactique.

- **réorientation** : établissement de passerelles vers le haut et vers le bas (*Stufenmodel – Durchlässigkeit*).
- **critères d'admission : introduction des profils d'orientation (passage 9^e – 10^e)** — Une priorité est accordée, dans le cadre d'autres projets de loi, au développement d'une démarche d'orientation, qui permettra aux élèves des classes inférieures de l'enseignement secondaire technique de mieux connaître leurs points forts et leurs intérêts, ainsi qu'à la définition des critères d'accès aux formations professionnelles.

B.2.6.2 Centres nationaux de la formation professionnelle continue - CNFPC

Le CNFPC organise sur ses deux sites, Esch-sur-Alzette et Ettelbruck, des cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP). Le nombre total d'élèves inscrits s'élève pour l'année 2015 à 309. Le nombre total d'apprentis inscrits en formation professionnelle initiale préparant à un CCP/DAP s'élève pour l'année 2015 à 647.

Au courant de l'année 2015, le CNFPC a organisé des cours du soir dans les domaines suivants : arts, gastronomie, social et éducatif, arts ménagers, informatique, bureautique et dans l'artisanat. Le nombre d'élèves inscrits était de 753.

Outre les formations de soudeur certifié, des engins de levage et de l'aide socio-familiale, plus de 25 types de formations différentes ont été organisées dans le cadre de la formation professionnelle continue. En 2015, 3.160 personnes ont été formées dans ce cadre.

Formation patronale préparant au certificat de capacité professionnelle (CCP)

Les CNFPC ont offert en 2015 à 55 jeunes n'ayant pas trouvé de poste d'apprentissage, la possibilité de commencer leur formation patronale au CNFPC dans les qualifications suivantes : installateur chauffage-sanitaire, parqueteur, électricien, débosseleur de véhicules automoteurs et peintre-décorateur.

La durée des conventions est en principe d'une année : l'objectif est de poursuivre l'apprentissage dans le secteur privé l'année suivante.

Formations complémentaires pour demandeurs d'emploi

Le Service de la formation professionnelle du ministère préside une commission qui décide en étroite collaboration avec les CNFPC et le ministère du Travail et de l'Emploi des mesures de formation pour demandeurs d'emploi. En 2015, 230 personnes ont été présélectionnées pour participer aux différentes mesures.

Garantie pour la jeunesse

Dans le cadre du projet garantie pour la jeunesse, le CNFPC offre des classes de 9^e selon le modèle PROCI. Actuellement, sur base de sélection par les collaborateurs de l'ALJ, 81 jeunes âgés de plus de 18 ans suivent ces cours de remise à niveau, avec le but d'élaborer leur projet scolaire et professionnel pour entamer un apprentissage professionnel à partir de 2015-2016 resp. 2016-2017.

B.2.7 Formation des adultes

B.2.7.1 Service de la formation des adultes (SFA)

Au niveau de l'offre de formation, le SFA a comme mission d'organiser la 2^e voie de qualification, l'instruction de base des adultes ainsi que les cours d'intérêt général.

Pour l'ensemble des formations organisées sous la responsabilité du SFA, le nombre d'inscriptions a légèrement diminué, passant de 21.467 en 2013-2014 à 20.719 en 2014-2015, soit une baisse de 3,5%.

Sur les 20.719 inscriptions, 3% relevaient de la 2^e voie de qualification, 3,5% de l'instruction de base (y inclus des cours pour déficients visuels), 8% de l'instruction civique et 85,5% de cours d'intérêt général.

2^e voie de qualification

Les cours de 2^e voie de qualification permettent aux personnes qui n'ont pas eu la possibilité de terminer leur formation initiale ou qui n'ont pas atteint le niveau requis pour réaliser leurs projets professionnels, d'accéder aux mêmes diplômes et certificats que ceux délivrés par l'enseignement secondaire, secondaire technique et professionnel. Ces formations offertes en présentiel ou à distance sont spécialement adaptées aux besoins des adultes et permettent de concilier emploi et formation. La participation aux cours de 2^e voie de qualification est gratuite. Dans l'enseignement secondaire, des formations en cours du soir et la formation eBac sont offertes. Dans l'enseignement secondaire technique sont offertes en cours du soir des classes de 9^e ainsi que différentes classes du cycle moyen et supérieur. En 2014-2015, 184 apprenants (dont 112 eBac) étaient inscrits pour l'enseignement secondaire et 443 pour l'enseignement secondaire technique.

Comme la classe de 9^e est décisive pour l'accès aux futures études et à la formation professionnelle, le dispositif 9+ a été développé. Il permet aux adultes de terminer une classe de 9^e ou d'élever le niveau de 9^e. La formation se base sur les programmes des classes de 9^e pratique, 9^e polyvalente et 9^e technique donnant accès au CCP, au DAP, à la formation de technicien et au régime technique. Au niveau méthodologique, l'enseignement est basé sur les principes suivants :

- les branches sont regroupées et enseignées de façon intégrative (mathématiques, TIC et sciences naturelles, langues, sciences humaines et sociales) ;
- la formation comprend des cours en présentiel et l'auto-apprentissage guidé.

En 2014-2015, 67 demandes ont été introduites et 34 apprenants ont été retenus. Parmi les 34 inscriptions retenues, sept apprenants ont quitté le projet 9+ en cours de route. Parmi les 27 apprenants restants il y a eu un seul échec, six apprenants ayant réussi une 9PR (dont deux PRF), 12 une 9PO (dont 2 POF), huit une 9TE (dont 2 TEF).

En octobre 2015, 29 nouveaux apprenants se sont inscrits dans le dispositif.

Basé sur les cours 9+ et en réponse à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, un nouveau dispositif « cours 9+ intégration » démarre en janvier 2016 avec 30 apprenants. L'enseignement vise l'acquisition accélérée de la langue française (12 heures de cours et 3 heures d'auto-apprentissage accompagné par semaine). Les connaissances de la langue anglaise sont développées à raison de 4 heures par semaine. Les compétences en mathématiques ainsi que l'acquisition du vocabulaire français sont développées à raison de 4 heures hebdomadaires.

Instruction de base des adultes

L'instruction de base s'adresse prioritairement aux adultes en situation d'illettrisme. Au Luxembourg sont considérées en situation d'illettrisme, les personnes qui ont été scolarisées mais qui ne maîtrisent pas ou plus suffisamment la lecture, l'écriture, et le calcul (compétences de base) pour être autonome dans les situations simples de la vie quotidienne. L'instruction de base vise aussi les personnes issues de l'immigration qui n'ont jamais été scolarisées et les personnes alphabétisées dans un autre alphabet.

Année	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Inscriptions	124	176	191	334	513

En automne 2015, suite à l'afflux massif de DPI, qui ne maîtrisent pas l'alphabet latin, l'offre fut augmentée considérablement.

Family learning

Le concept luxembourgeois du *family learning* porte sur trois volets :

1. Ouverture des crèches / écoles aux parents

Pour renforcer l'interaction entre les principales personnes de référence de l'enfant et dans un esprit de partenariat, l'échange et la coopération avec les parents sont renforcés.

2. Formation des adultes

Pour soutenir les familles, des cycles de formation sont offerts au niveau local et en collaboration avec les structures éducatives (crèches, écoles, lycées). Ces formations portent sur la promotion de la littératie et de la numératie au quotidien, sur le fonctionnement de l'école et sur l'encadrement des enfants scolarisés.

3. Information et sensibilisation

Le ministère travaille actuellement sur l'élaboration de supports et campagnes pour sensibiliser les familles à l'importance de soutenir leurs enfants dans leur scolarité, et à l'impact que ce soutien a sur la motivation et la réussite des enfants.

Cours d'intérêt général

La formation générale des adultes comprend les langues, les arts et les créations artisanales, le socio-éducatif et le bien-être, les technologies d'information et de communication (TIC) ainsi que la formation civique des signataires du contrat d'accueil et d'intégration et des personnes qui désirent acquérir la nationalité luxembourgeoise.

La formation générale des adultes est en grande majorité une formation linguistique (75% des inscriptions). La formation civique regroupe 9% des inscriptions, les TIC 8%, les arts et créations artisanales 7% et le domaine socioéducatif et bien-être 1%.

Parmi les cours de langues, les cours de luxembourgeois sont les plus fréquentés. Sur un total de 14.488 inscriptions en formation linguistique, 6.302 (43,5%) concernaient un cours de langue luxembourgeoise, 5.099 (35,2%) un cours de langue française, 736 un cours de langue anglaise (5%) et 590 (4,1%) un cours de langue allemande.

Depuis 2000, où 1.407 inscriptions ont été enregistrées, la progression annuelle des apprenants de la langue luxembourgeoise est considérable.

Les cours du SFA sont organisés par les délégués à la formation des adultes dans les lycées et d'autres institutions de formation ainsi que dans la région transfrontalière (cours de luxembourgeois dans le cadre des accords de Karlsruhe). En 2014-2015, 402 cours ont été organisés dans les lycées et institutions nationales et étrangères pour 4.057 apprenants adultes.

En 2014-2015, 1.001 cours conventionnés (14.215 inscriptions) ont été dispensés.

Aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre non marchande de cours d'intérêt général pour adultes est couverte par les dispositifs de l'Éducation nationale (Institut national des langues et SFA).

En janvier 2014, les ateliers d'apprentissage personnalisé *Learn for success* (L4S) ont ouvert leurs portes à l'École de la 2^e chance. De janvier à juillet 2014, 75 personnes étaient inscrites et ont bénéficié d'un total de 2.822 heures d'encadrement individuel. De septembre 2014 à juillet 2015, 103 personnes étaient inscrites et ont bénéficié de 2.691 heures d'encadrement individuel.

Promouvoir l'accès à l'éducation et la formation des adultes

Le catalogue de l'éducation et de la formation des adultes est publié à 15.000 exemplaires.

Le service de la formation des adultes délivre des bons de droit d'inscription réduit (10 € par cours) à certains groupes de participants vulnérables et nécessiteux.

En 2014-2015 sur les 6.353 bons qui ont été émis, 3.644 bons ont été utilisés pour des cours du SFA et 872 pour des cours de l'INL. 442 bons n'ont pas encore été utilisés et 1.395 bons sont expirés. Sur les 17.538 inscriptions dans les dispositifs éligibles du SFA, 3.644, soit 21% sont des inscriptions à tarif réduit.

Au niveau des bons émis par public cible, du taux d'utilisation par public cible et des branches choisies la situation se présente comme suit : sur l'ensemble des bons utilisés le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais sont les plus fréquemment choisis, suivis des TIC.

Activités et projets européens

Dans le cadre de la stratégie européenne *Éducation et Formation 2020*, le SFA représente le ministère dans le groupe de travail *Éducation et formation des adultes*. Par l'apprentissage de pairs et l'échange de bonnes pratiques, le groupe développe des rapports analytiques, des outils d'évaluation et des recommandations politiques sur l'instruction de base, sur l'efficacité et l'efficacité des politiques de l'éducation et de la formation des adultes ainsi que sur l'usage des ressources de formation ouvertes et des TIC en formation d'adultes.

Le SFA a été désigné service coordinateur de l'*Agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes*. Le projet national 2014-2015 vise la mise en œuvre des actions éducatives familiales au Luxembourg. Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, une conférence internationale a été organisée à ce sujet.

Dans le cadre d'un projet européen, avec des acteurs de formation de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche, le SFA a développé des outils et méthodes pour promouvoir l'instruction de base en milieu professionnel. Les résultats de cette action ont été présentés lors d'un séminaire international en mai 2015.

B.2.7.2 Institut national des langues – INL

En 2015, le fonctionnement de l'INL a été marqué par :

- la planification et l'organisation du déménagement du Limpertsberg dans une structure temporaire au Kirchberg,
- la recherche et la mise en œuvre de partenariats externes afin de combler l'exiguïté de la structure provisoire (partenariats avec les écoles européennes, l'École privée Fieldgen et le Lycée Vauban),
- la réorganisation de l'offre de cours et des examens face aux contraintes du déménagement. Malgré ce défi, l'INL a pu garantir le même niveau de service, voire étendre ses activités,
- la création d'un comité consultatif de l'INL prévu par la loi,
- les débats sur la nouvelle loi sur la nationalité luxembourgeoise et ses répercussions sur l'enseignement du luxembourgeois à l'INL et le *Sproochentest*.

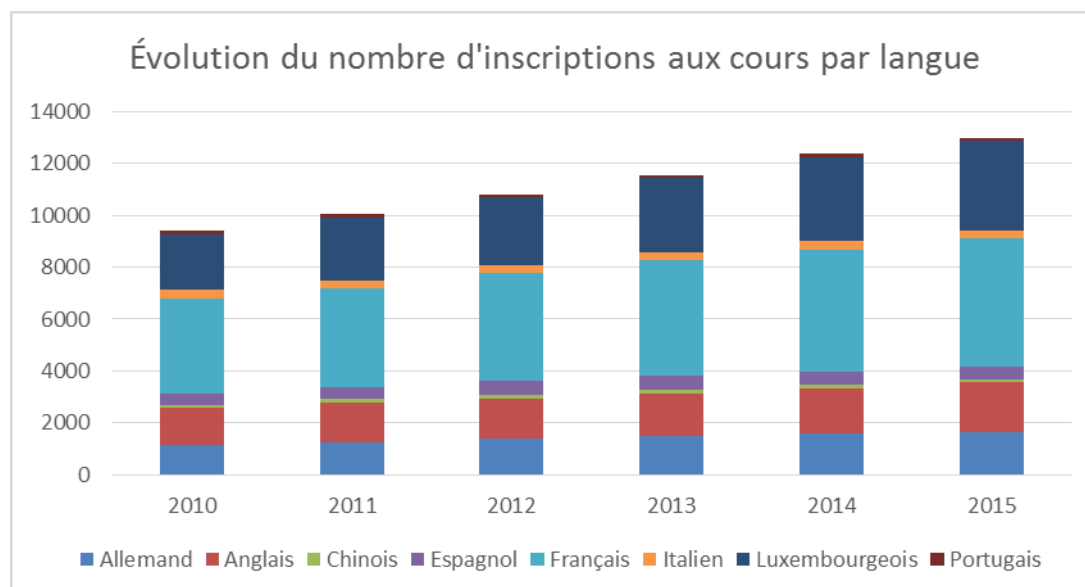
Cours de langues

En 2015, l'INL a organisé 678 cours soit 37 de plus qu'en 2014, dont 34 de plus pour l'horaire de 17h00 à 21h00.

Avec 13.012 inscriptions en 2015, le nombre global d'inscrits augmente de 5% par rapport à 2014. Les listes d'attente se sont raccourcies sans pour autant disparaître.

Sur les huit langues proposées (FR, DE, EN, LU, ES, PT, IT, CN), le français et le luxembourgeois sont les plus populaires. Ainsi, 4.949 inscriptions, soit 38% du total, concernaient le français, alors que le luxembourgeois en comptait 3.462, soit 26,6%.

90% des cours à l'INL sont des cours de langue généraux. L'offre de cours à objectifs spécifiques s'est étendue avec les cours de préparation aux certifications internationales – « IELTS » et « Cambridge English Advanced ». Les niveaux débutants (A) sont les plus prisés, surtout en luxembourgeois. En anglais, la majorité des apprenants est inscrite dans les cours avancés (B).



Certifications nationales

Les besoins de certification en langue luxembourgeoise augmentent de manière continue.

Face à la demande accrue, l'INL a organisé 16 sessions du « Sproochentest », totalisant 1.149 candidats soit 110 de plus qu'en 2014. Le taux de réussite sur l'ensemble des sessions en 2015 s'élève à 64 %.

L'INL a fait passer les examens *Lëtzebuergesch als Friemsprooch* (LaF) à 164 candidats contre 146 candidats en 2014. Le taux de réussite a été de 47%.

Comme les règlements grand-ducal et ministériel définissant les examens *LaF* datent de 2001, un groupe de travail a travaillé à l'harmonisation de leur contenu en suivant les principes du CECR. L'élaboration de nouvelles épreuves a commencé en septembre 2015 et les quatre examens existants seront remplacés en juin 2016.

Certifications internationales

L'INL a organisé en tout 24 sessions de tests et examens internationaux pour neuf certifications internationales (AN, DE, FR, PT, IT, ES). Le nombre de candidats sur l'ensemble des neuf certifications proposées est passé de 579 en 2014 à 604 en 2015, avec une croissance très forte des examens et tests de français (« DELF-DALF » et « TCF ») où le nombre de candidats a augmenté de 58% par rapport à 2014.

Les examens anglais affichent le plus grand nombre de candidats, soit 349 au total. Les examinateurs oraux du *Cambridge English Language Assessment* ont été inspectés avec succès lors de la session d'examen de décembre 2015.

Promotion de l'enseignement et de l'apprentissage du luxembourgeois

Le nouveau manuel d'enseignement du luxembourgeois pour le niveau A1 *Schwätzt dir Lëtzebuergesch* a été publié à 10.000 exemplaires à la rentrée 2015. Les écoutes et le matériel supplémentaires sont accessibles via le site www.sdl.inll.lu. Le manuel pour le niveau A2 est en cours d'élaboration et sa publication est prévue pour la rentrée 2017.

L'INL assure la formation continue qui mène à l'obtention du diplôme *Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur* (ZLSK). En juillet 2015, 23 candidats ont obtenu leur diplôme. La promotion 2015-2016 a débuté en octobre 2015 avec 20 candidats.

Formation des enseignants de l'INL

Outre les formations spécifiques pour examinateurs, l'INL a offert à son personnel plus de 40 heures de formation continue sur les thèmes suivants : utilisation optimale des TIC, évaluation continue, rédaction de tâches de compréhension orale et écrite et interculturalité.

Formation pédagogique et stage du formateur d'adultes

En juin 2015, les trois stagiaires de la première promotion du formateur d'adultes ont passé leurs examens de fin de stage avec succès. Depuis la rentrée 2015-2016, l'INL accompagne désormais huit stagiaires formateurs d'adultes, quatre de la promotion 2 et quatre de la promotion 3 (4 LU, 2 FR, 1 DE, 1 EN).

Tous les stagiaires professeurs de luxembourgeois sont affectés à l'INL. Actuellement, l'INL accompagne trois stagiaires de luxembourgeois.

Développement et mise à disposition de ressources pédagogiques

Dans le but de doter l'institut d'instruments fiables mieux adaptés au curriculum et aux syllabi fondés sur le CECR, l'INL a entrepris d'harmoniser et d'alléger son système d'évaluation. Un groupe interdépartemental, accompagné par l'asbl *Modoperandi*, a défini de nouvelles modalités d'évaluation communes à toutes les langues pour le niveau B1, créé un descriptif de toutes les compétences attendues et élaboré des grilles de correction pour l'expression écrite et orale. De

nouvelles épreuves ont été développées sur ces bases par les enseignants et le concept d'évaluation continue est en cours d'expérimentation.

La médiathèque de l'INL a initié son adhésion au réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu en octobre 2015. Après une première phase de formation pour le bibliothécaire en novembre 2015, la phase d'intégration et d'alimentation du catalogue collectif est actuellement en cours. La migration des documents du fonds existant vers le catalogue collectif est prévue pour février 2016.

Infrastructure, équipement et sécurité

Les projets d'extension, de restructuration des volumes existants (7.188 m²) et d'assainissement énergétique du site au Limpertsberg commencent début 2016, l'INL a donc dû déménager en juillet 2015. Le déménagement (1.500 m³ mobilier, matériel informatique, technique et pédagogique) de l'INL a nécessité la coordination et l'intervention de 25 corps de métier différents pour investir de façon provisoire trois pavillons situés au Kirchberg. Le site provisoire héberge 26 salles de classe, une petite médiathèque, un coin lecture et une aire de restauration ainsi que l'administration.

Dans un souci de sécurisation du nouveau site, l'INL s'est tourné vers un fournisseur spécialisé qui offre un gardiennage statique ; les apprenants de l'Institut s'identifient par une carte INL introduite au début du semestre de printemps 2015. Cette carte donne accès à certains avantages comme p.ex. le tarif réduit du restaurant scolaire et l'accès gratuit à l'informatique de l'espace médiathèque.

Communication et événements

L'INL a participé au Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté.

En collaboration avec l'hebdomadaire « Le Jeudi », une table ronde sur le référendum et l'élargissement du droit de vote s'est déroulée à l'INL en mai 2015.

Afin de mieux faire connaître l'offre culturelle de la capitale et de promouvoir l'échange culturel et social entre les apprenants, l'INL a initié les *mercredis culturels* au printemps 2015. Ces sorties au cinéma, théâtre, musée ou concert, ouvertes à tous les apprenants de l'INL et accompagnées par des enseignants de l'INL, ont été organisées une fois par mois.

Un film de promotion sur l'INL a été réalisé en 2015. Les travaux sur un nouveau site internet ont continué en 2015. Une étude « satisfaction apprenant » a été réalisée après le semestre de printemps 2015. Plus de 1.000 réponses ont pu être collectées et témoignent d'un taux de satisfaction élevé.

Collaboration nationale et internationale

Le comité consultatif s'est réuni une fois en 2015. Ses membres représentent le ministère, l'Université du Luxembourg, le Conseil économique et social, le Conseil national pour étrangers et le Conseil permanent de la langue luxembourgeoise.

Dans un désir de soutenir la qualité de son service des examens et de son offre de cours, l'INL est membre de *ALTE* (*Association of Language Testers in Europe*) et *EAQUALS* (*Evaluation & Accreditation of Quality in Language Services*) afin de permettre des échanges avec des acteurs internationaux dans les domaines de l'évaluation et de l'enseignement des langues. La direction de l'INL représente le Luxembourg au sein du *Centre de Langues Vivantes* de Graz.

B.2.7.3 Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC)

Cofinancement de la formation en entreprise

En 2015, l'INFPC a instruit 2.055 demandes de cofinancement relatives aux exercices 2013, 2014 et 2015 (1.733 demandes en 2014).

135 participants, répartis en 18 sessions, ont suivi la formation *Cofinancement de la formation en entreprise*.

Des entretiens bilatéraux avec des chefs d'entreprise ou des responsables formation, destinés à expliquer le dispositif ont permis de rencontrer 18 entreprises.

Trois séances d'information ont été réalisées dans les locaux de la Chambre des Métiers et cinq autres en relation avec différents partenaires : Foyer Assurances, Partenaires sociaux S.A., Microtis et PWC Academy. Ces événements ont permis d'accueillir 198 personnes.

Portail www.lifelong-learning.lu

Le portail a enregistré, en moyenne, 12.500 visiteurs par mois en 2015, soit 17% de plus qu'en 2014. Plus de 79.100 pages ont été consultées mensuellement (+20%).

Le Répertoire des organismes de formation a été mis à jour et 6.000 exemplaires ont été distribués.

Dans le cadre de la stratégie *réseaux sociaux*, un blog de la formation tout au long de la vie a été mis en ligne, permettant de diffuser des contenus d'intérêt de façon dynamique dès la page d'accueil.

En novembre, une version portugaise du portail a été mise en ligne, complétant les versions française, anglaise et allemande.

Une page dédiée aux formations du domaine de la qualité a été développée pour le site du Mouvement luxembourgeois pour la Qualité et l'Excellence. Une rubrique *Trouver une formation* a été intégrée à la page Formation professionnelle continue de www.guichet.lu, Portail Entreprises. Un nouveau partenariat a vu le jour avec une page de contenus formation sur le site Internet www.justarrived.lu.

L'espace réservé aux membres du portail a été doté de nouvelles fonctionnalités : tableau de bord statistique, indicateurs de performance, aide en ligne.

Une nouvelle tarification visant à accroître le nombre d'organismes de formation et de formations référencés a été mise en place.

Le portail totalise 169 organismes de formation en 2015, contre 139 en 2014, un accroissement de 22%, notamment grâce à la nouvelle tarification.

Formanews, la newsletter du portail compte 3.700 abonnés, contre 3.400 en 2014.

L'INFPC est intervenu, en collaboration avec le service de la formation des adultes, dans le cadre d'une formation intégrant les contenus du portail et destinée au personnel de la Maison de l'orientation.

Observatoire de la formation

Études et analyses

Plusieurs publications et outils concernant trois axes de travail ont été réalisés :

1. Structure de l'offre de formation et pratiques des organismes de formation en 2013
 - *L'offre de formation professionnelle continue en chiffres*
2. Contribution financière de l'État à la formation professionnelle continue en 2013
 - *L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2013*
 - *L'effort de formation des entreprises du secteur privé en 2013*
 - *Analyse de la contribution de l'État à la formation en entreprise pour 2013*
3. Transition École-Vie Active (TEVA)

- *Indicateurs 2009-2012, Quelles perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire technique?* (deux publications)
- *Indicateurs 2010-2013, Quelles perspectives d'emploi pour les élèves de l'enseignement secondaire technique?* (deux publications).
- *Trajectoires 2009-2013, Quel début de carrière pour les élèves qui sortent pour la première fois de l'enseignement secondaire technique ?* (deux publications)
- Un clip vidéo décrivant le début de carrière des sortants de l'enseignement secondaire technique.
- Un baromètre interactif servant à mesurer, comparer et suivre l'insertion professionnelle et la qualité des emplois occupés par les jeunes sortants de l'enseignement secondaire (www.teva.lu).

Dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, l'Observatoire a participé à l'organisation du Symposium *Staying on Track - Tackling Early School Leaving and Promoting Success in School* et a présenté l'étude TEVA aux directeurs généraux de la formation professionnelle.

Une note de faisabilité sur les aspects positifs et négatifs liés à la participation du Luxembourg à l'étude PIAAC (*Programme for the international assessment of adult competencies*) au Luxembourg a été élaborée.

ReferNet

Plusieurs publications ont été rédigées pour le *Réseau européen de référence et d'expertise sur l'éducation et la formation professionnelle* : un Policy report, un Spotlight (résumé des principales caractéristiques du système national d'éducation et de formation professionnels), deux articles détaillés sur les thèmes respectifs *Enseignants et formateurs de l'EFP* et *Compétences clés dans l'EFP*, ainsi que huit articles brefs sur des actualités nationales récentes liées à l'EFP. L'Observatoire de la formation a répondu à une enquête sur la mobilité des jeunes dans l'enseignement professionnel initial.

Communication

La campagne de communication a été diffusée selon un plan média ciblant prioritairement les dossiers relatifs à la formation. Les visuels visent à faire connaître l'offre de formation et les aides à la formation présentées sur www.lifelong-learning.lu. Trois médias phares ont été sélectionnés, dont la radio, pour une campagne plus intensive auprès du grand public au mois de septembre.

L'INFPC a réalisé un témoignage vidéo d'une personne ayant obtenu un diplôme grâce au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). Quatre séances d'information concernant la VAE ont été organisées en collaboration avec le ministère et la Chambre des salariés, ainsi qu'une séance d'information dédiée aux aides à la formation pour particuliers.

Le service d'infoligne téléphonique a été réorganisé et a permis de traiter plus de 450 appels et courriels concernant la formation tout au long de la vie.

Sept communiqués de presse ont été envoyés et 42 articles ont été publiés (presse et internet). Deux interviews radio ont été diffusées sur RTL et Eldorado.

L'institut a participé à différents événements destinés aux professionnels ou aux particuliers : *Moovijob, Jobdag, Lernfest, Unicareers, Entrepreneur's Day*.

Les résultats de l'étude portant sur l'offre de formation continue ont été présentés à l'occasion d'un afterwork réunissant près de 80 organismes de formation. L'étude TEVA et ses premiers résultats ont été présentés lors d'une conférence de presse en décembre.

B.2.7.4 Stratégie nationale du lifelong learning

La Commission consultative du lifelong learning (CC-LLL) représente la huitième mesure de la stratégie nationale du lifelong learning, adoptée par le Conseil de Gouvernement en novembre 2012.

En 2015, la CC-LLL a continué ses travaux sur les trois grands axes de développement définis en 2014 :

- la création d'un cadre cohérent et transparent pour la formation tout au long de la vie, impliquant notamment une ouverture du CLQ à la possibilité de référencement des programmes de formation non formelle ;
- l'assurance qualité pour la formation professionnelle continue, y compris une possibilité d'accréditation selon des critères de qualité et la proposition d'une formation pour formateurs d'adultes du secteur privé ;
- le développement continu des voies de formation et de qualification pour adultes.

Pour mettre en œuvre les recommandations y liées en même temps que les outils européens en matière d'éducation et de formation, la CC-LLL préconise une approche inclusive impliquant une collaboration avec les différents ministères et partenaires concernés.

Afin de concrétiser les différentes mesures, cinq groupes techniques ont travaillé sur :

- la validation des acquis d'expérience ;
- l'accréditation des organismes et programmes de formation ;
- la formation des formateurs ;
- l'accès à la formation et
- la création d'un diplôme luxembourgeois donnant accès aux études supérieures.

Les groupes sont composés de représentants des partenaires sociaux, des institutions étatiques concernées et le cas échéant d'experts des différents domaines.

En 2015, les groupes ont notamment avancé dans la conception et la précision des mesures contribuant à la réalisation des recommandations. Ainsi, les grandes lignes pour un dispositif luxembourgeois inspiré par le DAEU français ont été proposées et favorablement accueillies par la CC-LLL : un projet de règlement grand-ducal sur le futur *Diplôme d'études générales approfondies* devra être introduit dans la procédure législative en 2016.

Afin d'améliorer la transparence des dispositifs de validation des acquis d'apprentissage et des procédures y liées, de premières démarches vers un cadre et une présentation communs de ces dispositifs ont été entamées. Cette approche commune permettra aux acteurs d'améliorer l'information de l'apprenant tout en maintenant la répartition actuelle des responsabilités.

Sur base d'un état des lieux des pratiques de formation des formateurs en Europe, une proposition pour un dispositif de formation et de certification de formateurs d'adultes a été conçue et sera présentée à tous les membres de la CC-LLL en printemps 2016.

Les acteurs se sont également concertés sur la structure du futur système d'accréditation et de certification dans la formation continue dont les modalités seront présentées l'année prochaine.

B.2.8 Formation du personnel de l'Éducation nationale

B.2.8.1 Création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN)

La procédure législative entamée en décembre 2014 s'est terminée le 15 juillet 2015 par le vote à la Chambre des députés de la loi portant création d'un Institut de formation de l'Éducation nationale et par la signature de deux règlements grand-ducaux le 25 août 2015.

L'Institut a pour missions de concevoir, mettre en œuvre et évaluer le stage et la formation continue du personnel enseignant et du personnel éducatif et psycho-social de l'Éducation nationale. La loi définit le statut et les missions du nouvel institut. Elle précise le dispositif du stage des fonctionnaires, le dispositif du cycle de formation de début de carrière des employés, le dispositif de la formation continue, le cadre organisationnel des cours et le cadre du personnel de l'IFEN.

Les activités et le personnel de l'Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées (IFC), division du SCRIPT, sont repris dans l'IFEN.

Afin de présenter aux utilisateurs les informations essentielles sur les deux domaines d'activité de l'IFEN, le site Internet www.ifen.lu a été lancé en septembre 2015.

À la rentrée 2015, l'IFEN s'est doté d'une identité visuelle reprise sur le site Internet ainsi que sur les supports papier et électroniques.

B.2.8.2 Déménagement de l'IFEN

Les missions élargies impliquent un besoin en salles de formation et en bureaux dépassant largement les disponibilités du bâtiment sis 46, rue de la Gare à Beringen/Mersch occupées par l'IFEN depuis mai 2012. Dans le contexte du déménagement de l'Université du campus Walferdange vers Belval et de la reprise par le ministère du site sous la dénomination *eduPôle Walferdange*, le bâtiment VI a été affecté à l'IFEN. Le déménagement s'est effectué en août 2015.

B.2.8.3 Reprise de la formation théorique et pratique des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique

La convention relative à la mise en œuvre du stage pédagogique des enseignants de l'enseignement postfondamental entre le ministère de l'Éducation nationale et l'Université du Luxembourg a été résiliée en date du 8 octobre 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2016. L'IFEN est chargé d'assurer le stage pédagogique des enseignants recrutés à partir du 1^{er} septembre 2015.

Etant donné que les stagiaires sont engagés avant le 1^{er} octobre 2015, date d'entrée en vigueur de la réforme de la Fonction publique, les anciennes dispositions relatives au stage des fonctionnaires sont encore d'application. Pour ce stage, qui a une durée de deux ans, l'IFEN met en place une grande partie du concept développé pour le stage réformé débutant en septembre 2016.

Depuis le 3 septembre 2015, 160 enseignants-stagiaires de 37 disciplines différentes suivent un total de 264 heures de formation sur l'année 2015-2016. Ils ont une tâche d'enseignement et d'activités pédagogiques de 11 heures hebdomadaires dans les deux ordres d'enseignement et sont accompagnés par un tuteur dans chaque ordre d'enseignement.

B.2.8.4 Préparation des stages et cycles de formation de début de carrière

En parallèle au déploiement de la formation théorique et pratique des enseignants du secondaire et secondaire technique, le département des stages de l'IFEN prépare la mise en œuvre des formations d'insertion professionnelle de l'année 2016-2017. Il s'agit des formations suivantes :

- stage des enseignants fonctionnaires de l'enseignement fondamental, du Centre de logopédie et de l'Éducation différenciée,
- stage des enseignants fonctionnaires de l'enseignement secondaire, de la formation d'adultes, du Centre de logopédie et de l'Éducation différenciée,
- stage des instituteurs fonctionnaires de l'enseignement secondaire,
- stage du personnel éducatif et psycho-social,
- cycle de formation de début de carrière des employés du sous-groupe de l'enseignement,
- cycle de formation de début de carrière des employés du sous-groupe éducatif et psycho-social.

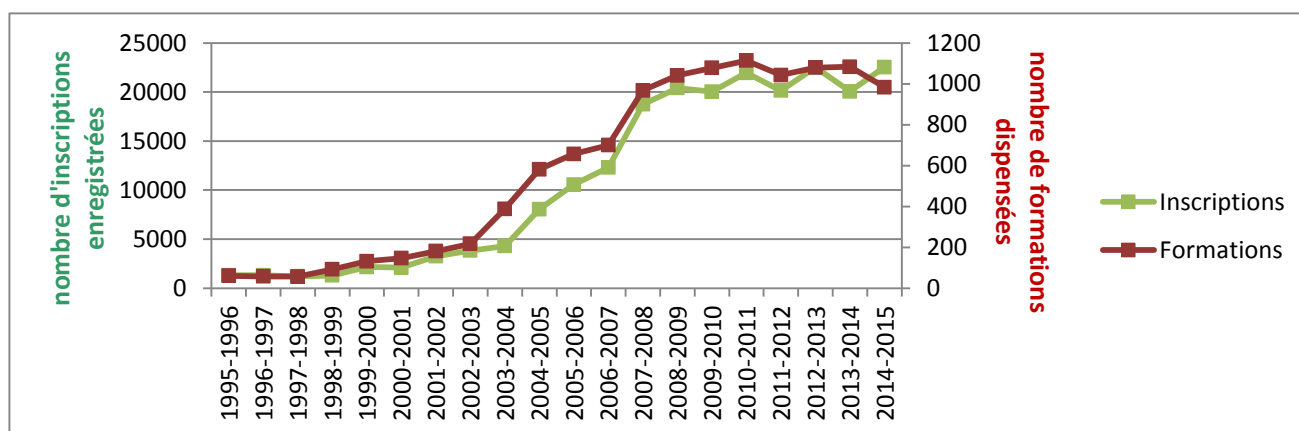
B.2.8.5 Les priorités de formation continue 2014-2015

Les priorités suivantes sont développées en 2014-2015 :

- priorité 1 : l'enseignement et l'apprentissage dans le cadre d'une approche par compétences,
- priorité 2 : l'enseignement et l'apprentissage des compétences linguistiques dans un contexte multilingue,
- priorité 3 : les technologies de l'information et de la communication,
- priorité 4 : le travail en équipe et la communication,
- priorité 5 : le développement professionnel personnel,
- priorité 6 : le développement scolaire,
- priorité 7 : la gestion des établissements scolaires,
- priorité 8 : le travail socio-éducatif.

B.2.8.6 Les chiffres de la formation continue

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 983 formations ont eu lieu et 22.530 inscriptions ont été enregistrées.



Parmi les 983 formations, 687 formations (70%) étaient des formations nationales, 296 (30%) étaient des formations internes, locales ou régionales, organisées à la demande d'écoles ou d'équipes pédagogiques.

B.2.8.7 Axes prioritaires de développement

À l'enseignement fondamental (EF)

Un total de 13.094 inscriptions d'enseignants de l'école fondamentale a été enregistré, ce qui correspond à une augmentation de 12,2% par rapport à l'année scolaire 2013-2014.

Le format des formations prend en considération les objectifs de formation et les disponibilités des enseignants : parallèlement à des séminaires (formations ponctuelles), journées pédagogiques, conférences, coachings ou supervisions, des formations continues séquentielles (module d'introduction suivi d'une phase de mise en pratique accompagnée ou non et d'une phase d'échange et d'approfondissement) ont été favorisées au vu de leur durabilité.

La culture de la formation continue est ancrée au niveau local (école) ou régional (arrondissement) : elle assure que chaque école comme chaque équipe pédagogique adhère à une vision commune, détermine ses objectifs, coopère et développe ses compétences pédagogiques, didactiques et disciplinaires. Dans ce cadre, 179 formations ont été conçues sur mesure en 2014-2015. Ces formations ont totalisé 4.614 inscriptions, ce qui correspond à 35,2% du total des inscriptions relatives à l'école fondamentale.

La quasi-totalité des formations d'équipes ou d'écoles sont en relation avec le plan de réussite scolaire (PRS) des écoles, la formation continue étant l'un des instruments privilégiés pour atteindre les objectifs définis dans les PRS.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique (ES/T)

Avec un total de 8.085 inscriptions à des formations continues en 2014-2015, le nombre d'inscriptions est en augmentation de 14,4% par rapport à l'année précédente.

Les 99 formations d'équipe ou d'école regroupent comme les années précédentes une part importante (44%) du total des inscriptions provenant de l'ES/T. Les lycées sont encouragés à organiser des formations d'équipe par le concept SchiLW (*Schulinterne Lehrer/-innen - Weiterbildung*) qui les soutient dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation annuel en phase avec leur développement scolaire.

Suite à l'accord de médiation entre les syndicats et le Gouvernement, le règlement grand-ducal du 19 octobre 2015 sur la tâche des enseignants porte le volume de formation continue certifiée à 48 heures sur une période de trois ans. Ceci constitue un doublement du nombre d'heures. Immédiatement après l'annonce de ces dispositions, la demande de formation continue de la part des enseignants de l'enseignement secondaire et secondaire technique a augmenté. L'IFEN planifie dès octobre 2015 des formations supplémentaires en coopération avec les lycées, lycées techniques et les commissions nationales des programmes.

L'instruction ministérielle du 18 novembre 2015 concernant la formation continue des enseignants fonctionnaires et employés de l'enseignement secondaire et secondaire technique regroupe l'ensemble des dispositions en matière de formation continue.

B.2.8.8 Axes spécifiques du dispositif de formation continue

En lien avec les sujets d'actualité, le focus de la programmation a été mis sur les thématiques suivantes :

- formations et épreuves permettant à des agents intervenant dans l'enseignement fondamental d'obtenir l'autorisation d'enseigner en tant qu'instituteur (RGD du 30 septembre 2014) : Sur 90 personnes inscrites initialement en janvier 2015, il reste actuellement 75 personnes ayant participé aux épreuves prévues. La formation sera clôturée en avril 2016 ;
- enseignement et apprentissage de compétences linguistiques dans un contexte multilingue : La journée *Sprachförderung in mehrsprachigen Schulen* (SIMS) du 7 mars 2015 a accueilli 160 personnes ;

- technologie de l'information et la communication pour l'enseignement (TICE) et éducation aux médias (*Office 365, digital(4)education, digital classroom*) ;
- difficultés d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie) à l'enseignement secondaire et secondaire technique ;
- accueil des enfants et jeunes demandeurs de protection internationale ;
- prévention primaire et secondaire de la violence élargie à la prévention de la radicalisation ;
- brevet de sauvetage requis pour dispenser les cours de natation.

L'IFEN encourage les écoles, les équipes pédagogiques à échanger sur leur pratique professionnelle. À cette fin, il a défini des formats de formation mettant des outils informels de développement professionnel au même niveau que les formats « classiques » de formation continue :

- l'hospitalité ou visites structurées favorisant un apprentissage mutuel. En 2014-2015, 29 enseignants et équipes ont proposé des offres d'hospitalité sur le site web de l'IFEN. 164 personnes ont soit accueilli des visiteurs dans leur classe ou école, soit effectué des visites. L'offre et la demande d'hospitalité sont croissantes depuis la définition du concept en 2011.
- de nouveaux réseaux d'échange se sont constitués : apprentissage de compétences linguistiques, éducatrices du cycle 1, réseaux au niveau de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Une vaste offre de formation continue est proposée aux équipes dirigeantes des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi qu'aux équipes d'inspection. Cette offre s'étend sur les deux années scolaires 2013-2014 et 2014-2015 et a recueilli un total de 144 inscriptions en 2014-2015. L'offre a une structure modulaire permettant un parcours individualisé en fonction des formations suivies en amont et de la situation professionnelle.

B.2.8.9 Démarche qualité

L'IFEN inscrit son action dans une démarche qualité conforme aux dispositions de la norme EFQM (*Fondation européenne pour la gestion de la qualité*). La démarche répond aux objectifs suivants :

- assurer l'actualisation des connaissances et des compétences des personnels de l'éducation par une action de formation continue adéquate et motivante ;
- s'assurer de l'aptitude du service rendu à satisfaire les besoins exprimés et implicites des participants ;
- anticiper et maîtriser les risques de dysfonctionnement du dispositif de formation ;
- améliorer la gestion et l'administration de l'IFEN dans son ensemble.

Ce travail a été initié en 2012 et se poursuit actuellement.

B.2.8.10 Objectifs directeurs pour la période 2013-2016

L'IFEN vise l'atteinte de neuf objectifs directeurs d'ici juillet 2016. Un bilan intermédiaire à la fin de l'année 2015 met en évidence les mesures prises et les résultats obtenus.

Champs d'activité

1. « Le champ d'activité "stages" est mis en œuvre en concertation avec les partenaires. » Voir ci-avant.
2. « Le concept SchiLW (formations en interne) est adapté par rapport aux nouveaux défis et élargi à un concept d'évaluation. » Les mesures d'accompagnement pour les délégués sont mises en place et le concept SchiLW est en phase de finalisation.

Effectifs et fréquentation

3. « Le nombre global d'inscriptions reste dans la moyenne des années passées. » Dans la période 2010-2015, un nombre moyen de 1.080 formations et de 20.900 inscriptions a pu être comptabilisé annuellement. L'année 2014-2015 s'inscrit dans cette lignée.
4. « Le nombre d'utilisateurs du Centre de documentation pédagogique (CDP) et de la médiathèque a doublé. » Le nombre d'emprunteurs actifs et de prêts a augmenté après le déménagement du Centre de documentation dans le bâtiment I du site eduPôle à Walferdange. Cette croissance est en lien avec le besoin de documentation croissant des enseignants stagiaires qui suivent leur formation à l'IFEN.

Organisation et procédures internes

5. « La structure organisationnelle est adaptée aux nouveaux défis dans l'intérêt des publics et des collaborateurs. » Avec la création de l'IFEN en juillet 2015, l'organigramme a été adapté.
6. « Les procédures essentielles sont identifiées et décrites. » Les procédures du département de la formation continue sont décrites, celles du département des stages sont en élaboration.
7. « Des conventions de coopération avec les partenaires internes et externes sont clairement formalisées. » Les coopérations avec les autres services du ministère, l'Université du Luxembourg, les institutions de formation nationales (Institut national d'Administration publique) et internationales (instituts de formation des enseignants de la Grande Région organisées en réseau) ainsi qu'avec des experts et instituts de formation de référence intervenant dans l'insertion professionnelle ou la formation continue, ont été renforcées et multipliées.
8. « Les entretiens annuels des collaborateurs de l'IFEN sont introduits en tant qu'instrument de management. » Les entretiens ont eu lieu fin 2014 et début 2015.

Communication

9. « La communication est adaptée aux différents publics-cibles. » Au-delà du nouveau site Internet www.ifen.lu qui présente les deux domaines d'activité aux publics concernés, d'autres mesures de communication seront mises en place.

B.2.9 Qualité scolaire

B.2.9.1 Développement de la qualité scolaire

Cadre de la qualité scolaire

En 2009, l'Agence pour le développement de la qualité scolaire (Agence-qualité), division du SCRIPT, a développé une proposition d'un cadre de référence pour le développement de la qualité scolaire (Cadre QS) inspiré de la littérature scientifique et des modèles internationaux existants. Il s'agit d'un cadre de travail pour l'auto-évaluation et le développement de la qualité scolaire au sein des établissements. En 2011 et 2012, l'Agence-qualité l'a présenté à différents acteurs du système scolaire afin de recueillir les avis du terrain et d'en ajuster le contenu, puis en 2013, le Cadre QS est présenté aux écoles fondamentales lors des séances de préparation de leur deuxième plan de réussite scolaire (PRS). En 2015, des critères de qualité servant à évaluer la qualité d'outils proposés dans différents domaines (apprentissage numérique, climat scolaire, éducation différenciée, démarche orientation scolaire, autonomie, développement durable) ont été développés. Une brochure explicative du Cadre QS sera publiée au cours de l'année 2016.

À l'enseignement fondamental

Institutionnalisé en février 2009, le PRS définit les objectifs et les actions qu'une école envisage pour développer sa qualité scolaire.

En septembre 2015, les écoles ont entamé la deuxième année de leur second PRS.

Afin de relancer une dynamique participative au sein des écoles et de favoriser la réalisation d'un PRS plus qualitatif, le troisième PRS (2017-20) prendra le nom de *Plan de développement scolaire* (PDS).

Afin de recueillir les avis des écoles au sujet du PRS en cours, mais aussi de réfléchir collectivement au nouveau PDS, l'agence-qualité a débuté en novembre 2015 une tournée dans les arrondissements qui s'achèvera en mars 2016. Des synthèses de ces rencontres seront produites et communiquées aux écoles au cours de l'année 2016 et de nouveaux outils seront proposés pour la préparation du nouveau PDS.

Par ailleurs, l'Agence-qualité a proposé son soutien aux écoles qui souhaitent diffuser des questionnaires auprès de leurs acteurs scolaires.

Depuis 2013, l'Agence-qualité envoie à chaque école fondamentale les données composant le *Rapport-école* dès leur disponibilité. Les écoles disposent ainsi en temps utile des informations nécessaires à leurs réflexions.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

Depuis la rentrée scolaire 2011, 31 cellules de développement scolaire (CDS) ont progressivement vu le jour parmi les 35 lycées. Les missions des CDS consistent à analyser et interpréter les données du lycée, identifier les besoins prioritaires, définir des stratégies de développement scolaire, coordonner et suivre la mise en œuvre des stratégies de développement scolaire, garantir le lien avec les différents partenaires scolaires.

Depuis 2012, l'Agence-qualité rencontre les CDS pour les accompagner tant dans leur mise en place que dans la définition et le suivi des stratégies de développement scolaire pour le lycée.

De même, l'Agence-qualité envoie à chaque lycée des données composant le *Rapport-lycée* dès leur disponibilité. L'Agence-qualité continue d'améliorer ce document en termes de contenu, de fiabilité et de lisibilité.

B.2.9.2 Évaluation du système éducatif

Participation au pilotage du système éducatif

L'Agence-qualité coordonne la sous-traitance d'activités relatives au pilotage du système éducatif dans le cadre d'une convention entre le ministère et l'Université du Luxembourg.

Chaque année, elle participe à des réunions internationales sur le pilotage des systèmes éducatifs :

- Assemblée générale de l'IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*), qui coordonne les études PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) et ICCS (*International Civics and Citizenship Study*) ;
- Groupe de pilotage de l'étude internationale PISA (*Programme for International Student Assessment*) visant à évaluer les performances scolaires des lycéens ;
- Réseau d'échanges BELDACHL (Belgique-communauté germanophone, Allemagne, Autriche, Suisse et Luxembourg) ;
- Réseau d'échanges FRABELUCH (France, Belgique-communauté française, Luxembourg et Suisse) ;
- *Association for Educational Assessment Europe* (AEA) ;
- *Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation* (ADMEE).

Évaluation des performances scolaires

Les épreuves nationales

Les épreuves **standardisées** (cycles 2.1 et 3.1 ; 7^e ES/T, 5^e ES/9^e EST) font partie du dispositif relatif au « monitoring » de la qualité scolaire. Elles sont élaborées et conduites par le *Luxembourg Center for Educational Testing* (LUCET) de l'Université du Luxembourg. L'Agence-qualité assure la communication et l'information autour de ces épreuves.

Les épreuves se sont déroulées en novembre 2015 dans toutes les classes de 5^e ES et de 9^e EST (en allemand, français et mathématiques), toutes les classes du cycle 2.1 (en mathématiques, compréhension de la langue luxembourgeoise et premiers pas vers le langage écrit) et du cycle 3.1 (allemand et mathématiques) de l'école fondamentale. Dans les classes de 7^e de l'ES et EST, les épreuves se sont limitées à la passation d'un outil mesurant les attitudes et motivations scolaires des élèves ainsi que leur contexte socio-économique. Il est prévu de communiquer les résultats des épreuves début 2016.

Dans le cadre de la **procédure d'orientation** en dernière année du cycle à l'école fondamentale, les épreuves en allemand, français et mathématiques (EpComm 4.2) se sont déroulées en mars 2015 dans toutes les classes et avec tous les élèves du cycle 4.2 (environ 5.000). L'Agence-qualité a eu en charge l'élaboration, les analyses statistiques et l'accompagnement des enseignants. Les épreuves communes comme instrument d'orientation ont été remises en question suite à une affaire de fuites de questionnaires. Voir p. 47.

Les épreuves d'accès se sont déroulées en juin-juillet 2015. Voir p. 46.

Les épreuves internationales

PISA est une étude internationale sur les performances des élèves de 15 ans. En 2015, cette enquête a été effectuée pour la sixième fois au Luxembourg. PISA 2015 a mis l'accent sur les sciences naturelles, mais la compréhension en lecture, les mathématiques ainsi que la résolution collaborative de problèmes ont également été évaluées. Pour la première fois au Luxembourg, les tests PISA ont été réalisés entièrement sur ordinateur.

Au Luxembourg, le test principal s'est déroulé du 21 avril au 22 mai 2015 dans tous les établissements publics, privés et internationaux du pays. Au total, près de 5.400 élèves y ont participé. Le rapport national sera publié en décembre 2016.

B.2.9.3 Accompagnement spécifique et autres projets

Dans le cadre de ses missions, l'Agence-qualité a accompagné notamment les écoles suivantes :

- l'école fondamentale Jean Jaurès (Esch),
- l'école fondamentale Brill (Esch),
- l'école fondamentale Kirchberg,
- l'école fondamentale de Roodt-Syre,
- des CDS des lycées volontaires.

L'Agence-qualité a par ailleurs participé à plusieurs projets :

- participation au groupe de travail sur le climat scolaire (CARAT),
- développement d'un cadre légal définissant les différents degrés d'autonomie scolaire : coordination des échanges avec les directions et le Conseil supérieur de l'Éducation nationale,
- révision de la procédure d'orientation pour les élèves de cycle 4.2,
- étude du dispositif d'accueil et des mesures d'intégration scolaires,
- préparation de l'implémentation d'un outil pour la gestion des projets prioritaires du ministère (*Quintessenz*),
- évaluation des nouveaux bilans intermédiaires dans les écoles fondamentales avec la division INNO-SCRIPT dans le cadre d'une phase exploratoire de 2 ans,
- évaluation des journées OSNA et des stages d'orientation mis en place par l'ALJ,
- état des lieux d'un projet pédagogique et socio-éducatif d'éducation précoce et d'éducation non-formelle à journée continue de l'arrondissement 14,
- co-organisation et participation à des conférences dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015 :
 - *Staying on track. Tackling early school leaving and promoting success in school*, Luxembourg, 9-10 juillet 2015,
 - *Diversity and Multilingualism in Early Childhood Education and Care (ECEC)*, Luxembourg, 10-11 septembre 2015,
 - *Meeting of Directors General responsible for school education in EU Member States*, Luxembourg, 26-27 octobre 2015.

L'Agence-qualité a coordonné un nouveau projet, *MathemaTIC*, qui prend racine au sein même de *Digital Lëtzebuerg*. Il s'agit d'un environnement d'apprentissages numérique pour le cycle 4 de l'enseignement fondamental.

Pour accompagner le développement et la mise en place de *MathemaTIC*, l'Agence-qualité a constitué une équipe (composée de collaborateurs du SCRIPT, d'enseignants du fondamental et du secondaire, d'experts du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER, de l'Université du Luxembourg, du ministère français de l'Éducation nationale) qui travaille étroitement avec les experts de la société canadienne (Vretta) proposant cet environnement d'apprentissage.

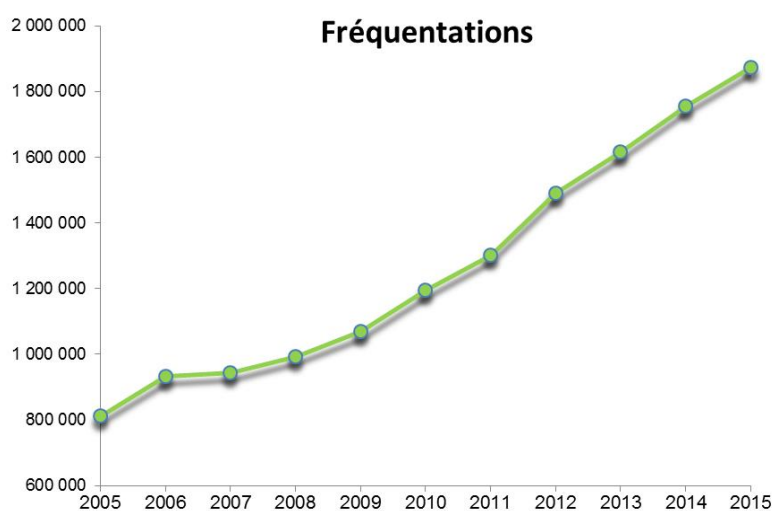
En 2015, pour la phase pilote, 37 écoles (1.354 élèves de 90 classes) ont participé au projet.

Une évaluation visant à généraliser cet environnement à tous les élèves du cycle 4 sera réalisée au cours de l'année 2016.

B.2.10 Restauration scolaire

Restopolis en chiffres

Clients	60.000
Restaurants	65
Cafétérias	38
Points de vente	155
Repas	1.874.868
Produits vendus	5.234.623
Personnel de cuisine	449
Personnel administratif	20



Une croissance de 130% en 10 ans

Charte Restopolis

Depuis 2015, Restopolis s'est doté d'une charte qui a comme but de sensibiliser le personnel de cuisine aux thèmes suivants :

- Accueillir dans un cadre propre et agréable ;
- Recevoir avec amabilité et courtoisie ;
- Écouter et gérer les doléances des convives ;
- Proposer des plats et des produits de qualité ;
- Satisfaire par un service professionnel.

Assurance qualité

Une équipe de six experts se rend quotidiennement dans les restaurants pour vérifier le respect des standards définis par Restopolis dans les domaines suivants :

- art de cuisiner ;
- choix des matières premières ;
- hygiène ;
- présentation ;
- accueil ;
- gestion durable des déchets.

Mis en place en 2015, un guide des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire sert à renseigner sur les meilleures pratiques de la sécurité alimentaire et permet d'optimiser au quotidien la prestation du personnel de cuisine.

De nouveaux défis

En 2015, Restopolis a planifié et mis en service toutes les unités de restauration du Campus Belval : Restaurant de l'Université, Restaurant de l'Innovation, Brasserie Sciences humaines et Café du Savoir.

Restopolis a été sollicité par l'Administration de Police pour la reprise de la restauration à l'École de Police en septembre 2015.

En août, Restopolis Services a quitté ses anciens locaux au Forum *Geesseknäppchen* et emménagé à l'eduPôle de Walferdange. Il a repris la gestion courante de l'eduPôle Walferdange qui héberge plusieurs administrations et services du ministère. Outre la rénovation des installations de restauration sur place, *Restaurant Le Haras* et *Brasserie Am Schloss*, Restopolis a pris en charge l'organisation et la maintenance du site.

En septembre, Restopolis a ouvert également le nouveau restaurant scolaire au Centre de logopédie à Strassen.

Pour faire face aux besoins de restauration accrus des convives au Lycée du Nord à Wiltz, Restopolis a créé un nouvel espace cafétéria.

Transparence et communication

La communication est un souci majeur de Restopolis.

Le site internet www.restopolis.lu annonce les événements à venir, le lancement de nouveaux produits, les semaines thématiques et les concours organisés dans ce cadre. On peut y consulter les menus de tous les restaurants scolaires. Les comptes peuvent y être chargés par carte de crédit ou Digicash. L'App *Restopolis* permet de consulter le menu de tous les restaurants sur smartphones. Restopolis Services dispose d'un compte « Facebook ». En tant que service public, Restopolis se propose d'assurer un maximum de transparence envers les convives par le biais d'internet, de même qu'une écoute permanente par téléphone pendant les heures de travail.

Pour 2016, Restopolis se propose de :

- développer encore plus la communication avec ses clients,
- améliorer la prise en charge des convives qui ont des problèmes au niveau des intolérances et allergies alimentaires,
- promouvoir les produits bio et luxembourgeois,
- faire un choix critique de toutes les matières premières utilisées dans la préparation des repas et exclure dans la mesure du possible les produits finis, transformés, contenant des OGM et ne correspondant pas aux consignes d'un développement durable responsable.

B.2.11 Scolarisation des élèves de langue étrangère

Depuis 1998, le service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM) coordonne les mesures favorisant l'insertion scolaire des élèves de langue étrangère et offre un appui aux élèves, aux parents d'élèves et aux enseignants.

B.2.11.1 Défis

Les derniers mois de l'année 2015 ont été marqués par l'afflux massif de demandeurs de protection internationale (crise des réfugiés). Le taux moyen d'enfants de nationalité étrangère inscrits à l'enseignement public et à l'enseignement privé qui suit les programmes officiels est actuellement de 44,1% et ne cesse de croître (2003-2004 : 36,4%). Plus de la moitié des élèves parlent une autre langue que le luxembourgeois à la maison :

1 ^{ère} langue parlée	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
luxembourgeois	41,5 %	39,9 %	38,7 %	37,6 %
portugais	28,2 %	28,7 %	28,9 %	28,9 %
français	11,5 %	11,9 %	12,6 %	13 %
serbo-croate	5,5 %	5,6 %	6,4 %	5,3 %
allemand	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2 %
italien	1,9 %	1,9 %	1,9 %	2 %
autre	9,3 %	9,8 %	9,5 %	11,2 %

B.2.11.2 Actions prioritaires à destination des enseignants

La priorité est donnée à l'aide au développement des compétences linguistiques des élèves récemment arrivés au pays par l'élaboration et la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Publications et projets en cours

- *Accueillir et intégrer. Guide pour enseignants accueillant un enfant nouvellement arrivé au pays* : mise à jour du recueil d'informations pour les titulaires d'un cours d'accueil.
- *L'orientation des élèves récemment arrivés au pays* : brochure d'information sur l'offre scolaire pour élèves récemment arrivés, destinée aux enseignants des cours et des classes d'accueil ainsi que des classes d'insertion.
- *Enseignement international, International schooling* : dépliant d'information sur les formations et diplômes francophones et anglophones dans les écoles publiques et privées.
- Portfolio des langues pour les cours d'accueil qui a été enregistré comme *portfolio européen des langues* par le Conseil de l'Europe en juillet 2015.
- *L'épreuve commune* des classes d'accueil à échelle nationale.
- En cours : l'adaptation et la *traduction en français des manuels* utilisés pour l'enseignement des sciences sociales et des sciences naturelles.

Formation des enseignants à la gestion d'une hétérogénéité grandissante

De nouvelles formations ont été proposées en 2015, à côté des formations existantes :

- l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) : procédures administratives, encadrement social et intégration scolaire ;
- la gestion de l'hétérogénéité des élèves : différenciation, méthodes didactiques spécialisées (méthodes FLE/DAZ), motivation de l'élève, développement de l'autonomie d'apprentissage des élèves dans une classe ;

- le développement langagier et l'apprentissage des langues des enfants de 3 à 6 ans dans des contextes multilingues et plurilingues ;
- *Durchgängige Sprachbildung in der Sekundarstufe – Ein Ansatz zur Förderung bildungssprachlicher Kompetenzen bei mehrsprachigen Schülerinnen und Schülern.*

Afin de tenir les enseignants informés des mesures ou dispositions nouvelles, le site Internet SECAM donne accès aux textes officiels de référence sur la scolarisation des enfants étrangers, aux traductions et aux tests de positionnement les plus utilisés dans le cadre des cours d'accueil. Il donne la possibilité de demander l'aide d'un médiateur interculturel et de s'inscrire aux formations continues proposées : www.education.lu/secam.

B.2.11.3 Accueil des élèves nouvellement arrivés

Alors que l'on peut constater une légère diminution du nombre d'élèves nouveaux arrivants migrants, l'accueil lié à la crise des réfugiés a entraîné une hausse du nombre d'élèves accueillis à la Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants (CASNA) :

15.09.-31.12.2015 :	380 entrevues (dont 258 orientations vers l'ES/EST)
15.09.2014 au 15.09.2015 :	768 entrevues (dont 524 orientations vers l'ES/EST)
15.09.2013 au 15.09.2014 :	851 entrevues (dont 644 orientations vers l'ES/EST)
15.09.2012 au 15.09.2013 :	821 entrevues (dont 598 orientations vers l'ES/EST)

Principales nationalités	2012/2013	2013/2014	2014/2015
portugaise	43,4 %	38,90 %	29,91 %
française	5,01 %	5,41 %	7,54 %
luxembourgeoise (retour au pays)	6,97 %	7,53 %	6,76 %
italienne	2,92 %	4,0 %	4,94 %
capverdienne	6,11 %	5,41 %	4,03 %
monténégrine	2,44 %	2,23 %	4,03 %
chinoise	0,85 %	1,53 %	3,51 %

Constats :

- les enfants de demandeurs de protection internationale proviennent en majorité de l'Iraq, de la Syrie, de l'Afghanistan, de l'Albanie, de l'Iran et du Kosovo ;
- le nombre d'élèves en provenance de la Chine et de l'Italie a augmenté ;
- la majorité des jeunes primo-arrivants scolarisés à l'école publique sont d'origine sociale modeste.

À l'école fondamentale

En principe, les élèves sont inscrits dans une « classe d'attache » du cycle correspondant à leur âge et à leur parcours antérieur. Les langues de l'école non maîtrisées par l'élève sont apprises en dehors de sa classe d'attache dans le cadre de cours d'accueil.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique

La grande majorité des nouveaux arrivants ne maîtrisent aucune des langues scolaires du Luxembourg et ne peuvent donc pas intégrer directement une classe régulière ou francophone. En 2014-2015, 29 classes d'accueil ont été mises en place à leur intention dans 17 lycées différents.

Les classes à régime linguistique spécifique (RLS) sont des classes des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique, qui ne sont pas réservées aux élèves récemment arrivés au pays. Elles permettent à l'élève qui ne possède pas suffisamment de connaissances en allemand,

mais qui remplit les conditions d'admission à une certaine formation, de fréquenter une telle classe et d'y suivre la formation prévue en langue française.

Distribution des élèves dans les différentes classes (cycles inférieur, moyen et supérieur) :

	2005/2006	2014/2015	1 ^{er} trim. 2015/2016
Classes d'accueil	153	287	313
Classes d'insertion	664	1.158	1.513
Classes à régime linguistique spécifique		686	779
Total nombre d'élèves	817	2.131	2.605

Les enfants de demandeurs de protection internationale (DPI)

Le service assure le relais entre l'Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration (OLAI) et les responsables scolaires : transmission des informations sur le nombre d'enfants de demandeurs de protection internationale à scolariser, sur les structures d'accueil et de logement de l'OLAI, les aides matérielles, etc.

La coordination de la *Task force* mise en place par le ministère pour préparer l'arrivée d'enfants réfugiés dans les écoles a été confiée au service de la scolarisation des enfants étrangers ; celui-ci a donc coordonné et suivi l'ensemble des mesures proposées : recrutement d'enseignants bénévoles et retraités, enseignement intégré à journée continue, enseignement des langues et mises à niveau linguistiques, recrutement de médiateurs interculturels, budgétisation des mesures. Le service a été renforcé d'une personne supplémentaire pour mener à bien ces tâches.

	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire et secondaire technique
2011-2012	1.444 élèves nouveaux arrivants, dont 458 DPI (31%) 21 classes étatiques	637 élèves nouveaux arrivants, dont 112 DPI (17%) 30 classes d'accueil
2014-2015	1.211 élèves nouveaux arrivants, dont 173 DPI (14%) 8 classes étatiques	524 élèves nouveaux arrivants, dont 79 DPI (15%) 29 classes d'accueil
2015-2016 1^{er} trimestre	568 élèves nouveaux arrivants, dont 151 DPI (27%) 18 classes étatiques	340 élèves nouveaux arrivants, dont 117 DPI (34%) 29 classes d'accueil

B.2.11.4 Soutien linguistique pour les élèves et familles de langue étrangère

Médiateurs interculturels

Les médiateurs interculturels, par le biais d'un travail de traduction orale ou écrite, d'information et de médiation, ont pour mission de favoriser l'insertion scolaire des enfants étrangers et d'assurer les liens entre l'école et les familles. Les demandes de médiation interculturelle augmentent constamment :

2014-2015 : 3.148 demandes, dont 1.372 en portugais et 779 en serbo-croate,

2013-2014 : 2.893 demandes, dont 1.288 en portugais et 909 en serbo-croate,

2012-2013 : 2.821 demandes, dont 1.441 en portugais et 855 en serbo-croate.

Le pool de médiateurs interculturels a été renforcé. Fin 2015, il totalisait 46 médiateurs interculturels pour 27 langues différentes. Langues supplémentaires : bulgare, coréen, filipino, slovaque, tchèque, tigrigna et wolof. La supervision et la formation continue des médiateurs interculturels sont assurées par le ministère.

Information des parents étrangers

D'importants efforts sont faits pour informer les parents étrangers :

- brochures spécifiques et traductions de documents ;
- émission ZIGZAG sur Radio Latina ;
- participation aux journées d'orientation dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration.

Développement de la langue et de la culture portugaises

En 2014-2015, 1.441 élèves ont suivi des cours intégrés (2.031 en 2013-2014), 764 des cours parallèles (770 en 2013-2014).

Les autorités des deux pays ont décidé de faire évaluer les cours intégrés par une commission d'évaluation mixte afin d'explorer de nouvelles orientations pour les cours intégrés. Des visites d'inspection conjointes des cours intégrés, une enquête nationale auprès des parents lusophones au Luxembourg et une enquête auprès des enseignants portugais et présidents des comités d'école concernés ont permis de formuler des pistes et propositions qui seront présentées au cours de l'année 2016.

Dans le cadre de l'accord culturel entre le Luxembourg et le Portugal, un projet-pilote intitulé *Assistant de langue portugaise au cycle 1* a été mis en œuvre dans huit écoles luxembourgeoises. Ancré dans une approche communicative, ce projet tient compte des ressources linguistiques des enfants et vise à développer la langue maternelle tout comme le luxembourgeois. De 2015 à 2017, le projet-pilote est suivi par l'Université du Luxembourg (Institut de recherche sur le multilinguisme).

B.2.11.5 Éducation interculturelle

La convention avec l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) portant sur le *centre de documentation et d'animations interkulturelles (IKL)* a été continuée en 2015.

L'année scolaire 2014-2015 a été marquée par les projets suivants :

- *Zesummen* : un projet de sensibilisation aux pays tiers, destiné aux enfants du cycle 2 (ateliers de théâtre interactif, musique en relation avec le continent africain) ;
- *Residence Reebou* : un projet en élaboration qui vise à développer chez les élèves des attitudes positives d'ouverture à la diversité linguistique et culturelle.

B.3 Recherche et innovation pédagogique

B.3.1. Rapport descriptif de la qualité scolaire (« Bildungsbericht »)

L'une des missions du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) consiste, tous les cinq ans, à veiller à la réalisation d'un rapport descriptif de la qualité scolaire (*Bildungsbericht*) par un groupe d'experts désigné par le ministre de l'Éducation nationale. La structure de ce rapport, les thèmes prioritaires à aborder ainsi que les analyses d'approfondissement sont déterminés en collaboration avec le Conseil scientifique du SCRIPT. Le rapport a été publié et présenté au public au premier trimestre 2015.

B.3.2 Projets de recherche en coopération avec l'Université du Luxembourg

Projet iTeo

Le projet de recherche iTEO (2013 – 2016) examine le rôle et l'utilisation d'iTEO, méthode innovatrice pour l'apprentissage et le développement des langues à l'oral. Il est mené dans quatre classes de l'école fondamentale et analyse les processus d'apprentissage des enfants des cycles 1 et 2. La recherche qualitative et longitudinale recourt à la vidéographie, à l'observation systématique et aux entretiens pour la collecte de données. Les résultats préliminaires indiquent que iTEO est utilisé régulièrement dans ces classes, que les espaces langagiers se sont élargis et diversifiés et que les enfants développent des compétences langagières et méta-langagières.

Polilux

Le but de ce projet est de développer et d'évaluer l'efficacité d'un programme d'intervention en langue permet d'explorer les questions de recherche suivantes :

- (1) Est-ce qu'une intervention au préscolaire basée sur la langue maternelle peut améliorer les compétences linguistiques chez les enfants ayant une langue minoritaire?
- (2) Est-ce qu'une telle intervention a un effet d'entraînement sur l'apprentissage des autres langues apprises à l'école ?

La recherche pourra avoir des conséquences pratiques importantes pour la politique éducative du Luxembourg et d'autres pays présentant des niveaux élevés d'apprenants issus de minorités linguistiques.

B.3.3 Activités de production et de documentation audio-visuelle

Le service DPAV (l'équipe spécialisée dans la production et la documentation audiovisuelle de projets ou d'activités) du SCRIPT produit des films ou des CD audio à vocation pédagogique. Ses collaborateurs conseillent et appuient les écoles désireuses de documenter leur démarche pédagogique au moyen d'une production audiovisuelle.

Parmi les réalisations de l'année 2015, on compte :

- la réalisation d'un court métrage pour la journée d'échange et de rencontre *Zukunftsdësch Politesch Bildung zu Lëtzebuerg* le 23 avril au Lënster Lycée ;
- le projet intitulé *Mehrsprachiges Lesetheater zur Förderung der Lesemotivation und Leseflüssigkeit* (MELT) ;
- enregistrement audiovisuel de la quatrième édition du *Rap Marathon*. Les élèves du régime préparatoire travaillent pendant toute l'année scolaire dans une des trois disciplines rap, danse et graffiti. Ils en apprennent les techniques de base et sont encouragés à s'exprimer et à développer leur créativité ;
- enregistrement des textes français et allemands pour les épreuves communes et les épreuves d'accès et enregistrement des textes anglais pour les épreuves standardisées ;
- documentation vidéographique sur la promotion des langues moyennant le logiciel iTeo spécialement conçu dans ce but ;

- création d'une série de courts métrages pour le Musée national d'histoire naturelle ;
- création de documents audiovisuels et mise en place d'un site internet sur le portfolio à l'école fondamentale ;
- enregistrement des CD audio du deuxième numéro du carnet didactique *De Litty* sur le thème du cabaret et de la satire au Luxembourg ;
- documentation audiovisuelle du projet *La culture au service de la réussite scolaire (Entrez dans la légende !)* qui vise à lever, grâce à la culture, les blocages face à l'apprentissage des élèves les plus en difficulté. Tournages, traductions et montage audio ;
- sacs d'histoires ; documentation audiovisuelle destinée à la formation continue.

B.4 Relations internationales

B.4.1 Union européenne

B.4.1.1 Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport

Réunis en formation *Conseil Éducation, Jeunesse, Culture et Sport* le 18 mai 2015 à Bruxelles, les ministres de l'Éducation de l'UE ont dressé un bilan à mi-parcours du cadre *Éducation et Formation 2020* (ET 2020).

Se référant aux attentats en France et au Danemark début 2015, les ministres ont également évoqué la nécessité de renforcer l'enseignement des valeurs citoyennes dans les programmes éducatifs, et de donner une suite concrète à la déclaration sur l'éducation à la citoyenneté et la prévention de la radicalisation qui avait été adoptée lors de leur réunion informelle à Paris le 17 mars 2015.

Au Conseil « Jeunesse », les ministres ont notamment discuté de la participation politique des jeunes à la vie citoyenne. Ils ont ainsi convenu de renforcer l'éducation civique et politique dans le but de lutter contre la montée de l'extrémisme et la radicalisation, de faire une meilleure utilisation des réseaux sociaux et du Portail européen de la jeunesse, de développer des projets adaptés au niveau local visant à améliorer le dialogue avec et entre les jeunes, et de continuer à échanger des bonnes pratiques. Les ministres ont exploré les pistes pour renforcer la coopération intersectorielle afin de résoudre efficacement les difficultés socioéconomiques rencontrées par les jeunes.

La deuxième moitié de l'année a été dominée par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, qui était, pour les domaines de l'Éducation et de la Jeunesse, dédiée à l'inclusion de tous les enfants et jeunes dans une éducation de qualité.

Quatre grands événements ont été organisés :

1. un symposium sur la réduction du décrochage et la promotion de la réussite scolaire ;
2. une conférence sur la diversité et le multilinguisme dans une éducation de qualité pour la petite enfance ;
3. une conférence européenne de la Jeunesse dans le cadre du dialogue structuré entre les jeunes et les décideurs politiques et
4. une audition de jeunes Européens sur les recommandations des jeunes en matière d'éducation inclusive.

Les deux premières conférences organisées dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance ont permis de préparer des conclusions du Conseil intitulées *Réduire le décrochage et promouvoir la réussite scolaire*. Celles-ci invitent les États membres à avancer dans la conception et la mise en œuvre de stratégies globales visant à réduire le décrochage et à favoriser la réussite scolaire. L'audition des jeunes Européens *Inclusive Education : Take Action ! Luxembourg recommendations* a permis de transmettre les recommandations concrètes formulées par les jeunes avec et sans besoins éducatifs spécifiques aux ministres de l'Éducation lors du Conseil en novembre.

Afin de se concerter sur d'autres pistes pour favoriser l'inclusion et l'égalité des chances, les ministres ont eu un échange informel au sujet de l'éducation et l'accueil de la petite enfance, basé sur les résultats de la conférence organisée en septembre. Le débat formel des ministres fut consacré aux stratégies des États membres pour mieux intégrer les migrants par le biais de l'éducation.

La Conférence européenne de la Jeunesse *Youth empowerment for political participation in the democratic life in Europe* s'est déroulée du 21 au 24 septembre à Luxembourg et a porté sur la participation politique des jeunes. La conférence a abouti à l'adoption de recommandations conjointes, élaborées par des représentants ministériels et représentants de jeunes et à la publication d'un *manuel de mise en œuvre*.

Tel que prévu par le cadre stratégique *Éducation et Formation 2020*, le Conseil du 23 novembre a également adopté le rapport conjoint 2015 qui évalue les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés par ce cadre. Le rapport conjoint 2015 introduit plusieurs nouveaux éléments : une approche

plus équilibrée concernant les dimensions économique, sociale et personnelle de l'éducation ; des actions de suivi de la *Déclaration de Paris sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination* du 17 mars 2015 ainsi qu'une coopération renforcée avec d'autres secteurs.

Le Conseil du 23 novembre a également adopté le rapport européen sur la jeunesse, un plan de travail de l'Union européenne pour la jeunesse (avec six objectifs : inclusion, participation, transitions vers l'emploi, santé et bien-être des jeunes, défis liés à la digitalisation, défis liés à l'immigration) et une série de recommandations visant à renforcer la participation politique des jeunes.

En réponse aux attentats du 13 novembre, le message des ministres était clair : la réponse aux défis actuels ne peut être ni la peur, ni l'exclusion de l'autre, mais doit être la défense ferme des valeurs européennes du respect, de la démocratie, de l'ouverture et de la tolérance.

B.4.1.2 Droits de l'enfant

Le service des droits de l'enfant a participé au Forum de l'enfant organisé par la Commission européenne les 3 et 4 juin à Bruxelles au sujet de la coordination et de la coopération dans les systèmes intégrés de protection de l'enfance.

Il a pris part à deux réunions des coordinateurs nationaux européens des droits de l'enfant à Bruxelles.

Sous présidence luxembourgeoise, après la restructuration en 2014 des termes de référence du réseau européen des politiques de l'enfance *ChildONEurope*, l'année 2015 a été consacrée à la mise en place d'un secrétariat à Bruxelles. En novembre, le réseau a organisé à Paris une conférence sur l'impact de la pauvreté sur la situation des enfants, suivie le lendemain d'une réunion des fonctionnaires.

B.4.1.3 Conseil Supérieur des Écoles européennes

En 2015, le Conseil supérieur des Écoles européennes s'est réuni deux fois en réunion ordinaire, sous présidence tchèque à Prague et sous présidence danoise à Bruxelles.

Le 9 février 2015, le Premier Ministre Xavier Bettel, a visité l'École européenne Luxembourg I et donné une conférence sur le devenir de l'Europe devant quelque 500 élèves.

Toutes les démarches législatives, administratives et financières ont été lancées en vue de la création et de l'implémentation d'une École internationale à Differdange (voir p.48).

La population scolaire globale des Écoles européennes était au 15 octobre 2015 de 25.903 élèves, ce qui représente un taux de croissance moyen de 2,04% par rapport à 2014/2015. 66,82% de la population scolaire globale fréquentent les écoles de Bruxelles (45,86%) et de Luxembourg (20,96%).

À la rentrée 2015-2016, les effectifs à l'École européenne Luxembourg I, au total 3.081 élèves, étaient de 461 élèves pour le maternel, de 1.226 élèves pour le primaire, et de 1.394 élèves pour le secondaire. Les effectifs à l'École européenne Luxembourg II, au total 2.348 élèves, étaient de 307 élèves pour le maternel, de 916 élèves pour le primaire, et de 1.125 élèves pour le secondaire.

B.4.2 Conseil de l'Europe

La session plénière du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) s'est déroulée en mars 2015 à Strasbourg. Le programme d'activités pour l'année 2015 y a été défini autour de trois lignes de politique et d'action : la gouvernance démocratique et l'innovation, la diversité, la participation.

Suite aux attaques terroristes à Paris, le Comité des ministres a fermement condamné les attaques barbares et élaboré un plan d'action de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme. Dans le secteur de l'éducation, il se décline en un programme intitulé « Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques multiculturelles : compétences requises pour une culture de la démocratie et le dialogue interculturel ». En septembre 2015, la conférence « Droits de l'homme et démocratie en action : L'éducation comme moyen de

lutte contre l'extrémisme et la radicalisation » a permis d'avancer dans la mise en œuvre des objectifs établis.

En octobre, le CDPPE a lancé la plate-forme paneuropéenne relative à l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation.

Le Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ) s'est réuni deux fois en 2015. Le CDEJ agit en tant que partenaire gouvernemental des structures de cogestion du secteur jeunesse (le partenaire non gouvernemental étant le Conseil consultatif pour la jeunesse - CCJ) ; le CDEJ et le CCJ coopèrent au sein du Conseil mixte sur la jeunesse (CMJ) afin d'établir les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Il a été décidé de reconduire la campagne paneuropéenne *No hate speech campaign* en 2016 et 2017. La campagne sera mise en œuvre au Luxembourg à partir de 2016. Le Luxembourg a également été actif dans le processus du label de qualité pour centres de jeunesse.

Le service des droits de l'enfant a participé en mai et en octobre aux travaux du Comité européen des droits sociaux – enfance, chargé d'élaborer la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'enfant.

Actuellement le Luxembourg assure la vice-présidence du comité de Lanzarote, créé par la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Le comité s'est réuni en mars, juin et décembre.

B.4.3 Organisation de coopération et de développement économiques OCDE

Le Comité des politiques éducatives s'est réuni à Paris en avril et en novembre 2015.

La 18^e session du Comité des politiques éducatives en novembre a été précédée d'une réunion informelle le 16 novembre dans les locaux de la résidence de l'Ambassade du Luxembourg afin de pouvoir se coordonner entre les pays-membres de l'Union européenne sur les différents points proposés par l'OCDE. Une initiative semblable a eu lieu en avril pour la 17^e réunion de l'EDPC sur initiative des collègues flamands de la Belgique. Le Luxembourg a repris cette action de coordination en s'appuyant sur la présidence du Conseil.

Le Luxembourg participe en ce moment aux programmes et projets suivants :

- Education at a Glance /Regards sur l'Education
- PISA
- Education Policy Outlook
- CELE (Center for effective Learning Environments)
- Making the best use of resources

Au niveau du département de l'Enfance et de la Jeunesse, la participation au projet Early Childhood Education and Care est à l'étude.

Comme initiative nouvelle, l'OCDE a lancé un échange d'idées sur les mesures visant à faciliter l'intégration des immigrés dans le système éducatif.

B.4.4 Organisation des Nations Unies (UNCRC)

Le 3^e protocole facultatif de la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations Unies a été ratifié par la loi du 5 août 2015, établissant une procédure de présentation de communications qui permet aux mineurs de faire appel à l'Organisation des Nations Unies lorsque leurs droits ne sont pas respectés dans un pays signataire du protocole. En cas de violations graves ou systématiques, le Comité des droits de l'enfant peut effectuer une enquête sur place et vérifier les mesures que l'État prend pour remédier aux problèmes constatés.

Dans le cadre du 2^e protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le rapport initial du Luxembourg est actuellement examiné par le Comité des droits de l'enfant, après avoir entendu en 2015 les ONG et l'Ombudscomité. Une liste de questions supplémentaires a été transmise au gouvernement et la discussion du rapport aura lieu au premier semestre 2016 à Genève.

C. Les dossiers transversaux

C.1 Communication

C.1.1 Création d'un service communication

Pour une meilleure coordination des activités de communication du ministère, un service communication a été mis en place. Il planifie et gère les activités de communication en étroite collaboration avec le Bureau de coordination des politiques éducatives et les différents services du ministère.

Le service communication coordonne notamment :

- les activités liées à la presse (demandes des journalistes, communiqués, conférences de presse, revue de presse ...);
- la communication en ligne (trois sites internet du ministère, intranet, newsletters externe et interne, ...);
- les publications du ministère (budget et impression).

Le service réalise également des travaux graphiques pour différents supports de communication.

C.1.2 « Mir schwätzen Zukunft » : le nouveau leitbild du ministère



Offrir les meilleures perspectives d'avenir à chaque enfant et chaque jeune : telle est l'ambition du programme gouvernemental dans les domaines de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour illustrer cette politique qui s'engage résolument en faveur de l'équité des chances, le ministère a lancé le slogan et logo « *Mir schwätzen Zukunft: Méisproocheg. Differenzéiert. Kandgerecht.* » à la rentrée scolaire 2015.

Mir schwätzen Zukunft. L'éducation est la clé de l'avenir. Bien préparer nos jeunes pour demain, c'est construire leur avenir, mais aussi celui de notre pays, en termes de cohésion sociale et de compétitivité.

La *baseline* du logo résume les trois priorités de la politique éducative des années à venir, dans le domaine de l'éducation formelle comme non formelle :

- *méisproocheg* : renforcer le multilinguisme comme fondement de notre société ;
- *differenzéiert* : garantir une prise en charge différenciée, selon les besoins individuels ;
- *kandgerecht* : placer l'enfant et le jeune au centre des efforts.

C.1.3 Communication à travers la presse

En 2015, le ministère a

- diffusé 78 communiqués de presse, consacrés à l'actualité de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- invité la presse à 57 événements (conférences de presse, activités pour jeunes, conférences thématiques, ...). Au total, 26 conférences de presse ont été organisées pour présenter les priorités de la politique éducative et les grands sujets d'actualité. Elles ont notamment porté sur le nouveau cours *Vie et société*, la création d'une école internationale à Differdange, la politique de la petite enfance, l'orientation scolaire et professionnelle, le *Bildungsbericht 2015*, le bilan de la formation professionnelle et le bilan de l'éducaion précoce.

C.1.4 Communication en ligne

C.1.2.1 Site principal du ministère

En 2015 www.men.lu a comptabilisé 896.829 visites, pour plus de 3,2 millions pages vues. Le pic des visites a été enregistré en septembre, avec 97.190 visites. La moyenne mensuelle est de 74.737 visites et de 271.038 pages vues. Le nombre moyen de visiteurs uniques est de 48.526 par mois.

Les pages les plus vues, après la page d'accueil, portent sur les vacances scolaires, les postes vacants, l'annuaire, la page d'entrée de l'enseignement secondaire et secondaire technique, le recrutement des enseignants – fonctionnaires également à l'enseignement secondaire et secondaire technique et la page d'entrée de la formation professionnelle.

Le design de la page d'accueil a été adapté à la mise en évidence des deux nouveaux sites.

C.1.2.2 zukunft.men.lu et blog.men.lu

En septembre 2015, deux sites complémentaires ont vu le jour dans l'esprit d'une communication plus dynamique sur les priorités de la politique éducative et de davantage de transparence sur le travail du ministère.

<http://zukunft.men.lu> décrit, à la fois en allemand et en français :

- les trois domaines d'intervention du *Leitbild* du ministère : éducation, enfance, jeunesse ;
- les neuf axes de travail : prise en charge de qualité, multilinguisme, formation des enseignants, orientation et encadrement, synergies autour de l'enfant, jeunesse, partenariat avec les parents, enseignement et apprentissage, diversification de l'offre scolaire ;
- les 28 grands projets et 85 projets qui concrétisent les axes de travail.

Le site a été visité 3.390 fois, et 12.414 pages vues. Le nombre moyen de visiteurs uniques est de 635 par mois.

<http://blog.men.lu> informe au jour le jour sur les travaux du ministère liés aux priorités détaillées dans le site <http://zukunft.men.lu>. Il construit et écrit pour être accessible au grand public, mais vise plus particulièrement le public enseignant. Depuis sa mise en ligne, il a été visité 8.846 fois et 19.842 pages ont été vues. Le nombre moyen de visiteurs uniques est de 1.611 par mois.

C.1.2.3 Newsletter hebdomadaire

La newsletter hebdomadaire du site [men.lu](http://www.men.lu) couvre depuis septembre également les actualités publiées sur le site <http://blog.men.lu>. Sont désormais abonnés d'office à cette newsletter tous les détenteurs d'une adresse professionnelle @education.lu, en plus des autres abonnés volontaires. Des envois ciblés (enseignants de l'enseignement secondaire, par exemple) sur une question d'actualité particulière permettent ainsi une communication rapide et directe entre le ministère et le personnel de l'Éducation nationale. 13.580 personnes sont abonnées à la newsletter.

C.1.2.4 Newsletter de l’Intranet

Un nouvel Intranet (MINT) a été lancé en octobre 2014. Depuis novembre 2015, la newsletter « MENJE INTRANNEWS », envoyée à tout le personnel du ministère, le complète. Elle facilite le partage des informations internes les plus importantes, présente les missions et collaborateurs des services, introduit les nouveaux collègues, etc.

C.1.5 Autres moyens de communication

Comme les années précédentes, le ministère a

- réalisé une revue de presse quotidienne réunissant tous les articles sur l'éducation nationale, l'enfance et la jeunesse qui paraissent dans la presse nationale ;
- diffusé 54 envois collectifs par courriel aux acteurs du système éducatif, consacrés aux messages du ministre au personnel enseignant ou à des offres pédagogiques ;
- diffusé 11 éditions électroniques du Courrier de l'Éducation nationale.

C.1.6 Communication d’urgence

Dans le cadre de la mise en place d'une structure de communication d'urgence, l'annuaire des collaborateurs des établissements du secteur de l'Éducation a été saisi dans la solution Web *AlarmTILT*. La vérification des données des quelque 3.000 collaborateurs enregistrés a démontré leur haut niveau d'implication. Cette banque de données a été notifiée à la Commission nationale pour la Protection des données (CNPD). La mise à jour des données par un ensemble de collaborateurs reflétant l'organisation hiérarchique du secteur de l'Éducation nécessitera un développement d'*AlarmTILT* prévu pour 2016.

C.2 Orientation

C.2.1 Projet de loi pour la Maison de l'orientation

La Maison de l'orientation existe depuis septembre 2012, sans base légale toutefois. Elle regroupe différents services publics dédiés à l'orientation. En 2015, ces services ont poursuivi leurs activités : accueil individuel, ateliers pour groupes, rencontre avec les professionnels, interventions en classe, participation aux foires, participation au réseau européen *Euroguidance*, etc.

En février, le Gouvernement a adopté un projet de loi ayant pour objet l'organisation de la Maison de l'orientation (MO). Ce texte :

- définit la Maison de l'orientation comme guichet unique et plateforme commune des principaux acteurs de l'orientation scolaire et professionnelle et crée un service de coordination pour celle-ci ;
- introduit l'obligation pour les lycées de se doter d'une démarche d'orientation correspondant à certains standards de qualité décrits dans un cadre de référence ;
- définit des minima au niveau de la qualification des agents intervenant dans l'orientation scolaire et professionnelle, plus précisément leurs obligations en matière de formation continue ;
- instaure un Conseil national, appelé Forum orientation, chargé de collaborer à la mise en place d'une stratégie nationale de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle et de suivre sa mise en œuvre ;
- modifie la loi modifiée du 13 juillet 2006 portant réorganisation du Centre de psychologie et d'orientation scolaires (CPOS) dont une partie des missions sont reprises par la MO et le service de coordination créé par la présente loi. D'un autre côté, le texte précise certaines missions du CPOS que celui-ci assure aujourd'hui sans qu'elles soient explicitement décrites dans sa base légale.

Une poste pour un coordinateur à plein temps de la MO a été créé et la procédure de recrutement lancée fin 2015.

C.2.2 Action locale pour jeunes (ALJ)

Dans les dix bureaux régionaux de l'ALJ, le personnel composé d'éducateurs gradués (15,75 postes en tout) accompagne les jeunes en transition de l'école à la vie active, souhaitant réintégrer le système scolaire ou cherchant des informations/solutions pour leur situation professionnelle, scolaire ou privée.

C.2.2.1 Préparation à la transition école - vie active

Dans chaque lycée technique doté d'un régime préparatoire, un ou plusieurs enseignants déchargés, collaborent avec les bureaux régionaux de l'ALJ. Ils organisent les stages d'orientation professionnelle pour les élèves de 9^e et des classes IPDM (environ 3.600 stages de une à deux semaines), informent les parents, préparent les journées *Op der Sich no enger Ausbildungsplaz* (OSNA) et transfèrent les données des élèves sortants au bureau régional de l'ALJ, lequel assure leur accompagnement.

En 2014-2015, les journées OSNA, centrées sur les techniques de recherche d'un poste d'apprentissage ou d'emploi, ont été organisées pour 120 classes, soit environ 1.800 élèves. Plusieurs lycées souhaitent élargir cette offre à d'autres classes que celles du régime préparatoire, mais les ressources humaines de l'ALJ ne le permettent pas.

Au cours de l'année scolaire l'Agence-qualité a fait une évaluation qualitative de ce travail, la présentation des résultats a eu lieu en octobre et des groupes de travail ont été mis en place pour travailler sur les pistes d'amélioration élaborées par l'Agence-qualité.

C.2.2.2 Suivi et accompagnement pendant la transition école - vie active

L'ALJ assure un suivi systématique, par une démarche proactive :

- des élèves sortant des classes de 9^e du régime préparatoire et des classes de 9^e PR orientés vers la formation professionnelle (DAP ou CCP) ;
- des élèves sortants des classes IPDM ;
- des jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire luxembourgeois.

Elle propose également un accompagnement à tout autre jeune qui en fait la demande.

L'accompagnement prend en considération la situation de vie du jeune et engendre le travail en réseau avec d'autres services.

L'ALJ a fait le suivi, par un contact direct, de 1.738 sortants de ces classes, dont une grande partie était à la recherche d'un poste d'apprentissage (DAP ou CCP) pour la rentrée scolaire à venir.

Les collaborateurs des dix bureaux régionaux ont aussi contacté directement plus de 2.000 jeunes qui ont quitté le système scolaire luxembourgeois sans diplôme, afin de les accompagner vers un nouveau projet scolaire ou professionnel.

En 2015, l'ALJ a organisé, en collaboration avec les autres partenaires de la Maison de l'orientation, le Projet *Yes, ech wëll* pour un groupe de 12 jeunes qui voulaient réintégrer une formation. Il s'agit d'un programme de quatre mois et demi, au cours duquel les jeunes élaborent, en groupe, leur projet de vie. La majorité est actuellement en situation scolaire ou professionnelle stable.

L'ALJ organise pour les décrocheurs scolaires des stages d'orientation de courte durée, afin de les aider à identifier une voie de qualification. En 2014-2015, 157 jeunes ont profité d'un ou de plusieurs stages. Ces stages nécessitent un investissement particulièrement intensif en ressources humaines : préparation du jeune, visites sur le lieu de stage, entretiens avec l'employeur, le jeune et ses parents, évaluation finale.

Dans un contexte de travail transfrontalier, l'ALJ a établi un contact avec la Mission locale de Lorraine et l'E2C de Thionville. Le but est de connaître les offres en Grande Région et d'y avoir des contacts dans le milieu professionnel afin de mieux informer les jeunes sur leurs options.

C.3 Mesures pour les jeunes en difficulté, à besoins particuliers ou en situation de décrochage scolaire

C.3.1 Chiffres du décrochage scolaire

L'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire le « taux moyen de jeunes quittant prématurément l'école » à moins de 10% en 2020. Le Luxembourg affichait en 2014 une moyenne de 6,1% d'après l'*Enquête Force de Travail* (EFT), d'Eurostat. Les chiffres de l'EFT considèrent l'entièreté de la population résidente au Luxembourg, qui comprend un pourcentage élevé de résidents qui n'ont pas été scolarisés dans le système scolaire luxembourgeois. La démarche du ministère se restreint aux jeunes ayant décroché du système scolaire luxembourgeois. La 10^e édition de l'étude (à paraître) du ministère porte sur l'année 2013-2014.

Le système informatique de gestion centralisée des élèves permet d'identifier les élèves qui quittent leur école, soit en cours, soit en fin d'année scolaire sans avoir obtenu un diplôme ou une certification finale. Un relevé mensuel de ces jeunes en arrêt scolaire est envoyé aux bureaux régionaux de l'Action locale pour jeunes (ALJ). Les collaborateurs de l'ALJ contactent ces jeunes afin de déterminer les raisons qui ont entraîné l'arrêt des études et afin de les aider à retrouver une formation ou à s'intégrer sur le marché du travail.

Étude	Nombre d'élèves ayant quitté l'école	Durée période	Nombre moyen mensuel	Taux de décrochage
1 2003-2004	1.984	12 mois	165,3	17,20%
2 2004-2006	2.422	18 mois	134,6	14,90%
3 2006-2007	1.320	12 mois	110	9,40%
4 2007-2008	1.928	12 mois	160,7	11,20%
5 2008-2009	1.690	12 mois	140,8	9,00%
6 2009-2010	1.660	12 mois	138,3	9,00%
7 2010-2011	1.888	12 mois	157,3	9,00%
8 2011-2012	1.680	12 mois	140	9,20%
9 2012-2013	1.643	12 mois	136,9	11,60%
10 2013-2014	1699	12 mois	141,6	13 %

Parmi les élèves ayant quitté l'école en 2013-2014 :

- 463 décrocheurs temporaires se sont entre-temps inscrits à une autre école, au Luxembourg (174) ou à l'étranger (289), le plus souvent en Belgique (en 2012-2013, 141 jeunes s'étaient réinscrit au Luxembourg, 274 à l'étranger) ;
- 991 décrocheurs permanents ont définitivement quitté l'école (779 en 2012-2013) dont :
 - 171 ont trouvé un emploi (88 en 2012-2013),
 - 90 se retrouvent dans une mesure d'emploi (51 en 2012-2013),
 - 207 réinscrits dans une école ont encore décroché (124 en 2012-2013),
 - 730 sont sans occupation (640 en 2012/13) ;
- 245 n'ont pas pu être joints (449 en 2012-2013) : le ministère n'a en effet pas le droit d'accéder aux fichiers nationaux ou communaux afin de retrouver des décrocheurs « perdus de vue ». Dans le cadre de l'étude sur les NEETs - Not in Education, Employment or Training (à paraître en 2016) du Service national de la jeunesse, cet accès fut possible et permit de constater que ces « introuvables » n'ont pas, pour la plupart, quitté le pays (comme supposé auparavant), mais y résident, pour la moitié sans formation ni travail. Le taux de décrochage 2013 -2014 est donc sous-estimé et peut être estimé à 15%, en y incluant la moitié des jeunes non retrouvés.

C.3.2 Mesures et projets en faveur du maintien scolaire

Différentes initiatives à différents niveaux se complètent :

- l'amélioration de l'orientation scolaire suite au projet de loi (6787) sur l'organisation de la Maison de l'orientation et la cohérence renforcée de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- le suivi systématique des décrocheurs par l'Action locale pour jeunes (ALJ) ;
- la création de nouvelles offres scolaires pour des élèves en difficulté, l'École de la 2^e chance, les classes mosaïques pour élèves au comportement difficile, les classes spécifiques pour redoublants, les cours d'orientation et d'initiation professionnelles (COIP) ;
- l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers grâce aux aménagements raisonnables ;
- le projet du CPOS *Plateforme Accrochage Scolaire* (PAS) : un dispositif mis en œuvre depuis 2013 dans deux lycées vise l'évaluation systémique du risque de décrochage scolaire chez les élèves de 10^e et de IV^e (20 prises en charge individuelles, interventions dans 7 classes) ;
- le concept CARAT pour le climat scolaire du SCRIPT ;
- le service volontaire et le projet NEETs (Not in Education, Employment or Training) du SNJ ;
- la structure VTT (Verhalen, Testen a Trainéieren) à l'Izegerstee pour des élèves à troubles du comportement sévères ;
- le projet *Jeunes* en coopération avec l'Adem ;
- les offres en formation des adultes ;
- le projet transfrontalier Comenius Regio *La culture au service de la réussite scolaire* ;
- le projet Comenius ACCROCHAGE avec quatre écoles partenaires européennes ;
- le projet Erasmus+ *Training Without Borders*, un projet européen, inscrit sur le territoire de la Grande Région (Luxembourg, France, Belgique) ;
- les projets contre l'exclusion scolaire dans les lycées : quelque 50 projets dans une vingtaine de lycées ;
- l'avant-projet de loi sur le maintien scolaire.

C.3.3 Prise en charge d'élèves malades

C.3.3.1 Prise en charge à l'école

La ministre de la Santé et le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ont adressé au personnel des écoles et services d'accueil et d'éducation une instruction de service sur l'encadrement des enfants avec besoins de santé spécifiques et notamment l'administration de médicaments. Cette instruction établit le cadre légal pour l'accompagnement de ces élèves ; elle définit les conditions dans lesquelles un membre du personnel est autorisé à administrer des médicaments à un enfant ou adolescent atteint d'une maladie chronique ou d'allergies ou d'autres problèmes de santé.

Un projet d'accueil individualisé est élaboré par l'école fondamentale, le lycée ou la structure d'accueil, avec l'accord des parents et du médecin traitant, sous la supervision de la Division de la santé scolaire.

C.3.3.2 Élèves hospitalisés

Cinq instituteurs enseignent à la clinique pédiatrique du Centre hospitalier de Luxembourg. Deux enseignants sont détachés au Centre de réhabilitation au Kirchberg.

Trois enseignants du Lycée Josy Barthel donnent cours à la psychiatrie juvénile de l'Hôpital Kirchberg à en moyenne 24 élèves hospitalisés entre un à trois mois. Deux enseignants interviennent à l'hôpital

du jour de la psychiatrie juvénile de l'hôpital Sainte-Marie à Esch-sur-Alzette et deux autres à la psychiatrie juvénile à Ettelbruck pour cinq à sept élèves hospitalisés à longue durée.

C.3.3.3 Enfants souffrant de troubles psychiques

En 2015 le Service de détection et d'intervention précoce (SDIP) a effectué plus de 2.300 consultations. 173 nouveaux patients ont été suivis, âgés de 9 à 22 ans avec une moyenne d'âge de 14-15 ans ; 65% sont des garçons et 35% des filles. Ces jeunes ont été orientés vers le SDIP à 50% par le Service de psychologie et d'orientation scolaires d'un lycée ou par un internat scolaire, 10% par un foyer, 11% par un médecin, 15% par des services d'aide aux jeunes. Les principaux motifs pour la consultation ont été des troubles du comportement social (23%), des indications du type ADS-ADHS (13%), des problèmes liés à l'école (angoisse, manque de motivation, refus scolaire, mobbing à 18%) et des épisodes dépressifs et stress post-traumatique (17%).

C.3.4 Les mesures face aux troubles de comportement

C 3.4.1 Classes-relais ou classes « mosaïques »

Mises en place en 2005-2006, les classes « mosaïques » accueillent au lycée des élèves qui, à cause de troubles de comportement, risquent l'exclusion. Par un appui fondé sur un plan de prise en charge individualisé temporaire de 6 à 12 semaines, la classe « mosaïque » vise une réinsertion et une resocialisation de l'élève dans sa classe initiale ou une classe adaptée à son développement. En 2014-2015, il y eut 26 classes mosaïques qui fonctionnaient dans 22 lycées.

La prise en charge en classe mosaïque a pour la majorité des élèves des effets positifs c.-à-d. la poursuite du cursus scolaire. Pour un cinquième, ces objectifs ne sont pas atteints, mais des améliorations sont constatées sur le plan social et familial. Des facteurs comme troubles psychiques, problèmes d'addiction, troubles d'apprentissage graves, dépassent le champ d'action des classes mosaïques.

Face à ces défis, certaines classes ont adapté leur concept dans le respect du concept-cadre en vue d'établir des plans d'aide et une coopération renforcée avec les parents et des partenaires externes. Une attention particulière est portée sur la phase de réintégration des élèves dans leur classe d'origine.

Les équipes ont participé à des réseaux d'échange sur les opportunités et limites des classes mosaïques, des formations sur les troubles psychiques et des visites de classes spécialisées en Allemagne.

C. 3.4.2 Structure d'accueil pour élèves à comportement difficile

L'Izigerstee VTT (*Verhalten testen an trainierenden*) encadre depuis 2013 des élèves de 11 à 15 ans ayant connu des ruptures scolaires pour cause de troubles de comportement sévères, avec pour objectif la réintégration dans l'école d'origine.

En 2014-2015, il y eut trois groupes-classe : un groupe avec cinq élèves du cycle 4 de l'enseignement fondamental respectivement de 7^eMO, un groupe avec cinq élèves de 7^eMO/7^eST/8^eMO et un groupe avec 6 élèves de 8^eST/9^eST. Un élève a abandonné le projet de l'Izigerstee VTT en cours d'année, un élève a été réorienté à la fin de l'année scolaire à l'étranger et trois élèves ont quitté l'Izigerstee pour réintégrer le lycée.

Un médecin pédopsychiatre rencontre chaque semaine le personnel de la structure et établit le contact avec les médecins traitants. Le *Zentrum für Schulische und Psychosoziale Rehabilitation* de Berlin assure la supervision. L'équipe pédagogique suit des formations tous les trois mois.

C.3.5 Élèves scolarisés à l'étranger

Au 15 septembre 2015, 116 élèves sont scolarisés à l'étranger suite à une décision de la Commission médico-psycho-pédagogique nationale (CMPPN), du juge de la Jeunesse ou d'un service de psychiatrie infantile ou juvénile : 80 élèves en Allemagne, 32 en Belgique, deux en France, un en Espagne et un en Angleterre. En 2005, ce chiffre avoisinait encore les 200 élèves. La grande majorité de ces élèves sont orientés vers un service à l'étranger à cause de troubles du comportement, souvent en relation avec des troubles d'apprentissage.

Les frais de scolarisation et de formation professionnelle sont pris en charge par le budget de l'Éducation différenciée pour 51 élèves suite à une décision au niveau de la CMPPN et pour 42 enfants/adolescents suite à une décision du Tribunal de la Jeunesse.

En 2014-2015, les écoles de la communauté germanophone de Belgique, à Saint-Vith et Eupen, ont accueilli 81 élèves luxembourgeois, dont 16 avec des besoins éducatifs spécifiques et 37 avec des besoins éducatifs particuliers. Les écoles de l'Enseignement spécialisé de la Province de Luxembourg ont accueilli une centaine d'autres élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Dans la majorité de ces cas, les parents ont fait ce choix. L'État luxembourgeois ne prend pas ces frais à sa charge, mais les parents peuvent demander une subvention au CPOS.

C.3.6 Aménagements raisonnables

En application de la loi du 15 juillet 2011 visant l'accès aux qualifications scolaires et professionnelles des élèves à besoins éducatifs particuliers, la commission des aménagements raisonnables (CAR) a été saisie par 30 lycées et a fixé des aménagements raisonnables pour 118 élèves, ce qui représente une augmentation de +/- 40%.

Plus de la moitié des élèves (66 dossiers) concernés sont inscrits dans une classe inférieure de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. 18 dossiers proviennent de classes terminales et concernent donc l'examen de fin d'études ou de fin d'apprentissage.

Les aménagements raisonnables retenus portaient notamment sur une majoration du temps lors des épreuves, le recours à des aides humaines, le recours à des aides technologiques (vidéo agrandisseur ou loupe, calculatrice, etc.), une présentation adaptée des questionnaires ou la dispense d'une partie des épreuves obligatoires prévues pour un trimestre ou semestre.

49 demandes concernent les troubles de l'apprentissage, 15 ont été introduites pour des raisons de troubles déficitaires de l'attention. Des déficiences d'ordre physique (visuel et auditif) ont été constatées auprès de huit élèves.

C.3.7 Les aides psychologiques et sociales du CPOS

C.3.7.1 Accompagnement par le CPOS

Le CPOS propose des prises en charge psychologiques ponctuelles et des suivis à long terme pour les jeunes et leurs familles. L'assistante sociale du CPOS a accompagné 63 personnes en difficultés lors de 307 consultations (contre 44 cas et 193 consultations en 2014). Il y eut une vingtaine de médiations scolaires entre élèves, parents et enseignants ou autres membres de la communauté scolaire. 79 élèves (contre 106 en 2014 et 72 en 2013) ont consulté en raison de difficultés de lecture, d'écriture et de calcul (11 contre 13 en 2014). Une cinquantaine d'élèves ont profité de séances hebdomadaires de remédiation en allemand ou en français et/ou en anglais. Le CPOS a mis au point et a actualisé ses batteries de tests pour le dépistage de la dyslexie et de la dyscalculie.

C.3.7.2 Aides financières 2013-2014

Des aides financières pour élèves de familles à revenus modestes fréquentant les lycées du pays et des aides financières pour des élèves fréquentant l'enseignement fondamental ou secondaire à l'étranger sont attribuées par le CPOS selon des critères sociaux précis.

1. Subsidés extraordinaires à des élèves de familles à revenus modestes fréquentant les enseignements fondamental et secondaire à l'étranger, remboursement des frais de minerval, remboursement des frais d'internat, forfait pour l'achat de livres scolaires : 180.199 € pour 192 bénéficiaires ;
2. Subsidés en faveur des élèves de familles à revenus modestes de l'ES et l'EST. Budget total : 2.180.427 € pour 4.690 bénéficiaires ;
3. Subsidés pour cas sociaux graves (élèves vivant seuls) : 705.817 € pour 138 bénéficiaires ;
4. Subsidés pour élèves de familles à revenus modestes ayant des dépenses spéciales, minerval au Lycée Vauban, École européenne : 6.981 € pour 6 bénéficiaires ;
5. Remboursement du minerval du conservatoire pour les élèves des classes F de l'enseignement secondaire classique : 22.900 € pour 99 bénéficiaires ;
6. Forfaits pour l'achat de livres scolaires : 1.774.200 € pour 5.914 bénéficiaires.

C.3.7.3 Groupe pour enfants et adolescent-e-s trans' et leurs parents

Depuis l'année scolaire 2013-2014, un groupe fonctionne au CPOS à l'attention des enfants et des jeunes qui ne se sentent pas « fille » ou « garçon » et refusent l'assignation du sexe qui leur a été conféré à leur naissance. La situation sociale des enfants et adolescents trans' est souvent marquée par le rejet et la discrimination, l'incompréhension dans la famille, le harcèlement à l'école, le décrochage scolaire, voire un taux de suicide élevé. Les rencontres pour les enfants et les parents sont encadrées par *Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l.*

C.3.8 Groupe d'accompagnement psychologique en milieu scolaire (GAP)

Le GAP a pour mission d'intervenir dans les écoles et lycées touchés par un accident grave, un décès, un suicide etc. Il a été sollicité dix fois dans le cadre d'événements tragiques. Il assure un service d'assistance téléphonique destiné aux professionnels, lequel fut sollicité à une quinzaine de reprises. Le GAP s'est réuni six fois au cours de l'année et a participé à un groupe de travail du Centre d'intervention et de prévention du suicide (CIP) en vue d'un protocole de gestion de crise après le suicide d'un camarade. Il a organisé une rencontre avec l'asbl *Trauerwee* afin de discuter d'une étroite collaboration. Le GAP a participé aux formations *L'adolescent endeuillé : comment mieux le comprendre et le soutenir ?* et *L'intervention en cas de crise suicidaire*.

C.3.9 Management du risque

Les travaux entamés en matière de prévention des risques d'amok dans les lycées ont été étendus aux risques de suicide et de radicalisation violente. L'intégration de ces différentes formes de violence permet à la fois de traiter ces sujets difficiles avec sérénité, d'éviter toute stigmatisation et de profiter des synergies entre thématiques proches. En vue de rassembler et de diffuser les informations en matière de prévention, de coordonner les initiatives, de sensibiliser et conseiller les acteurs de l'Éducation aux signes précurseurs, une cellule de prévention de la violence (une personne) a été mise en place fin 2015. Elle travaillera étroitement avec la nouvelle cellule de management du risque, l'une et l'autre verront leur existence formalisée en 2016. Elles coordonneront leur démarche avec le GAP.

C.3.10 Détenus en centres pénitentiaires

Le service Enseignement et Formation des Centres pénitentiaires de l'État offre des cours d'enseignement général ou des cours permettant de suivre une formation de l'enseignement secondaire technique aux détenus des deux centres pénitentiaires, à Schrassig-Kohlenberg (CPL) et Givenich (CPG).

L'enseignement en milieu carcéral est conçu comme une formation pour adultes, sauf lorsqu'il s'adresse aux mineurs. Tout contact entre mineurs et détenus adultes étant proscrit, les cours pour mineurs sont organisés exclusivement pour eux.

En 2014-2015, une fille et six garçons mineurs ont suivi un enseignement de base, respectivement un enseignement par modules dans le cadre de l'enseignement secondaire technique du régime préparatoire. Les branches enseignées étaient les suivantes : alphabétisation, français, allemand, mathématiques, informatique, culture générale, activités artistiques.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, 1.307 inscriptions (329 hommes et 17 femmes) ont été enregistrées au CPL et 290 au CPG (103 hommes et 7 femmes).

C.3.11 Activités culturelles visant les élèves de milieux défavorisés

Au sein des lycées préparatoires, des coordonnateurs culturels désignés par le ministère facilitent l'accès à la culture et la mission des enseignants. Les principaux projets ciblant prioritairement les élèves des classes du régime préparatoire ont été les suivants :

- Projet ID : 70 élèves de quatre lycées ;
- Rapmarathon : 175 élèves avec 17 groupes de neuf lycées ;
- Ateliers d'écriture : 60 élèves de deux lycées et du Centre national de formation professionnelle continue ;
- Nourrissage culturel (méthode de Serge Boimare) : 60 élèves de trois lycées et du Centre national de formation professionnelle continue ;
- Rallye culturel : 315 élèves de 10 lycées ;
- Cooltour : 125 élèves ;
- les ateliers de la culture organisés par l'ASTM (Action Solidarité Tiers Monde) au régime préparatoire : 171 élèves de cinq lycées.

Des conventions de partenariat ont été signées avec le CarréRotondes, l'ASTM, la Kulturfabrik d'Esch/Alzette et le Mierscher Kulturhaus, afin de créer une dynamique culturelle au sein des établissements scolaires des secteurs concernés.

Le colloque de fin du projet Comenius regio *La culture au service de la réussite* réunissait le 8 juillet 2015 quelque 500 personnes, à savoir des élèves, des parents, des acteurs culturels et des représentants européens de la culture.

Un futur projet Erasmus+ s'étendra de septembre 2016 à juillet 2017 et portera sur des mallettes pédagogiques à l'usage des enseignants de différents pays. Il repose sur la collaboration avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

C.4 Les activités de promotion sectorielles et transversales

C.4.1 Lecture

La lecture, clé de la réussite à l'école, est primordiale et sa promotion reste une priorité permanente de l'École luxembourgeoise.

Pour soutenir les enseignants dans leur mission de développement de la lecture, le ministère leur propose différents outils :

- la rubrique *Leseförderung – Schulbibliothek – Medienerziehung* du Courrier de l'Éducation nationale,
- la prise en charge des coûts d'accès au portail www.antolin.de (livres pour enfants et activités),
- le catalogue biennuel *Lies a fléi* avec tous les livres parus en langue luxembourgeoise et disponibles en librairie à la rentrée scolaire 2015. Quelque 80 nouveaux ouvrages publiés depuis la dernière édition 2013 ont été ajoutés.

À l'enseignement fondamental, une formation d'introduction et un échange-bilan du projet *Sacs d'histoires* ont eu lieu en 2015. La valise *Diana, Tom et Emir voyagent au pays des langues* circule dans les écoles luxembourgeoises avec des activités d'ouverture aux langues et des livres multilingues.

L'exposition d'une sélection de livres multilingues et de livres sans paroles a rencontré un vif intérêt à la *Luxdidac* 2015. Une présentation d'albums pour enfants s'est également déroulée au *Lernfest* à Wincrange.

Le concours de lecture à voix haute cible les élèves du cycle 4. En 2015 il était placé sous le thème *Kanner hu Rechter*. Plus de 3.500 enfants y ont participé.

La Journée européenne des langues le 26 septembre a été placée sous le slogan *Fest vun de Sproochen* et élargie de l'enseignement fondamental aux crèches et maisons relais.

Le ministère a de nouveau participé aux Journées du livre et du droit d'auteur sous le thème *Reesen (m)am Buch*. Une cinquantaine d'écoles ont participé et suivi l'invitation au voyage.

Le ministère a soutenu l'asbl *Freed um Liesen* avec le concours Top 5 et la diffusion du livre gagnant du concours *Lisons en Français* aux élèves du cycle 4.1.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique :

- de plus en plus de lycées participent aux Journées du livre et du droit d'auteur. Leurs actions étaient annoncées en détail sur le site web des journées à l'adresse www.liesen.lu ;
- la collaboration avec le service pédagogique de la BnL (Bibliothèque nationale du Luxembourg) s'est poursuivie ;
- le ministère participe au projet européen *Mehrsprachiges Lesetheater* qui vise à explorer les suites d'une utilisation systématique de lectures scéniques sur la vitesse et la motivation de lecture chez de faibles lecteurs.

Le ministère contribue aux travaux du Conseil supérieur des bibliothèques publiques qui fournit des avis au ministre de la Culture concernant les orientations communes pour les bibliothèques publiques.

C.4.2 Les compétences transversales

C.4.2.1 Éducation à la citoyenneté

En avril 2015 une journée intitulée *Zukunftsdesch Politesch Bildung zu Lëtzebuerg* fut organisée au Lënster Lycée. Suite à cette journée d'échange, il fut décidé d'œuvrer en faveur d'une nouvelle institution *Zentrum fir politesch Bildung* qui ouvrira ses portes à Walferdange (eduPôle) fin 2016.

Le stage pour la nouvelle spécialisation *Sciences politiques* dans l'enseignement secondaire technique a été mis en place.

Afin de donner une plus grande visibilité aux structures participatives déjà existantes dans les établissements scolaires, des formations sur les comités des élèves (élections et encadrement) ont été organisées en collaboration avec la CGJL et l'IFEN.

C.4.2.2 Éducation culturelle

Les activités culturelles et les workshops à destination des classes sont publiés sur le site <http://portal.education.lu/>.

Le ministère poursuit sa politique de développement de nouvelles synergies avec les organisations et les maisons culturelles afin d'élargir, de cibler et de coordonner l'offre culturelle pour les élèves. De nouvelles conventions de partenariat ont été signées, e.a. avec la Kulturfabrik d'Esch/Alzette, avec le Mierscher Kulturhaus et avec l'Institut européen de chant choral (INECC) afin de créer une dynamique culturelle au sein des établissements scolaires des secteurs concernés.

Plusieurs manifestations ont été organisées pour les différents ordres d'enseignement, en collaboration avec la Philharmonie, la Rockhal, différents maisons et centres Culturels et le Traffo.

Le ministère a soutenu des projets organisés par les services pédagogiques de plusieurs musées, la Semaine jeune public *Expérience Musée* des musées de la Ville de Luxembourg, le festival du film *Luxembourg City Film Festival* ainsi que des initiatives théâtrales luxembourgeoises et de la Grande Région, destinées à un public adolescent.

Des interventions musicales dans un certain nombre d'écoles fondamentales ainsi que des formations continues pour des enseignants ont été organisées en collaboration avec l'Institut européen de chant choral.

De nombreux lycées ont organisé une ou plusieurs actions culturelles avec le soutien financier du ministère.

C.4.2.3 Éducation au développement durable

Le SCRIPT a intensifié la collaboration au niveau de la Grande Région pour offrir, à partir de la rentrée 2016-2017, du matériel didactique pour les classes du secondaire.

En coopération avec l'Administration de la nature et des forêts et le Centre Information Jeunes, le SCRIPT a offert une série d'ateliers de sensibilisation sur le réchauffement climatique en lien avec la 21^e conférence des Parties (COP21) pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Le Comité interministériel pour l'éducation au développement durable (CIEDD) a soutenu la mise en œuvre de la *Woch vun de Sue*, initiée par l'Association des banques et banquiers Luxembourg, qui couvrira en 2016 différents aspects de la consommation responsable.

Depuis la rentrée 2015, les écoles fondamentales et les lycées peuvent solliciter un accompagnement pour la conception et la mise en pratique de projets. Au-delà du soutien pédagogique, l'accompagnement vise à adapter la gestion des établissements et des infrastructures, à augmenter la participation de la communauté scolaire (y inclus des jeunes), la coopération extrascolaire, l'échange de bonnes pratiques ainsi qu'à promouvoir les projets transversaux. En coopération étroite avec d'autres acteurs (SuperdrecksKëscht, Ëmweltberodung, etc.), un soutien est proposé dans le domaine de la gestion des déchets, de l'énergie, de l'alimentation, du nettoyage, de la biologie de

l'habitat, des espaces verts et de la consommation. Dans un souci de transversalité, l'accompagnement inclut une composante TIC et promotion de l'entrepreneuriat.

En coopération avec le SNJ, un réseau national pour la promotion de l'EDD au sein de l'éducation formelle et non formelle a été lancé.

C.4.2.3 Promotion de la santé, du bien-être et mesures contre la violence

Motricité et santé

À partir de la rentrée scolaire 2014-2015 les classes du cycle 3.1 peuvent utiliser à titre volontaire les épreuves MOBAQ-LUX 8 *Motorische Basisqualifikationen Luxemburgischer SchülerInnen*. Un groupe de travail d'enseignants développe un concept de soutien pour enfants ayant besoin d'un soutien spécifique. Ce groupe travaille dans le contexte d'un projet de deux ans mené par une équipe de l'Université du Luxembourg sous l'égide de Prof. Dr. Andreas Bund en coopération avec l'Université de Bielefeld.

Depuis novembre 2015 quelques écoles fondamentales utilisent au cycle 2.1, à titre volontaire, de nouveaux tests *Motorische Basisqualifikationen*.

L'équipe du Prof. Dr. Andreas Bund et de Claude Scheuer encadre depuis 2014-2015 trois écoles fondamentales dans un projet-pilote de deux ans : *Bewegte Schule*. Le projet concerne quelque 525 élèves âgés de 6 à 12 ans et 50 enseignants.

À l'enseignement secondaire et secondaire technique, un autre projet, débuté à la rentrée 2014-2015, porte sur l'acceptation et la mise en œuvre du plan d'études de l'enseignement physique. Il est accompagné par le Prof. Dr. Günther Stibbe de la *Deutsche Sporthochschule Köln*.

Le *Schoulsportdag* qui a eu lieu du 8 au 13 juin 2015 était placé sous le thème *Kids on the move*, s'associant ainsi au plan d'action national *Gesond iessen, méi bewegen*.

Collaboration avec la médecine scolaire

Le CPOS et les SPOS des lycées poursuivent une collaboration régulière avec la division de la médecine scolaire pour assurer le suivi de l'élève ayant un problème de santé et pour élaborer des projets de prévention. Les collaborateurs du ministère participent aux groupes de travail suivants :

- groupe de travail interministériel *alcool*,
- groupe de travail interministériel *toxicomanies*,
- groupe de travail interministériel de promotion et d'éducation à la santé affective et sexuelle,
- sous-groupe de pilotage interministériel *éducation sexuelle et affective (ESA)*,
- comité de surveillance du SIDA,
- comité interministériel *Gesond iessen, méi bewegen (GIMB)*,
- groupe de travail *Promotion de la motricité*,
- groupe de travail interministériel *Prévention du suicide*,
- comité de santé scolaire,
- groupe de travail pour la lutte contre les hépatites – sous-groupe *Prévention*,
- groupe de travail interministériel *HBSC*.

Prévention et sensibilisation

Le SCRIPT soutient les initiatives de prévention de l'abus d'alcool et de drogues, en coopération avec diverses institutions nationales et étrangères (Centre de prévention des toxicomanies, ministère de la Santé, Ligue médico-sociale, Fondation Cancer, Fa. KomPass etc.). Des initiatives de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA ont été mises en œuvre en coopération avec la Croix-Rouge, le Planning Familial et le ministère de la Santé.

La prévention prend plusieurs formes :

- des campagnes de sensibilisation (le festival du film *Hautnah* et l'animation-spectacle *Si d'aventure la vie* organisés par le *HIVberodung/Santé* de la Croix-Rouge, le parcours *ExtraTour Sucht-Lëtzebuerg*, le théâtre interactif du RequiSiT *Erst schlapp gelacht, dann nachgedacht* et du THEVO *traum-haft, ...*) ;
- des projets d'innovation dans les écoles ;
- la formation continue du personnel enseignant, dirigeant et psycho-socio-éducatif ;
- la distribution de matériel pédagogique.

Mesures de lutte contre la violence

Le concept CARAT sur le climat scolaire se propage dans les écoles. En 2015, les instituteurs-ressources ont poursuivi leur formation (<http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-pedagogiques/promotion-sante-bien-etre/carat/carat.pdf>).

Un dépliant en allemand et en français renseigne sur les modalités concrètes du projet *Stop Mobbing*. Un questionnaire pour les élèves concernant le climat en classe a été élaboré.

En 2014-2015 l'équipe *Stop-Mobbing* a réalisé 28 interventions dans des écoles fondamentales et deux dans une classe de l'enseignement secondaire. 13 situations problématiques ont pu être résolues par des entretiens téléphoniques. Les interventions dans les écoles, les entretiens avec les parents et enseignants des enfants concernés ainsi qu'avec les inspecteurs et les membres du CIS et des SPOS totalisent plus de 900 heures.

Depuis 16 ans, le projet *Peer-Mediation im Schulalltag*, coordonné par les services SNJ et SCRIPT, se déroule dans les écoles fondamentales et les lycées de l'enseignement secondaire et secondaire technique. Actuellement 13 lycées publics, deux lycées privés, les Écoles européennes Kirchberg et Mamer, le Lycée Vauban ainsi que deux écoles fondamentales participent au projet.

Le CPOS, le SCRIPT et le SNJ ont collaboré à l'organisation d'une journée de sensibilisation sous forme de colloque européen sur le harcèlement scolaire, *H@rcèlement – Nouvelle Génération*, en date du 28 novembre 2015.

C.4.2.4 Éducation aux médias

Le groupe de travail *Media & Information Literacy* (MIL) au sein du SCRIPT s'engage dans la promotion de l'éducation aux médias et des TIC. Il organise le concours *Jeune journaliste* avec le conseil de presse et la *Journée des médias* avec des professionnels du secteur. Le groupe travaille actuellement sur l'établissement d'un catalogue en ligne des activités offertes dans les écoles.

C.4.2.5 Digital(4)Education

Présentée en mai 2015, la stratégie *Digital(4)Education* vise deux objectifs prioritaires :

- Digital Education : la préparation des jeunes à un environnement de travail complexe et en mutation permanente et à leur rôle de citoyen dans le domaine privé et public ;
- Digital for Education : la promotion de nouvelles stratégies d'apprentissage et de projets pédagogiques innovants, utilisant le numérique à l'école et dans le monde périscolaire.

Elle regroupe actuellement six projets.

BEE CREATIVE vise à faciliter la création à l'aide des TIC (digital literacy) et à promouvoir la créativité, les talents et l'esprit d'entreprise. C'est ainsi que six lieux ou makerspaces ouverts à tous les jeunes, ont vu le jour en novembre. Ils sont équipés de machines mise à disposition des jeunes avec l'encadrement adéquat : outils manuels, ordinateurs, fers à souder, robots, imprimante 3-D, laser de découpe, etc.

BEE SECURE a pour mission de promouvoir la sécurité de l'information et une utilisation en toute sécurité des dispositifs Internet auprès du grand public au Luxembourg. La campagne 2015-2016 s'intitule *Clever Cloud User*.

Dans un souci de donner accès aux mêmes outils de travail à tous les acteurs de la communauté scolaire et de remédier à l'inégalité sociale, le projet *Digital Classroom Luxembourg* offre gratuitement à la communauté scolaire depuis la rentrée 2015-2016 un environnement de production avec les applications informatiques les plus courantes (Office 365 de Microsoft).

Le projet *eduSphere* prévoit la création progressive (2015 – 2018) d'un nouvel environnement numérique d'enseignement et d'apprentissage (mise en commun des ressources pédagogiques, création d'outils digitaux d'apprentissage, nouvelle approche centrée sur la différenciation, l'autonomie et la créativité des élèves).

MathemaTIC est un environnement d'apprentissage des mathématiques en phase pilote au cycle 4 dans 35 écoles. Multilingue, adaptatif, il permet à l'enseignant de suivre au plus près les progrès des élèves par rapport aux objectifs du plan d'étude.

Mobile Learning : Afin de tester l'utilité des tablettes dans les apprentissages, cinq lycées (Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique du Centre, Lycée classique de Diekirch, Lycée Michel Lucius et Lycée Aline Mayrisch) ont reçu 250 tablettes à la rentrée 2015.

C.4.3 Le développement de l'esprit d'entreprise (entrepreneurship)

En 2015, 9.630 jeunes, 630 classes et 596 enseignants ont participé aux différents programmes proposés par l'asbl *Jonk Entrepreneuren* (JEL), soit une croissance de 10% par rapport à l'année 2014 (8.745 jeunes). La JEL a pu atteindre avec ce chiffre plus que 12% de la population concernée. 360 volontaires issus de différents secteurs économiques ont participé, ce qui représente une croissance de 41% par rapport à l'année précédente.

La JEL propose onze programmes (deux au niveau supérieur) :

- à l'école fondamentale :
 - Notre Communauté : 700 jeunes, 35 classes,
 - Boule & Bill, BD dans le manuel de français de la 6^e année d'études + un kit pédagogique ;
- au lycée :
 - les mini-entreprises, avec son concours annuel : 31 mini-entreprises et 365 jeunes,
 - Fit for Life : 2.600 jeunes,
 - Innovation Camp : 2 x 50 jeunes,
 - Project Management Awards : 55 élèves,
 - les entreprises d'entraînement : 520 jeunes,
 - Job Shadow Day : 62 élèves,
 - Engineering Trainee Days : 37 élèves.

Le SCRIPT participe depuis le 1^{er} janvier 2015 au projet *Youth Start - Entrepreneurial Challenges*, projet de recherche international réalisé dans le cadre du programme Erasmus+. Il étudie les effets sur les élèves et les étudiants d'un programme expérimental d'éducation à l'entrepreneuriat. Quatre écoles secondaires (18 classes et 354 élèves) et cinq écoles fondamentales (14 classes et environ 240 élèves) ont été volontaires pour participer à la première phase du programme.

C.4.4 Respect du genre et l'égalité des chances

L'action *Girls' Day Boys' Day* (GDBD) consiste à éliminer les entraves et les stéréotypes induits par le genre. Grâce à un stage de courte durée, il permet aux jeunes filles et garçons de se projeter dans leur avenir professionnel en élargissant leur horizon professionnel par des visites effectuées dans le monde du travail. Le but étant de favoriser une prise de conscience chez les jeunes concernant les perspectives professionnelles atypiques.

En 2015, 535 entreprises, institutions et services communaux ont été contactés par courrier. 146 entreprises ont manifesté leur intérêt à participer et ont déclaré 953 places de stages par le site Internet, dont 351 offres pour le *Boys' Day* et 602 offres pour le *Girls' Day*.

694 élèves, à savoir 493 filles et 201 garçons ont participé au projet par le biais des offres publiées sur le site Internet. 325 élèves ont participé par « propre initiative », c.-à-d. qu'ils ont trouvé un poste de stage sans recourir aux offres du site Internet.

La moyenne d'âge s'élevait à 14 ans. 34 lycées ont participé à l'action.

Secteurs où la majorité des jeunes filles étaient représentées :	Secteurs les moins occupés par des filles :
<ul style="list-style-type: none">• Artisanat• Informatiques - Médias• Police – Sécurité• Transport – Logistique	<ul style="list-style-type: none">• Recherche - Science• Services Communaux• Autres
Secteurs où la majorité des garçons étaient représentés :	Les secteurs les moins occupés par des garçons :
<ul style="list-style-type: none">• Santé• Autres (coiffure, services...)• Handicap	<ul style="list-style-type: none">• 3^e âge• Jeunesse• Petite enfance

D. Les services administratifs

D.1 Agence nationale pour les programme européens d'éducation et de formation tout au long de la vie – Anefore

Anefore est l'Agence nationale chargée depuis 2007 de la mise en œuvre de programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie. Elle gère également l'unité nationale du réseau Eurydice. Le personnel de l'agence correspond à 8,25 équivalents temps plein.

En 2015, deuxième année du programme Erasmus+ (2014 – 2020), Anefore a continué à renforcer les activités de promotion, d'information et d'accompagnement de bénéficiaires potentiels. De plus, *Europass* et *eTwinning* ont fêté leur 10^e anniversaire, à l'occasion duquel des conférences européennes ont été organisées au Luxembourg et à Bruxelles par l'Agence nationale.

Le budget communautaire dont disposait Anefore en 2015 pour cofinancer des projets de mobilité, respectivement des partenariats stratégiques, s'élevait à 3.913.187 €, représentant une augmentation d' 1% par rapport au budget disponible en 2014. Anefore a reçu 26 candidatures, pour un montant total demandé de 5.742.653,50 €. 21 des 26 projets ont pu être sélectionnés et le taux de réussite des candidatures soumises dépasse donc légèrement les 80%. En tenant compte des cinq écoles luxembourgeoises partenaires de projets *school to school* sélectionnés dans d'autres pays, mais qui reçoivent leur subvention par Anefore, le budget total engagé s'élève à près de 99% du budget total disponible.

En ce qui concerne la communauté scolaire, six lycées se sont engagés dans un projet de mobilité, permettant d'envoyer 60 membres du personnel en formations continues, respectivement plus de 200 élèves en formation professionnelle initiale en stage à l'étranger. Sept lycées, un centre d'éducation différenciée, une maison relais et le SCRIPT sont impliqués dans des projets de partenariats stratégiques.

Les évènements et activités qui ont marqué l'année 2015 :

- la participation aux foires nationales *Luxdidac* et *Foire de l'Étudiant* ;
- l'organisation de la conférence annuelle et d'un atelier d'information sur l'appel 2016 du programme Erasmus+ ;
- l'organisation d'une conférence européenne sur la reconnaissance des compétences et l'employabilité des jeunes à Bruxelles ;
- l'organisation d'un séminaire de contact eTwinning sur le thème du décrochage scolaire au Luxembourg ;
- la participation en tant que co-organisateur à deux séminaires de contact eTwinning à Heidelberg et à Stockholm ;
- l'organisation d'une formation d'introduction à la plateforme eTwinning et d'utilisation d'outils web en classe ;
- la contribution à 15 rapports thématiques Eurydice et la mise à jour des textes Eurypedia concernant le système éducatif luxembourgeois et la législation y liée ;
- la promotion du programme Erasmus+ grâce à l'organisation de séances d'information et de conseils sur mesure pour bénéficiaires potentiels.

Anefore maintient et assure l'amélioration continue de son système de management de la qualité dans le cadre de sa certification ISO 9001 qui a été reconfirmée en 2015.

D.2 Coûts et financement du système scolaire

Répartition des dépenses par financeur et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	525 990 346 €	205 308 734 €	369 016 875 €	1 100 315 955 €
Communes	196 320 931 €			196 320 931 €
Administration des Bâtiments publics	142 500 €	16 009 479 €	42 343 198 €	58 495 177 €
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	31 984 803 €	10 653 371 €	18 703 670 €	61 341 844 €
Ministère de la Famille	83 048 539 €	3 154 274 €	5 537 825 €	91 740 638 €
Ministère de l'Intérieur	16 281 806 €			16 281 806 €
Ministère des Transports		12 046 024 €	21 148 692 €	33 194 716 €
Ministère de la Santé	184 894 €	52 556 €	92 271 €	329 721 €
Landkreis Merzig-Wadern		1 170 583 €		1 170 583 €
Total	853 953 819 €	248 395 021 €	456 842 531 €	1 559 191 371 €

Répartition des dépenses par affectation et par ordre d'enseignement

Financeur	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique	Total
Rémunération du personnel enseignant	536 144 313 €	189 552 995 €	332 569 621 €	1 058 266 929 €
Rémunération du personnel non-enseignant	44 444 769 €	13 255 673 €	23 272 421 €	80 972 863 €
Autres dépenses courantes	182 766 516 €	28 682 596 €	58 652 215 €	270 101 327 €
Dépenses en capital	90 598 221 €	16 903 757 €	42 348 274 €	149 850 252 €
Total	853 953 819 €	248 395 021 €	456 842 531 €	1 559 191 371 €

D.3 Centre de gestion informatique de l'éducation

D.3.1 L'informatique de gestion au ministère

Application « Fichier élèves »

Diverses évolutions mineures ont été apportées au fichier (avis d'orientation, gestion des ajournements, VAE, compétences, diverses éditions) et des échanges électroniques avec des administrations externes ont été complétés (CNPFF, médecine scolaire, chambres professionnelles). L'application actuelle est en fin de vie, la future application est en préparation, sur le plan technologique et fonctionnel. Les premières analyses ont été faites, pour un démarrage effectif des travaux en 2016.

Application « Fichier élèves modulaire » et « ePI »

Ces deux applications sont en régime de croisière, les apports sont à présent limités et relèvent de l'amélioration de la gestion quotidienne (éditions, améliorations des consultations et extractions). La gestion des mesures de remédiation a cependant été ajoutée, ainsi que le traitement des VAE.

Application « BAC »

La gestion des indemnisations a été améliorée. La publication électronique des résultats reste pour l'instant en attente.

Application « Scolaria »

La gestion des remplacements a été étoffée (extractions, suivi des saisies après absence, remplacements du jour, accès aux données des classes pour les remplaçants), ainsi que le volet gestion des affectations (classement, affectations de référence, interface avec Syclope). Des adaptations et améliorations mineures ont également été effectuées (orientation, contrôle de l'obligation scolaire, consultation de données, fiche élève, mise à jour automatique des données à partir du RNRPP, saisie des adresses, amélioration des données adresse, gestion de l'unicité de l'inscription). Un nouveau module de gestion des heures supplémentaires régulières a été mis en service. Il se base sur les autres données du système Scolaria (notamment les absences), calcule les heures supplémentaires dues, et prépare les données pour l'Administration du personnel de l'État.

Application « Syclope »

Divers ajouts ont été mis en place : informations de classement pour la réserve de suppléants et les candidats de l'enseignement fondamental, gestion des départs (retraite, démission...), calcul des décharges pour ancienneté, adaptations mineures suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle base légale en octobre. Un chantier d'amélioration de la qualité des données est actuellement en attente.

Application « Gestion informatisée des cours en éducation des adultes »

La gestion des bons pour droit d'inscription réduit a été étoffée. L'ergonomie et le layout sont en permanence en cours de révision. Le volet pour les inscriptions des apprenants aux cours L4S (*Learn for Success*) est en attente de mise en service.

Gestion de la tâche des enseignants

Vu la complexité de la gestion des tâches des enseignants à la formation professionnelle, le CGIE a entamé depuis deux ans une démarche de modernisation des instruments informatiques nécessaires au calcul des tâches, notamment la conception d'un système centralisé de gestion et de calcul des tâches dénommé *Untis Central*. La phase 3 de développement a démarré au sein de quelques lycées pilotes en collaboration étroite avec la société Gruber & Petters, éditeur du logiciel de gestion des horaires *UNTIS* utilisé par tous les lycées du Luxembourg. Une mise en production définitive pour l'ensemble des établissements scolaires est prévue pour la rentrée 2016.

« eRestoration »

Avec *eRestoration*[®], le ministère se donne depuis 2007 un important instrument efficace pour offrir un accès facile aux services des restaurants scolaires et universitaires via la carte *myCard*. En 2015, l'application a connu des mises à jour majeures avec l'introduction d'une nouvelle version du logiciel pour points de vente et la modernisation de l'interface utilisateur. Par ailleurs, l'authentification à l'application a été davantage sécurisée en passant par le portail d'authentification SAML du CGIE. Enfin, les fonctionnalités de l'application ont été étendues au Campus de l'Université à Belval ainsi qu'à l'école de la Police grand-ducale.

D.3.2 Les TIC au service de la communauté scolaire

Le portail IAM (*Identity and Access Management*), en service depuis 2007, a été étendu en fin d'année 2015 aux élèves de l'enseignement fondamental afin que ces derniers puissent profiter de l'offre « Office 365 ». À cet effet, le CGIE a acquis 48.000 licences utilisateur supplémentaires (<http://iam.education.lu>).

20 techniciens sont affectés à un ou deux, voire trois établissements suivant la charge de travail et ont assuré le bon fonctionnement de quelque 14.000 ordinateurs de 29 établissements scolaires. Cinq autres techniciens engagés par cinq lycées ont maintenu environ 1.500 ordinateurs. Le parc informatique dans l'ensemble des lycées a dépassé à la fin 2015 les 15.000 machines. Tous les techniciens ont assisté aux réunions de concertation hebdomadaires au CGIE.

Comme chaque année, le CGIE a procédé au renouvellement partiel et à l'extension du parc informatique des lycées. Un marché public important a permis de négocier des prix avantageux sur base de gros volumes de sorte qu'il a été possible de donner entière satisfaction aux demandes croissantes des lycées.

En 2015, la 24^e édition de la *Lëtzebueger Informatiks-Olympiad* a été organisée en collaboration avec le CGIE, lequel a organisé des formations pour les participants (<http://www.infosolympiad.lu>).

D.3.3 Le « Cloud » fait son entrée à l'Éducation nationale

Les services informatiques en ligne et plus particulièrement en nuage (cloud) prennent de plus en plus d'importance dans le milieu scolaire.

Avec « Office 365 for Education », 10.000 enseignants et 95.000 élèves des enseignements fondamental et secondaire ainsi que 3.000 agents administratifs disposent désormais d'un accès à un environnement numérique de production et de collaboration moderne, permettant l'utilisation d'une messagerie électronique et d'un calendrier, des conférences vidéo ainsi que le traitement, l'enregistrement et le partage de documents en ligne n'importe où, via n'importe quel navigateur et à partir de n'importe quel appareil, que ce soit un PC, un ordinateur portable, une tablette ou bien un smartphone.

Par ailleurs, chaque élève, chaque enseignant ainsi que chaque membre de l'administration de l'Éducation nationale peut installer la dernière version de la suite Office Pro Plus sur cinq PC ou Mac et cinq tablettes ou smartphones à l'école et à domicile, sans aucun coût supplémentaire.

Tout ceci a pu être réalisé grâce au contrat-cadre *Microsoft Campus & School Agreement - Enrollment for Education Solutions (CASA – EES)* que le CGIE a conclu début 2015 pour toute l'administration de l'Éducation nationale (<http://365.education.lu>).

D.3.4 Digital Classroom Lëtzebuerg – En route vers le « mobile learning »

(Voir Axe 8, p. 13)

D.3.4 Déménagements

L'année 2015 fut marquée par la relocalisation de nombreux services du ministère dont le CGIE lui-même. Le CGIE a rassemblé ses collaborateurs du site Kirchberg et ceux de la rue Aldringen sur le nouveau site eduPôle (ancien Campus de l'Université) à Walferdange. Par ailleurs, le CGIE a participé activement à la mise en route de l'eduPôle – Walferdange aussi bien au niveau organisationnel, logistique que technique (<http://www.edupole.lu>).

D.4 Infrastructures scolaires

Centre for Effective Learning Environments (CELE) de l'OCDE

Le Luxembourg a poursuivi sa participation aux travaux du CELE en matière d'environnement éducatif en général et en matière d'agencement, d'aménagement et d'équipement des bâtiments scolaires en particulier.

eduPôle - Walferdange

À partir du mois d'août, plusieurs services du ministère, dont notamment l'Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN), le Centre de gestion informatique de l'éducation (CGIE), le Service de la restauration scolaire (Restopolis) et le Service documentation et production audiovisuelle (DPAV) ont été installés à Walferdange.

Maacher Lycée

L'inauguration de la nouvelle aile du Maacher Lycée à Grevenmacher a eu lieu le 20 avril 2015.

Lycée de Clervaux

Le premier coup de pelle pour le Lycée de Clervaux a été donné le 11 mai 2015.

Lycée des Arts et Métiers

Les travaux de construction du restaurant scolaire et du hall des sports du Lycée des Arts et Métiers à Luxembourg ont été achevés. L'inauguration des nouvelles infrastructures s'est faite le 13 mai 2015.

Lycée technique pour professions de santé à Bascharage

Les travaux de rénovation et d'agrandissement ont été terminés pour la rentrée 2015-2016. L'inauguration a eu lieu le 16 novembre 2015.

Centre de logopédie

Le nouveau Centre de logopédie à Luxembourg a ouvert ses portes en septembre 2015. L'inauguration a eu lieu le 7 décembre 2015.

Institut national des langues

En vue des travaux de rénovation de l'Institut national des langues (INL), les classes de l'INL ont été installées dans des pavillons au Kirchberg à partir de septembre 2015.

Atert-Lycée

Les plans d'une extension de l'Atert-Lycée avec l'intégration de locaux pour les besoins de l'École de Musique du Canton de Redange ont été finalisés.

École internationale à Differdange

La construction du bâtiment principal de l'École internationale à Differdange et de deux bâtiments annexes pour les besoins de l'école primaire, de l'école secondaire et des classes préparatoires est en cours de planification.

Lycée technique pour professions de santé et Centre de logopédie à Strassen

La construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins du LTPS à Strassen et de nouvelles infrastructures sportives pour les besoins du Centre de logopédie est en cours de planification.

Lycée Michel-Rodange à Luxembourg

Les études quant à la rénovation du Lycée Michel-Rodange à Luxembourg sont en cours.

Lycée classique de Diekirch

Les études préliminaires en vue de la rénovation de l'annexe Mersch du Lycée classique de Diekirch ont été achevées.

Infrastructures sportives à Diekirch

Le programme de construction concernant les infrastructures sportives du Lycée classique de Diekirch, du Lycée technique hôtelier Alexis-Heck, du Lycée technique agricole à Gilsdorf et du Nordstad-Lycée a été finalisé.

Infrastructures communes à Ettelbruck

Le programme de construction d'infrastructures communes au Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck et au Lycée technique d'Ettelbruck a été élaboré.

D.5 Personnel

D.5.1. Enseignement fondamental

D.5.1.1. Planification des besoins

Chaque année la commission permanente d'experts, chargée de procéder aux études nécessaires à la planification des besoins en personnel enseignant et éducatif, élabore un rapport général comportant notamment une évaluation des besoins en personnel prévisibles pour la période des cinq prochaines années.

D.5.1.2. Recrutement

Le nombre des admissions au concours de recrutement d'instituteurs organisé en 2015 a été fixé à 185, 185 candidats ont effectivement pu être admis à la fonction.

D.5.1.3. Personnel enseignant

	M	F	TOTAL
Enseignants brevetés	851	3.553	4.404
Réserve de suppléants	100	598	698
Éducateurs-fonctionnaires ou employés de l'État engagés comme 2 ^e intervenant	11	280	291
Enseignants de religion rémunérés par l'État pour le compte de l'Archevêché	15	192	207
Total M/F	977	4.623	5.600

La part des agents féminins dans l'éducation fondamentale est de 82,56% de l'effectif total. Actuellement 92 instituteurs sont en congé sans traitement, 255 en temps partiel, 426 en congé de travail à mi-temps, 115 en congé de maternité, 136 en congé parental à temps plein (62) ou à mi-temps (74).

D.5.1.4. Inspectorat

	M	F	Total
Inspecteurs chargés d'un arrondissement	10	10	20
Inspecteurs détachés à d'autres administrations	8	0	8
Éducateurs gradués affectés aux bureaux régionaux de l'inspectorat	3	34	37
Personnel administratif des bureaux de l'inspectorat	4	20	24
Total	25	64	89

Un inspecteur est en congé sans traitement, sa tâche est assurée par deux enseignants.

D.5.1.5. Remplaçants

L'article 27 de la loi du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental dispose que « à défaut de disponibilité de membres de la réserve de suppléants, l'État peut procéder au remplacement d'un instituteur par un détenteur de l'attestation habilitant à faire des remplacements délivrée par le Collège des inspecteurs de l'enseignement fondamental, engagé sous le régime de l'employé de l'État. »

Depuis la rentrée scolaire 2009-2010, de nombreuses personnes supplémentaires susceptibles d'intervenir comme remplaçants ont été formées et se sont vues délivrer l'attestation les habilitant à faire des remplacements. Il faut cependant relever que malgré un pool de plusieurs centaines de remplaçants potentiels et la mise en place d'un outil informatique de gestion des remplacements plus performant, des difficultés persistent pour assurer le remplacement individuel de chaque enseignant empêché temporairement d'assurer son service. En 2014-2015, 744 personnes ont presté des remplacements d'agents en congé de maladie, de maternité, de parenté ou en formation continue. La majorité des concernés effectuent des remplacements ponctuels de courte durée. Ce

nombre a pu être diminué suite au changement concernant les modalités du concours de recrutement d'instituteurs.

	M	F	T
Nombre de remplaçants à durée déterminée (contrats pour l'année scolaire 2014/15, lors de l'affectation)	17	56	73
Nombre de remplaçants, payés mensuellement (contrats >3 mois en continu) 2014/15	33	136	169
Nombre de remplaçants, payés par leçons 2014/15	226	518	744

D.5.2. Enseignement post-fondamental

D.5.2.1. Recrutement

La loi du 27 mai 2010 et celle du 12 mars 2011 ont modifié la loi du 29 juin 2005 fixant les cadres du personnel des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique en définissant les conditions d'admission au stage pédagogique selon les diplômes émis dans le cadre du processus de Bologne. Toutefois les détenteurs de diplômes acquis avant le 1^{er} janvier 2017 ayant une ancienne dénomination continuent à être admissibles aux examens-concours de recrutement.

542 candidats se sont inscrits à la session de l'année scolaire 2014-2015 ; 360 candidats étaient admissibles aux épreuves de classement. Parmi ces candidats, 107 ont abandonné avant les épreuves ou au cours de celles-ci, 109 ont échoué aux épreuves et 5 ont réussi sans pour autant être classés en rang utile. 160 candidats ont été recrutés. Le plan de recrutement prévoyait de recruter au total 249 candidats.

	Inscrits	Admissibles	Abandons	Echecs	Non-classés en rang utile	Recrutés
2014/2015	542	360	107	109	5	160

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Candidats inscrits	496	535	513	600	589	542
Plan de recrutement	191	218	245	244	271	249
Candidats recrutés	165	196	171	145	192	160
Postes non occupés	26	22	74	99	79	89

89 postes n'ont pu être occupés faute de candidats suffisants, ce qui est surtout dû au fait que de nombreux candidats (107) se sont retirés de l'examen-concours et ceci pour les raisons les plus diverses.

Une réflexion est engagée en vue d'élaborer une procédure de recrutement plus pertinente.

D.5.2.3. Personnel

Statut	Année scolaire 2014-2015		
	M	F	Total
Membres des directions	68	23	91
Sous-total : directions	68	23	91
Enseignants – titulaires	1.146	1.162	2.308
Candidats – enseignants	268	328	596
Stagiaires – enseignants	168	224	392
Sous-total : enseignants brevetés	1.582	1.714	3.296

Réserve nationale de chargés d'enseignement des lycées et lycées techniques	397	488	885
Chargés d'éducation à durée déterminée (CDD)	124	129	253
Sous-total : enseignants non brevetés	521	617	1.138
TOTAL	2.171	2.354	4.525

On peut constater que, tous statuts confondus, le nombre des agents féminins dépasse également dans l'enseignement post-fondamental la moitié de l'effectif total (52,02%).

Le nombre de chargés d'éducation avec CDD varie fortement en cours de l'année ; en effet quelque 90 agents supplémentaires étaient en CDD, mais ont bénéficié au courant de l'année soit d'un CDI ou d'un engagement en tant que stagiaire-enseignant.

D.5.3. Éducation différenciée et enseignement logopédique

	ÉDUCATION DIFFÉRENCIÉE		LOGOPÉDIE	
	M	F	M	F
Direction	1	1	1	0
Attaché à la Direction	0	0	0	1
Éducateurs gradués	12,75	95,85	0	7,50
Éducateurs	8	47,75	0	2,5
Éducateurs-instructeurs	7	0,75	0	0
Instituteurs	6	14,75	0	22,75
Instituteurs d'enseignement logopédique	0	0	0	0
Instructeurs de natation	2	1	1	0
Pédagogues	10	70,50	0	0
Professeurs d'enseignement logopédique	0	0	3	37
Professions de santé	6,5	45,75	0	0
Psychologues	14	20,75	0	1,5
Chargés de cours	1	9,65	1	5
Personnel administratif	3	6,75	5	3
Personnel technique	5	18,22	1	11
	76,25	332,72	12	91,25
Total	408,97		103,25	

D.6 Reconnaissance des diplômes

En 2015, le service de la reconnaissance des diplômes a reçu un total de 5.497 demandes de reconnaissances de qualifications scolaires et/ou professionnelles (7.776 demandes en 2014). 746 demandes qui concernaient l'une des autres autorités compétentes (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministère de la Famille, ministère de l'Intérieur) ont été transmises aux services concernés.

Pour 2.679 dossiers, des compléments d'information ont été demandés aux requérants.

En 2015, 2.903 demandes ont abouti à une reconnaissance d'équivalence et/ou une assimilation à un diplôme/certification luxembourgeois/e.

Dans le secteur de la santé, 394 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 183 infirmières et infirmiers (diminution de 44,21% par rapport à 2014) ainsi que pour 138 aide-soignant(e)s (diminution de 45,45% par rapport à 2014). Les bénéficiaires de ces reconnaissances pourront demander un droit d'exercer auprès du ministère de la Santé.

Dans le secteur socio-éducatif, 243 reconnaissances d'équivalence ont été prononcées, notamment pour 199 éducatrices et éducateurs (diminution de 17,35% par rapport à 2014) ainsi que pour 44 auxiliaires de vie (diminution de 6,38% par rapport à 2014). Une reconnaissance par rapport à une profession réglementée du secteur socio-éducatif n'engendre plus automatiquement le droit d'exercer. D'après le paquet d'avenir (loi du 19.12.2014), toute autorisation d'exercer une profession éducative et sociale est sujette au paiement d'une taxe. Une autorisation d'exercer séparée a donc dû être établie. L'autorisation d'exercer concerne les éducateurs et auxiliaires de vie. 184 autorisations d'exercer ont été prononcées pour les diplômés étrangers reconnus ci-dessus, notamment pour 162 éducatrices et éducateurs ainsi que pour 22 auxiliaires de vie.

Dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, 36 demandes ont abouti à une assimilation à un brevet de maîtrise (uniquement pour l'artisanat - diminution de 28% par rapport à 2014) et 257 à un diplôme d'aptitude technique et professionnelle (diminution de 37,16% par rapport à 2014). Une partie de ces dossiers ont été introduits pour pouvoir postuler à un emploi salarié, les autres demandes ont été introduites en vue d'une création d'entreprise au Luxembourg.

1.032 requérants ont obtenu une équivalence à un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (diminution de 37,49% par rapport à 2014), 360 à un diplôme de technicien (diminution de 22,91% par rapport à 2014). Cette reconnaissance permet aux bénéficiaires d'accéder à l'enseignement supérieur et au marché de l'emploi.

Par ailleurs 570 attestations de niveau d'études ont été prononcées (diminution de 52,14% par rapport à 2014) à l'intention d'élèves voulant changer d'orientation scolaire ou intégrer/réintégrer le système scolaire luxembourgeois. Toutefois une partie de ces certificats ont été émis à l'attention d'adultes qui, arrivant au pays, ont voulu savoir à quoi correspond leur niveau d'études au Luxembourg et qui éventuellement voulaient profiter de l'offre d'apprentissage pour adultes. La forte diminution des attestations de niveau d'études s'explique par le fait que le service CASNA a décidé début 2015, qu'il ne serait plus nécessaire d'établir une attestation de niveau d'études pour la scolarisation d'élèves dans une des classes du cycle inférieur. Le service CASNA évalue lui-même ces élèves. Ils ne sont donc pas assujettis au paiement de la taxe introduite par le paquet d'avenir.

78 demandes de reconnaissances ont été formellement refusées.

En 2015 le nombre de reconnaissances prononcées a diminué de 39,66% tandis que la diminution du nombre total des demandes est de 29,31%. Cette forte diminution du nombre total des demandes s'explique par l'introduction de la taxe du paquet d'avenir. Les demandes de certificats de reconnaissance d'équivalence ont rapporté 278.580 € tandis que les mesures de compensation (stage d'adaptation ou épreuve d'aptitude) auxquelles le demandeur a été, dans certains cas, amené à se soumettre, se chiffrent à 51.000 €.

Annexes


Tableau législation 2015

Enfance et Jeunesse

Droits de l'enfant	
Convention relative aux droits de l'enfant	Loi du 5 août 2015 portant approbation du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications, signé à Genève le 28 février 2012. Mém. A-163 du 21/08/2015, p. 3898
Aide à l'enfance	
Financement des mesures d'aide à l'enfance et la famille	Règlement grand-ducal 19 mars 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 août 2011 précisant le financement des mesures d'aide à l'enfance et à la famille Mém. A-58 du 27/03/2015, p. 1106
Éducation et accueil	
Services d'éducation et d'accueil	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 portant modification du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants. Mém. A-156 du 10/08/2015, p. 3790
Jeunesse	
Conseil de la Jeunesse	Règlement grand-ducal du 31 mai 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse Mém. A-101 du 11/06/2015, p. 1732

Éducation nationale

Organisation générale	
Institut de formation de l'éducation nationale (IFEN)	Loi du 30 juillet 2015 portant création d'un Institut de formation de l'éducation nationale Mém. A-166 du 28/08/2015, p. 3910
IFEN – Indemnités des formateurs	Règlement grand-ducal du 25 août 2015 déterminant les tarifs horaires des formateurs et les indemnités des évaluateurs intervenant à l'Institut de formation de l'éducation nationale Mém. A-166 du 28/08/2015, p. 3937
Stages	Règlement grand-ducal du 25 août 2015 déterminant 1. le référentiel des compétences professionnelles, 2. les décharges accordées aux enseignants stagiaires, aux employés et aux intervenants, 3. la composition et le fonctionnement des jurys et commissions d'évaluation, 4. la composition et le fonctionnement des commissions de

	<p>validation,</p> <p>5. les indemnités des évaluateurs, des membres de jurys et de la commission du bilan de fin de formation à la pratique professionnelle,</p> <p>6. la composition et le fonctionnement des commissions consultatives du stage des fonctionnaires-stagiaires et de la période de stage des employés de l'Éducation nationale.</p> <p>Mém. A-166 du 28/08/2015, p. 3939</p>
Enseignement fondamental	
Affectations des éducateurs	<p>Règlement grand-ducal du 31 mai 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} avril 2011 déterminant les critères de classement ainsi que les modalités des procédures d'affectation et de réaffectation des éducateurs gradués et des éducateurs de l'enseignement fondamental.</p> <p>Mém. A-98 du 05/06/2015, p. 1620</p>
Concours instituteurs EF	<p>Règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 déterminant les modalités du concours réglant l'admission au stage préparant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental.</p> <p>Mém. A-261 du 29/12/2015, p. 6275</p>
Experts et personnel de l'enseignement fondamental	<p>Règlement grand-ducal du 18 décembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 6 octobre 2009 déterminant la composition et le fonctionnement de la commission permanente d'experts prévue par l'article 29 de la loi concernant le personnel de l'enseignement fondamental.</p> <p>Mém. A-261 du 29/12/2015, p. 6273</p>
Enseignement secondaire et secondaire technique	
 Dispositions communes ES - EST	
Modification stage enseignement postprimaire	<p>Règlement grand-ducal du 24 mars 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire.</p> <p>Mém. A-57 du 26/03/2015</p>
IFEN Stage ES 2015-2016	<p>Règlement grand-ducal du 7 juin 2015 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire</p> <p>Mém. A-111 du 17/06/2015, p. 1902</p>
Fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques	<p>Règlement grand-ducal du 30 juillet 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.</p> <p>Mém. A-161 du 14/08/2015, p. 3874</p>
Tâche des enseignants des lycées et lycées techniques - Modification	<p>Règlement grand-ducal du 19 octobre 2015 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques.</p> <p>Mém. A-208 du 04/11/2015, p. 4648</p>

Examens de fin d'études	Règlement grand-ducal du 25 août 2015 portant modification a) du RGD modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires ; b) du RGD modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien ; c) du RGD modifié du 24 juillet 2007 portant fixation de la tâche des enseignants des lycées et lycées techniques ; d) du RGD modifié du 20 septembre 2002 portant fixation des indemnités dues aux membres des commissions d'examen, aux experts et aux deuxièmes correcteurs des examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques ; e) du RGD modifié du 28 avril 2011 portant fixation des indemnités dues aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés. Mém. A-168 du 31/08/2015, p. 3954
Conférence nationale des élèves	Règlement grand-ducal du 2 février 2015 portant organisation de la Conférence nationale des élèves Mém. A-024 du 12/02/2015, p. 288
📁 Enseignement secondaire	
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et les branches fondamentales des classes de l'enseignement secondaire. Mém. A-151 du 06/08/2015, p. 3118
📁 Enseignement secondaire technique	
Examens de fin d'études – ancien régime	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires techniques du régime technique et du régime de la formation de technicien - ancien régime. Mém. A-151 du 06/08/2015, p. 3711
Grilles horaires	Règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 fixant les grilles horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales de l'enseignement secondaire technique. Mém. A-151 du 06/08/2015, p. 3155
Établissements scolaires	
LTAM/UJELL	Loi du 30 juillet 2015 portant intégration de l'Uelzecht-Lycée dans le Lycée technique des Arts et Métiers Mém. A-161 du 14/08/2015, p. 3874
Schengen-Lyzeum Perl	Règlement grand-ducal du 13 mars 2015 concernant les conditions d'admission, les certifications et les diplômes au "Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl" Mém. A-58 du 27/03/2015, p. 1104
Formation professionnelle	
Métiers et indemnités	Règlement grand-ducal du 15 juillet 2015

d'apprentissage	<p>1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ;</p> <p>2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.</p> <p>Mém. A-133 du 16/07/2015, p. 2864</p>
Indemnités d'apprentissage - Modification	<p>Règlement grand-ducal du 30 septembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 15 juillet 2015</p> <p>1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle ;</p> <p>2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social.</p> <p>Mém. A-193 du 09/10/2015, p. 4493</p>
Grilles horaires	<p>Règlement grand-ducal du 24 juillet 2015 fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2015/2016 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.</p> <p>Mém. A-151 du 06/08/2015, p. 3201</p>
Indemnités équipes d'évaluation des projets intégrés	<p>Règlement grand-ducal du 26 novembre 2015 fixant les indemnités dues aux commissaires, aux membres des équipes d'évaluation, aux experts et surveillants des projets intégrés.</p> <p>Mém. A-227 du 07/12/2015, p. 4855</p>
Formation des adultes	
Formation éducateur en alternance	<p>Règlement grand-ducal du 5 août 2015 portant organisation de la formation menant au diplôme de fin d'études secondaires techniques dans le cadre de la formation des adultes d'éducateur en alternance.</p> <p>Mém. A-162 du 17/08/2015, p. 3890</p>
Vacances scolaires	
Calendrier	<p>Règlement grand-ducal du 14 juillet 2015 fixant les calendriers des vacances et congés scolaires pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018</p> <p>Mém. A-141 du 24/07/2015, p. 2938</p>
Congé Octave	<p>Règlement grand-ducal du 18 novembre 2015 modifiant le règlement grand-ducal du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires.</p> <p>Mém. A-219 du 27/11/2015, p. 4774</p>

Publications du ministère

Manuels scolaires

Le ministère a publié, en 2015, des manuels et cours pour les cycles 1 à 4 de l'enseignement fondamental, dont deux nouveaux manuels et supports didactiques :

- *Lies a fléi – de Katalog 2015,*
- *Sprachfuchs 3, Themenheft Lesen, Zyklus 3, Band 2*

Il a publié 52 manuels pour l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique.

Un groupe de travail d'enseignants a également collaboré à un nouveau manuel scolaire qui est paru chez un éditeur commercial suisse : ENVOL 1 / classe de 7e / français / Lehrmittelverlag Zürich.

Courrier de l'Éducation nationale (CEN)

Pour des raisons économiques, il a été décidé de ne plus imprimer le CEN à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 et de le publier uniquement en ligne sur le site du ministère. Les abonnés sont informés via une newsletter de la parution d'un nouveau numéro.

En 2015, un numéro spécial a été publié : Circulaire ministérielle aux administrations communales concernant l'organisation scolaire pour la rentrée 2015/2016.

Examen de fin d'études secondaires et secondaires techniques

Une brochure décrivant l'organisation générale de l'examen ainsi que la nature des épreuves des différentes branches a été remise à tous les élèves se préparant aux examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques.

« Horaires et Programmes » et « Liste des manuels »

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, les *Horaires et Programmes* de l'enseignement secondaire et secondaire technique ainsi que la *Liste des manuels* ont pu être consultés sur le site internet du ministère.

Autres publications

Service	Titre
SCRIPT	Affiche : Schoulsportdag 2015 Affiche : Journées du livre et du droit d'auteur 2015 (école fondamentale) - Reesen (m)am Buch Affiche : Journées du livre et du droit d'auteur 2015 Affiche : Fest vun de Sproochen - Journée européenne des langues 2015 Dépliant : Fest vun de Sproochen - Journée européenne des langues 2015 Lies a fléi: de Katalog 2015 - Katalog vun de lëtzebuergesche Kannerbicher PISA : brochure d'information PISA: Elternfragebogen Affiche : PISA Nationaler Bildungsbericht 2015: Band 1: Les chiffres clés de l'Éducation nationale : statistiques et indicateurs 2013-2014 Nationaler Bildungsbericht 2015: Band 2: Analysen und Befunde Passage primaire postprimaire 2014-2015 Épreuves standardisées : école fondamentale Épreuves communes DVD : Art à l'école Film : La culture au service de la réussite scolaire
CPOS	Rapport global de qualité SPOS : 2013/2014

	<p>Programme de la formation continue 2014/2015 CPOS LKSPI passage fondamental secondaire Dépliant : CPOS – Maison de l’orientation Dépliant : Un centre de Consultation pour Jeunes et Familles - Un centre d’orientation scolaire</p>
Statistiques	<p>Key figures of the Luxembourgish Education System: School Year 2013-2014 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement fondamental, Éducation différenciée 2013-2014 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire général 2013-2014 Statistiques globales et analyses des résultats scolaires : enseignement secondaire technique 2013-2014 Diplômes et certifications : statistiques globales, comparaisons et analyses 2013-2014 Le décrochage scolaire au Luxembourg : année scolaire 2012-2013 Coûts et financements du système scolaire luxembourgeois - exercice 2012</p>
Formation des adultes	<p>Cours pour adultes 2015-2016, volume 1 Cours pour adultes 2015-2016, volume 2 100 Wierder Lëtzebuergesch</p>
Enfants étrangers	<p>Dépliant : Classes d’accueil Dépliant : L'école du succès, une chance pour tous Dépliant : Diversification scolaire Accueillir et intégrer L'orientation des élèves récemment arrivés au pays</p>
Jeunesse	<p>Jugendbericht - La transition de l'adolescence vers l'âge adulte Jugendbericht - Kurzfassung - Übergänge von Jugend- ins Erwachsenenalter Beiträge zur plurilingualen Bildung</p>
Autres	<p>Bilan Éducation précoce - Mat de Kanner, fir d'Kanner Code de l'Éducation : mise à jour 2014 Recueil de législation ES-EST 2015 Que faire après le 4^e cycle de l'enseignement fondamental? (FR, DE) Examen de fin d'études secondaires Carnets de liaison ES/EST Dépliant : Action locale pour jeunes Dépliant : Maison de l’orientation Dépliant : Formation éducateur Dépliant : La culture au service de la réussite scolaire Programme Présidence luxembourgeoise du Conseil de l’UE Rapport d’activité 2014</p>

Publications uniquement en ligne

- Virlies-Concours 2016
- Enfants et adolescents en institution ou en famille d'accueil au Luxembourg ou à l'étranger
- Jahresbericht zur Arbeit der Mosaikklassen: Prävention von Schulverweigerung - 2012-2013 / 2013-2014
- Éléments pour une évaluation de la réforme de la formation professionnelle : les principales critiques
- Bilanz zur Gesetzesreform - Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF) 2015

Présence dans les organismes internationaux

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- Comité directeur des politiques d'éducation,
- Comité directeur du Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI),
- Comité directeur du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA),
- INES Working Party on Indicators of Educational Systems,
- Network on Labour market, economic and social outcomes of learning (LSO),
- Network on the collection and adjudication of system-level descriptive information on educational structures, policies and practices (NESLI),
- Réseau de l'OCDE sur l'éducation de la petite enfance et des soins,
- Coordinateurs nationaux pour l'étude thématique de l'OCDE sur l'éducation des migrants,
- Groupe d'experts nationaux de l'OCDE pour l'évaluation des équipements éducatifs,
- Groupe d'experts nationaux sur l'éducation et la formation professionnelles,
- Groupe d'experts nationaux sur la formation des migrants.

Union européenne

Conseil de l'Union européenne

- Conseil Éducation, Jeunesse et Culture,
- Comité de l'éducation,
- Groupe Jeunesse.

Groupes à haut niveau

- Groupe à haut niveau en éducation,
- Directeurs généraux des écoles,
- Directeurs généraux de la formation professionnelle,
- Directeurs généraux de la Jeunesse.

Groupes techniques

- Politique éducative ET2020,
- Compétences transversales,
- Éducation, formation des adultes,
- Formation professionnelle.

Groupes d'experts

- Groupe d'experts en matière de droits de l'enfant,
- Groupe d'experts CRELL,
- Groupe d'experts en matière d'enseignement de médias et d'éducation,
- Groupe d'experts « indicateurs TIC ».

Programme Erasmus+

- Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (Anefore),
- Comité Erasmus+.

Statistiques et études comparatives

- Education and Training Statistics (ETS),
- Standing Group on Indicators and Benchmarks,
- Agence nationale EURYDICE (Anefore).

Formation professionnelle et des adultes

- Conseil de direction du Centre de la formation professionnelle (CEDEFOP),
- Conseil de direction de la Fondation européenne pour la formation (ETF),
- Comité consultatif pour la formation professionnelle,
- Cadre européen de certifications – groupe consultatif,
- European Credit system for Vocational Education and Training (ECVET),
- Réseau européen des Agences nationales Europass (ANE),
- Réseau européen pour l'assurance qualité dans la formation professionnelle (EQAVET).

Technologies d'information et de communication

- Stakeholder Group on ICT supported innovation,
- Comité de direction European Schoolnet,
- Education Portals Committee.

Enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers

- Comité des représentants de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers (EADSNE),
- Coordinateurs nationaux.

Reconnaissance des qualifications

- Comité de réglementation pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Orientation

- Réseau européen pour la politique d'orientation tout au long de la vie (ELGPN),
- Réseau des agences nationales Euroguidance.

Écoles européennes

- Conseil supérieur des Écoles européennes (CSEE),
- Comité administratif et financier des Écoles européennes (CAF).

Conseils d'inspection

- Conseil d'inspection de l'enseignement maternel et primaire,
- Conseil d'inspection de l'enseignement secondaire,
- Conseil d'inspection mixte.

Comités pédagogiques

- Comités pédagogiques (primaire, secondaire et mixte).

Groupes de travail

- Groupe de travail « Sciences »,
- Groupe de travail « Règlement général »,
- Groupe de travail pour l'élaboration d'un statut pour le personnel administratif et de service,
- Groupe de travail « Bac européen »,
- Groupe consultatif pour enfants à besoins spécifiques.

Conseil d'administration

- Conseil d'administration des Écoles européennes Lux1 & Lux2.

Fonds européens

- Fonds européen pour les réfugiés,
- Comité de suivi national du fonds social européen.

United Nations' Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO)

- Commission nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Conseil de l'Europe

- Conférence permanente des ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe,
- Comité directeur de l'éducation,
- Comité directeur européen pour la jeunesse,
- Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes,
- Comité des parties de la Convention de Lanzarote, vice-présidence,
- Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF),
- Coordinateurs nationaux du Portfolio européen des langues,
- Coordinateurs nationaux des droits de l'enfant,
- Groupe de coordinateurs « Éducation à la citoyenneté démocratique et Droits de l'homme »,
- Journée de la Mémoire de l'Holocauste et de prévention des crimes contre l'humanité,
- Histoires partagées pour une Europe sans clivages,
- Formation continue des enseignants « Pestalozzi ».

ChildONEurope (Réseau européen d'observatoires nationaux de l'enfance)

- Assemblées générales, présidence,
- Séminaires de recherche.

Accords bilatéraux interrégionaux et intergouvernementaux et réseaux

Coopération transfrontalière et régionale

- Fondation des Régions européennes pour la Recherche en Éducation et en Formation,
- Groupe transfrontalier SPOS-PMS-CIO,
- Accord de Karlsruhe – QuattroPole (Luxembourg, Metz, Trèves, Sarrebruck),
- Déclarations communes sur la reconnaissance des équivalences de diplômes et de niveaux d'enseignement avec la Rhénanie-Palatinat et le Nord –Westphalie,
- Commission régionale de l'éducation et de la formation,
- Groupe de travail « Éducation et Formation » de la Commission régionale.

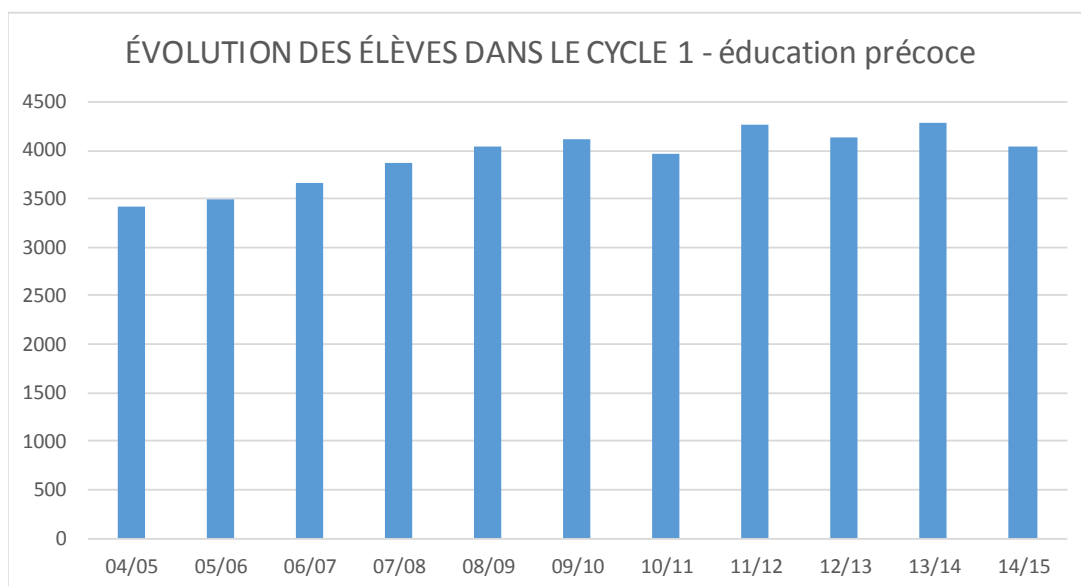
Coopération internationale

- Accords bilatéraux de coopération,
- Réseau européen des politiques d'évaluation des systèmes éducatifs (REVA),
- International Association for the Evaluation of Educational Achievement (IEA),
- Expert group on active citizenship indicators,
- Task Force for International Cooperation on Holocaust Education, Remembrance, and Research (ITF),
- Réseau d'échanges BeLDACH (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse),
- Asia-Europe Meeting (ASEM).

Statistiques de l'Éducation nationale

ÉVOLUTION DES ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1 - éducation précoce

ANNÉE	ÉLÈVES
04/05	3410
05/06	3492
06/07	3671
07/08	3865
08/09	4036
09/10	4105
10/11	3961
11/12	4258
12/13	4141
13/14	4283
14/15	4045



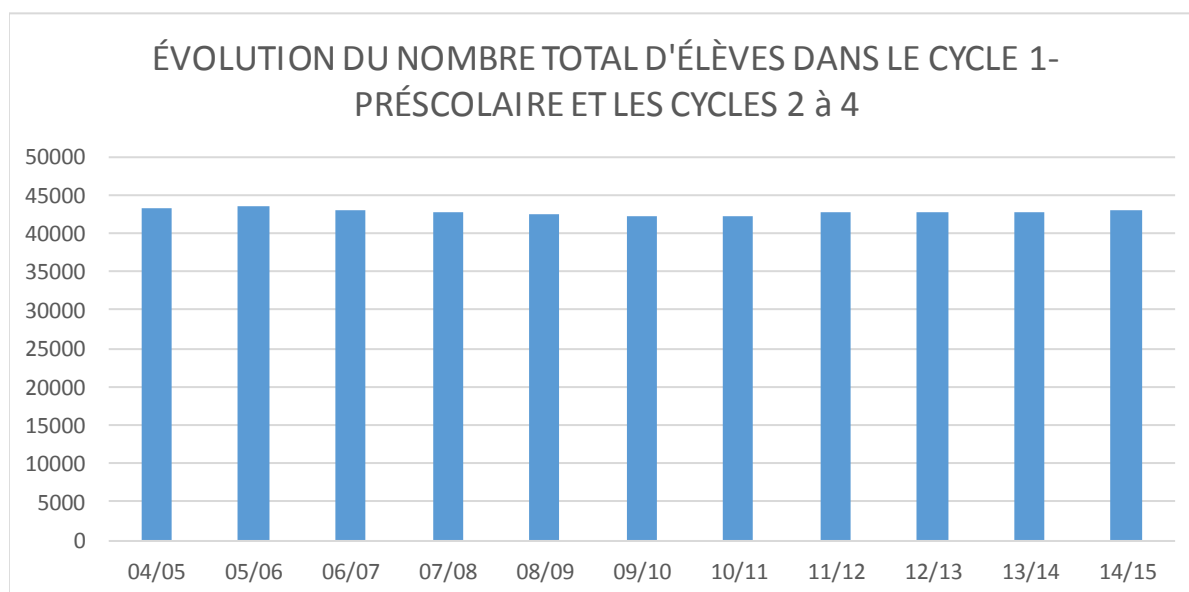
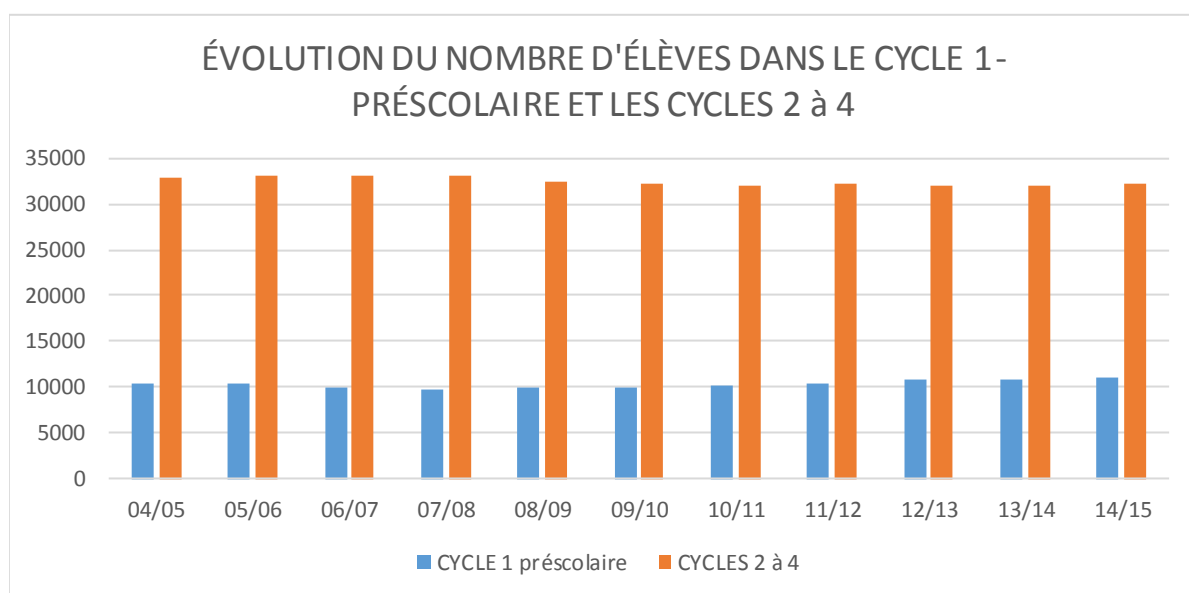
TAUX DE FREQUENTATION DU CYCLE 1 - éducation précoce dans l'enseignement public

ANNÉE	ELEVES	POPULATION DE 3 ANS *	TAUX DE FRÉQUENTATION
04/05	3410	5663	60,2%
05/06	3492	5598	62,4%
06/07	3671	5557	66,1%
07/08	3865	5775	66,9%
08/09	4036	5667	71,2%
09/10	4105	5845	70,2%
10/11	3961	5843	67,8%
11/12	4258	5904	72,1%
12/13	4141	6032	68,7%
13/14	4283	6359	67,4%
14/15	4045	6428	62,9%

* Chiffres STATEC

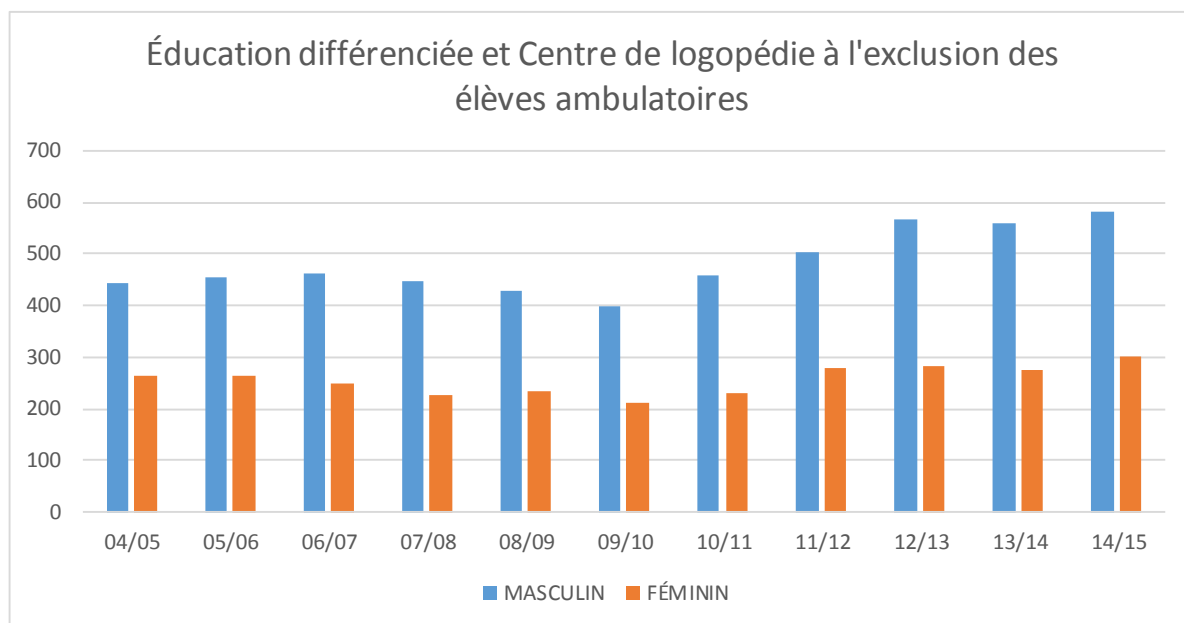
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS LE CYCLE 1-PRÉSCOLAIRE ET LES CYCLES 2 à 4

ANNÉE	CYCLE 1 préscolaire	CYCLES 2 à 4	TOTAL
04/05	10441	32840	43281
05/06	10411	33138	43549
06/07	10001	33136	43137
07/08	9824	33020	42844
08/09	9966	32496	42462
09/10	10026	32312	42338
10/11	10195	32096	42291
11/12	10434	32269	42703
12/13	10740	31975	42715
13/14	10748	31894	42642
14/15	10948	32152	43100



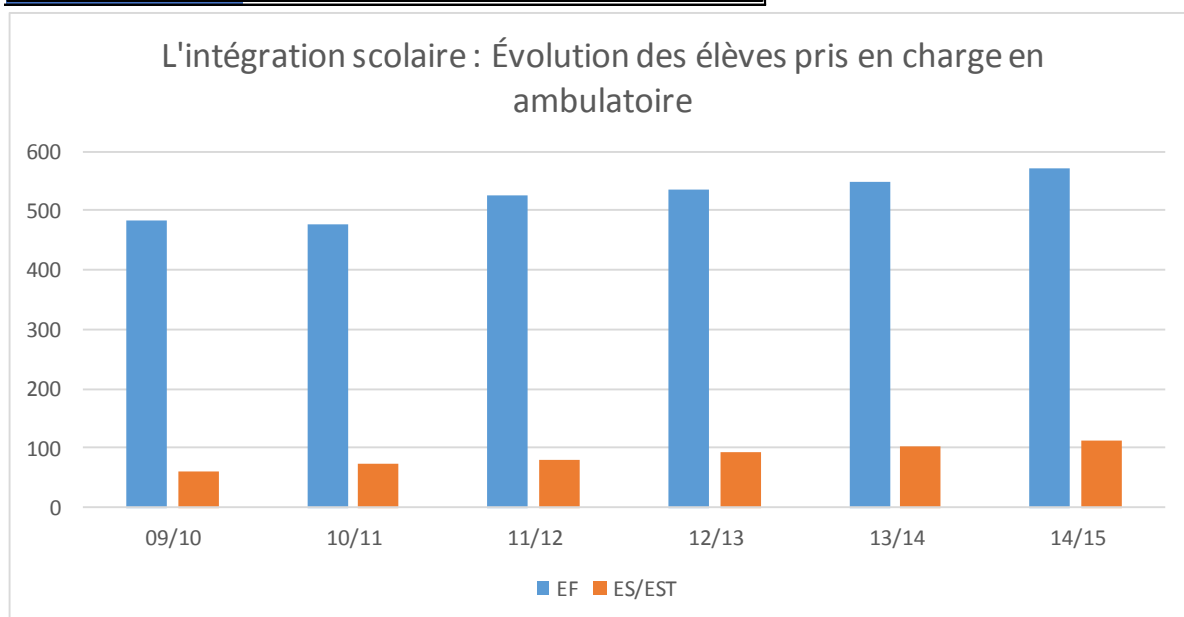
Éducation différenciée et Centre de logopédie à l'exclusion des élèves ambulatoires

ANNÉE	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
MASCULIN	443	455	460	445	429	398	459	501	567	560	582
FÉMININ	263	263	247	226	234	210	231	278	281	275	302
TOTAL	706	718	707	671	663	608	690	779	848	835	884



L'intégration scolaire Évolution des élèves pris en charge en ambulatoire

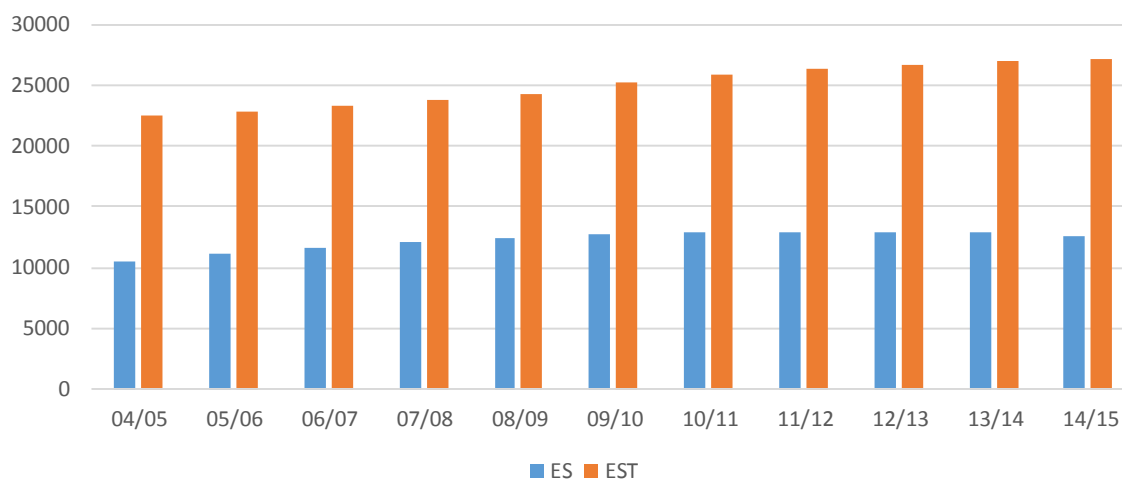
ANNÉE	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
EF	484	477	526	535	548	570
ES/EST	62	73	79	94	102	113
TOTAL	546	550	605	629	650	683



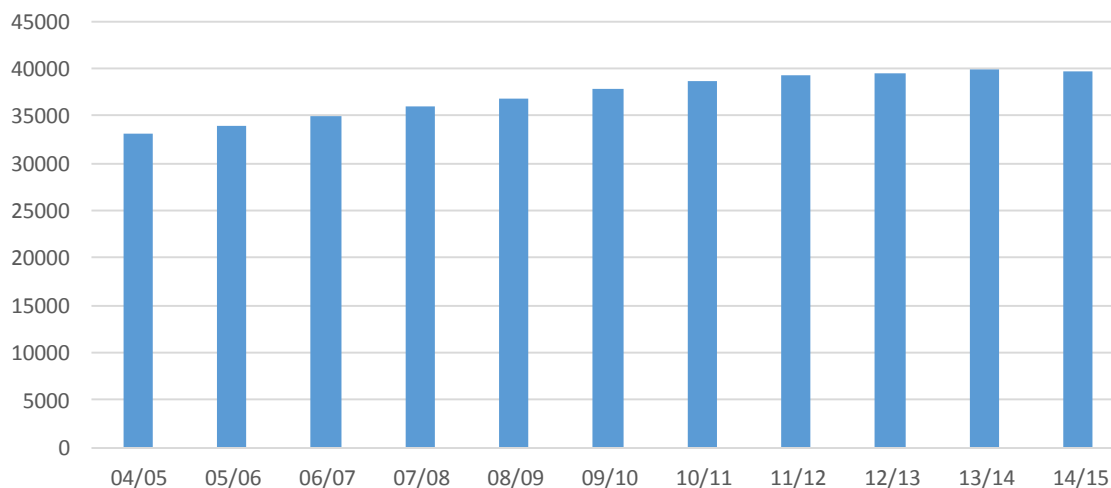
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNÉE	ES	EST	TOTAL
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12503	27181	39684

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT
POSTPRIMAIRE

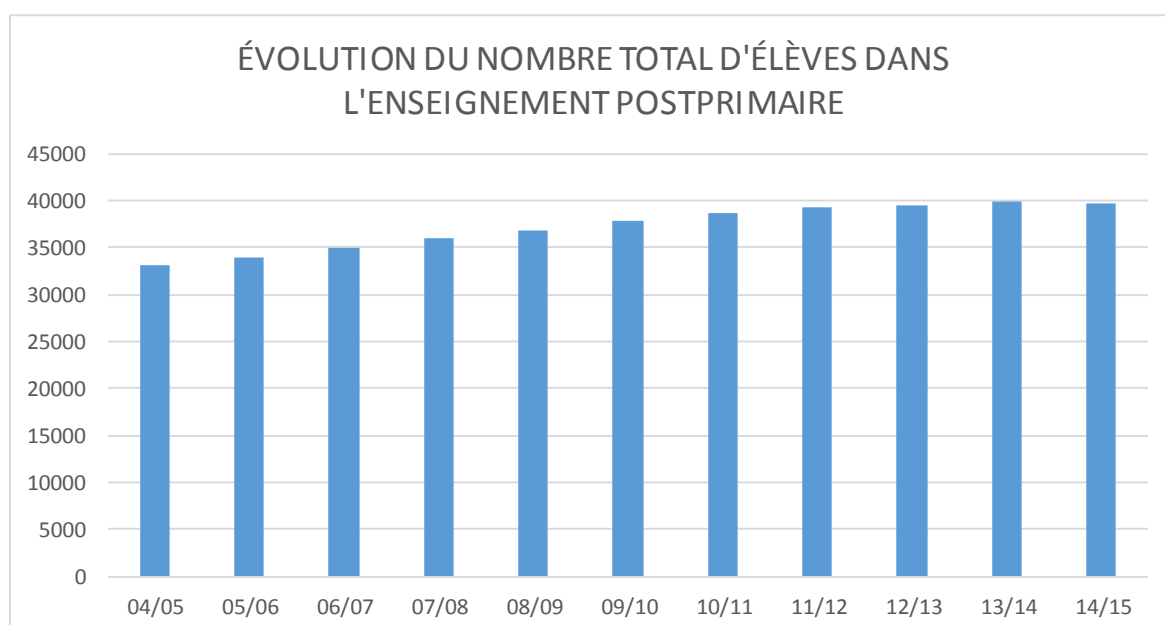
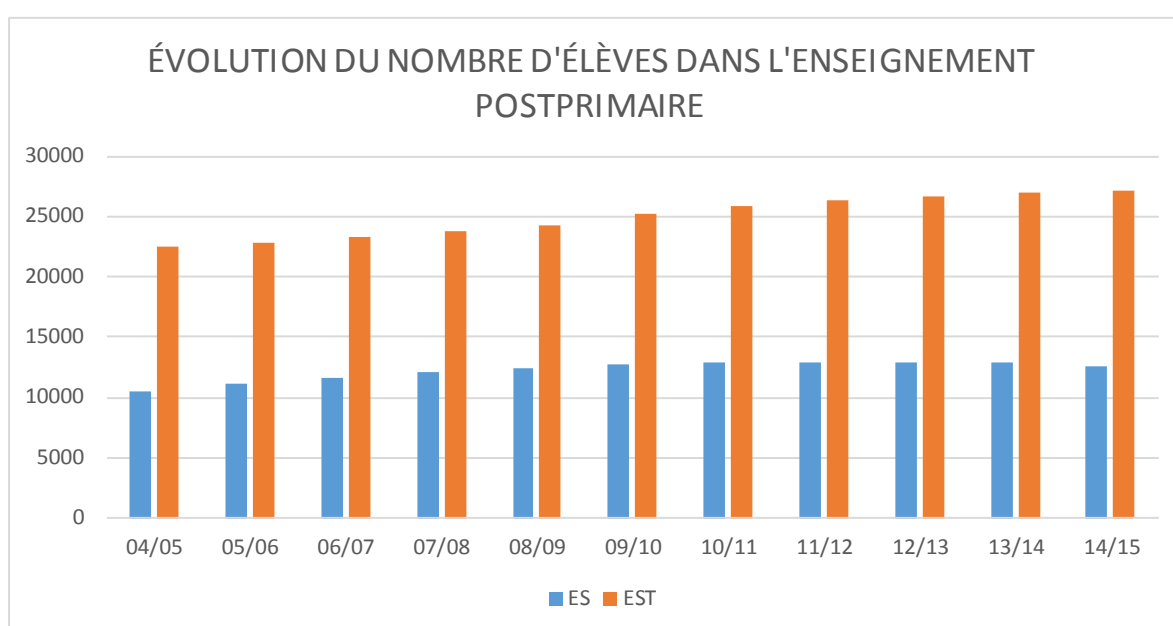


ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES DANS
L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE



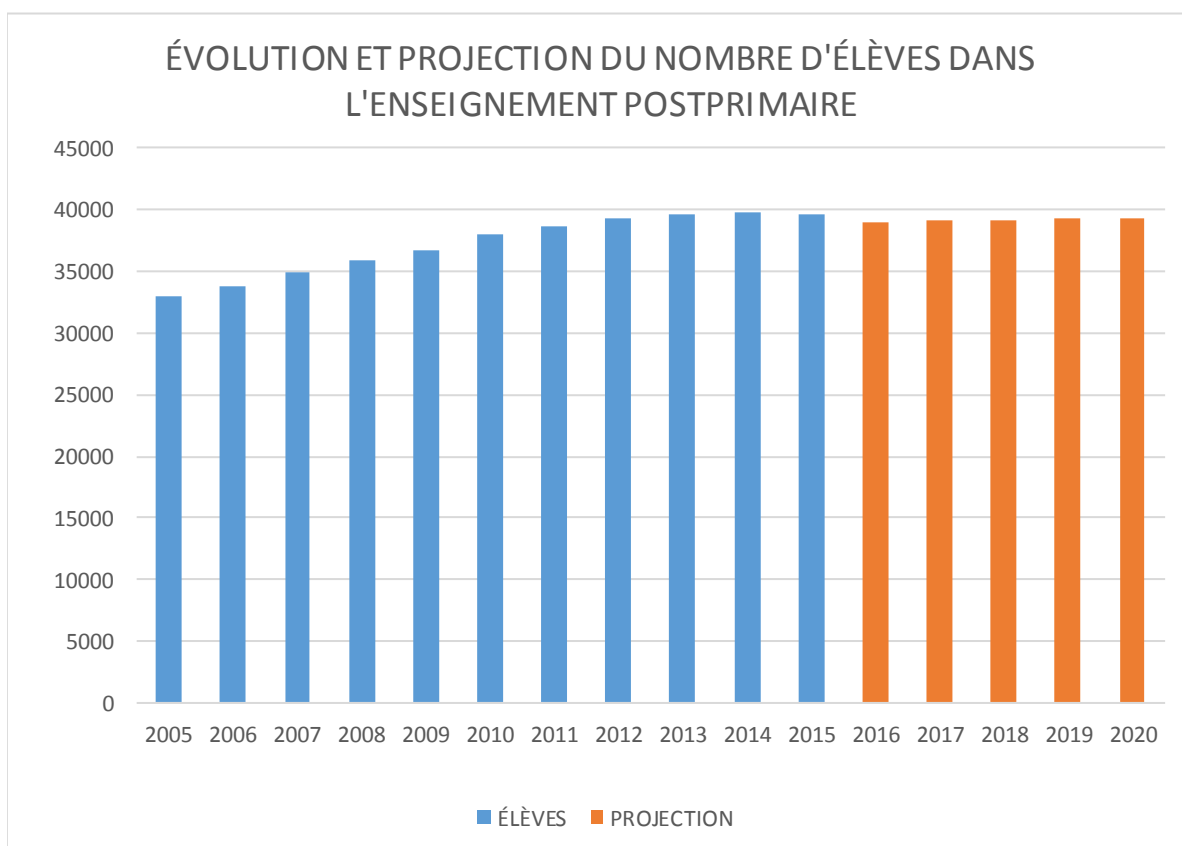
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNÉE	ES	EST	TOTAL
04/05	10571	22460	33031
05/06	11114	22759	33873
06/07	11693	23277	34970
07/08	12122	23805	35927
08/09	12469	24323	36792
09/10	12757	25184	37941
10/11	12825	25879	38704
11/12	12975	26330	39305
12/13	12958	26627	39585
13/14	12832	26998	39830
14/15	12503	27181	39684



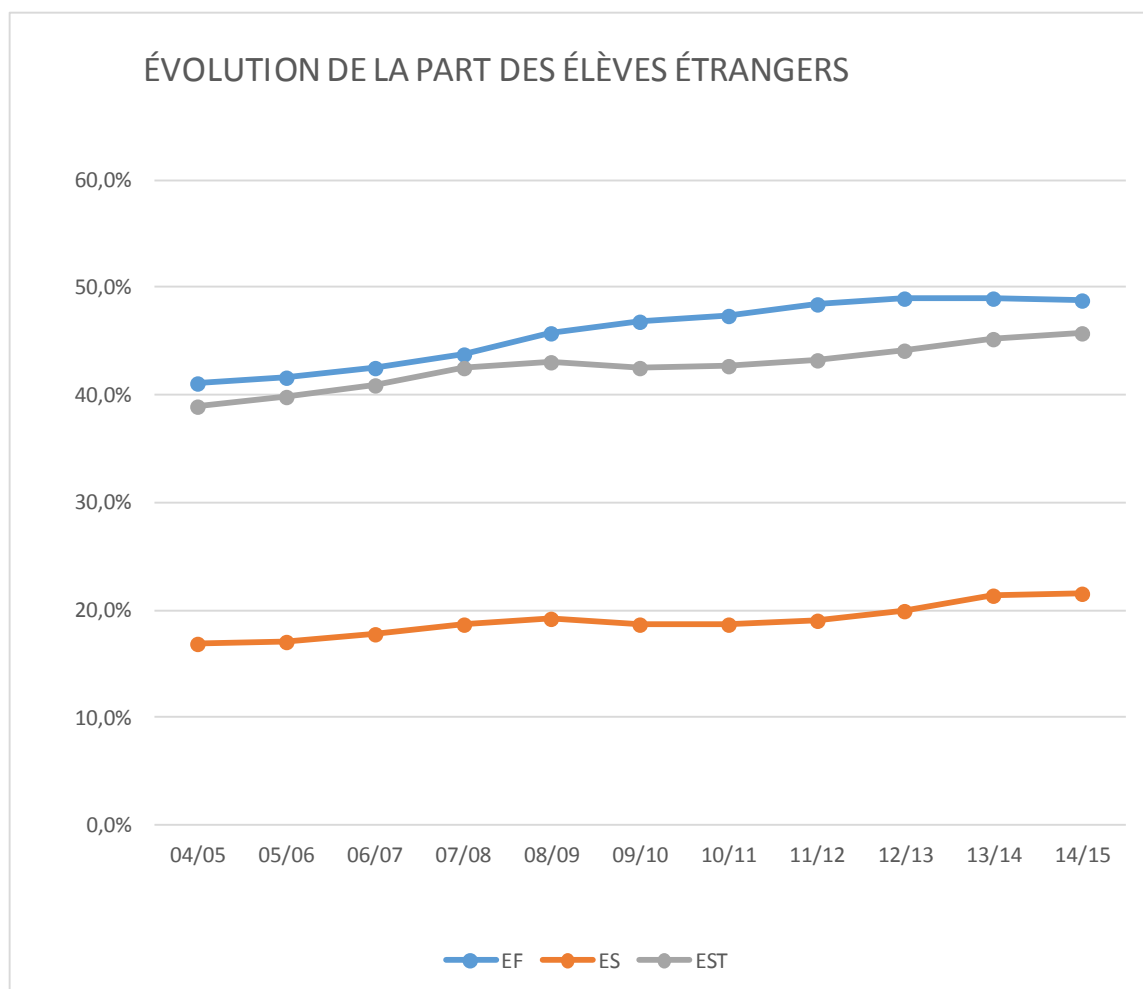
ÉVOLUTION ET PROJECTION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DANS L'ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE

ANNÉE	ÉLÈVES
2005	33031
2006	33873
2007	34970
2008	35927
2009	36792
2010	37941
2011	38704
2012	39305
2013	39585
2014	39830
2015	39653
2016	38932
2017	39073
2018	39172
2019	39282
2020	39368



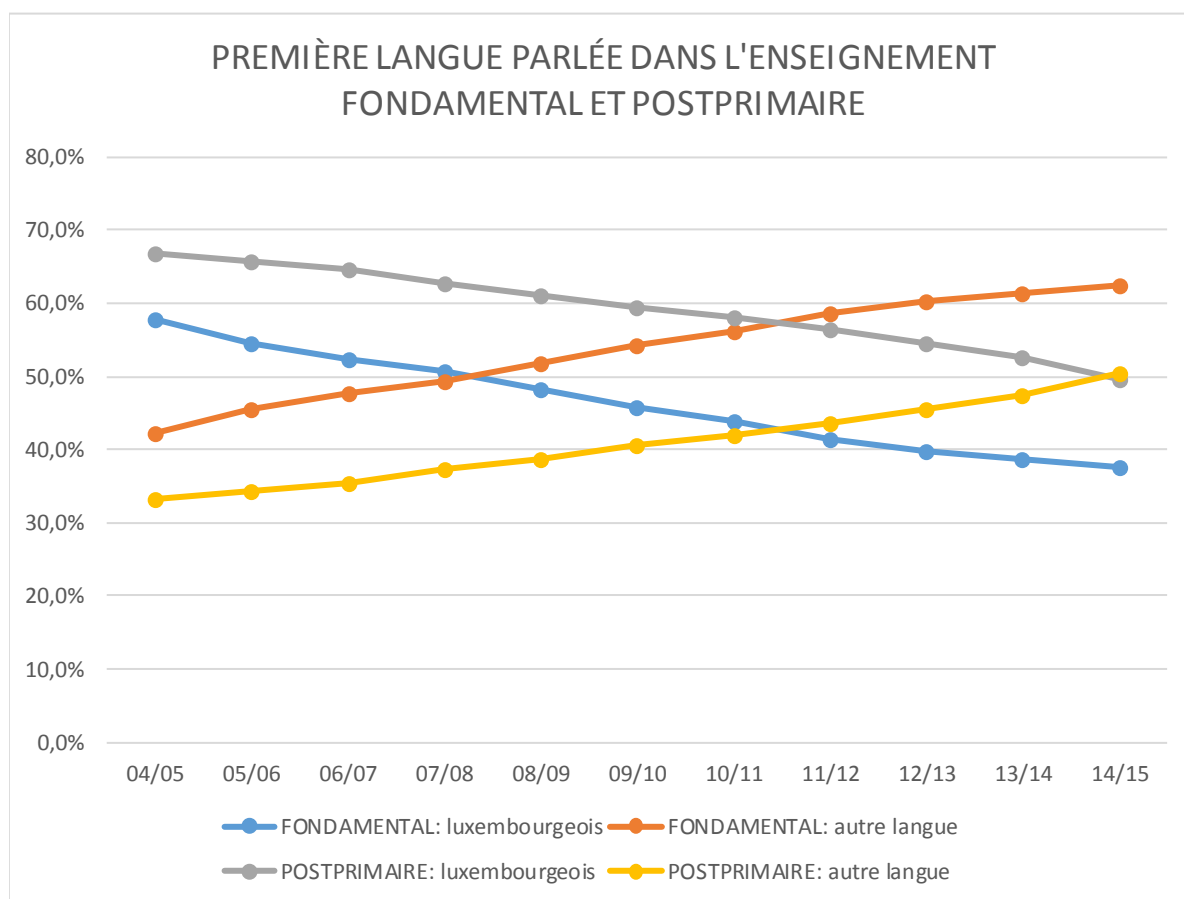
ÉVOLUTION DE LA PART DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

ANNÉE	EF	ES	EST
04/05	41,1%	16,9%	38,9%
05/06	41,7%	17,1%	39,8%
06/07	42,5%	17,8%	41,0%
07/08	43,8%	18,6%	42,5%
08/09	45,7%	19,2%	43,0%
09/10	46,9%	18,6%	42,5%
10/11	47,4%	18,7%	42,7%
11/12	48,5%	19,1%	43,2%
12/13	49,0%	20,0%	44,2%
13/14	49,0%	21,3%	45,3%
14/15	48,9%	21,6%	45,8%



PREMIÈRE LANGUE PARLÉE DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET POSTPRIMAIRE

ANNÉE	FONDAMENTAL: luxembourgeois	FONDAMENTAL: autre langue	POSTPRIMAIRE: luxembourgeois	POSTPRIMAIRE: autre langue
04/05	57,8%	42,2%	66,7%	33,3%
05/06	54,4%	45,6%	65,8%	34,2%
06/07	52,3%	47,7%	64,5%	35,5%
07/08	50,6%	49,4%	62,7%	37,3%
08/09	48,2%	51,8%	61,2%	38,8%
09/10	45,8%	54,2%	59,4%	40,6%
10/11	43,8%	56,2%	58,0%	42,0%
11/12	41,5%	58,5%	56,3%	43,7%
12/13	39,8%	60,2%	54,4%	45,6%
13/14	38,7%	61,3%	52,6%	47,4%
14/15	37,6%	62,4%	49,7%	50,3%



Élèves par sexe 2014/2015

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE



La progression et l'orientation des élèves

L'admission des élèves en classe de 7e de l'enseignement postprimaire à la fin du cycle 4.2

ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
04/05	4623	1975	2319	295	34
05/06	4993	2004	2618	327	44
06/07	4926	2061	2528	294	43
07/08	5076	2067	2658	327	24
08/09	5131	2037	2708	360	26
09/10	5095	1939	2674	444	38
10/11	5154	1941	2667	474	72
11/12	5268	1943	2720	543	62
12/13	5056	1820	2644	538	54
13/14	4798	1685	2470	605	38
14/15	4789	1805	2408	525	51

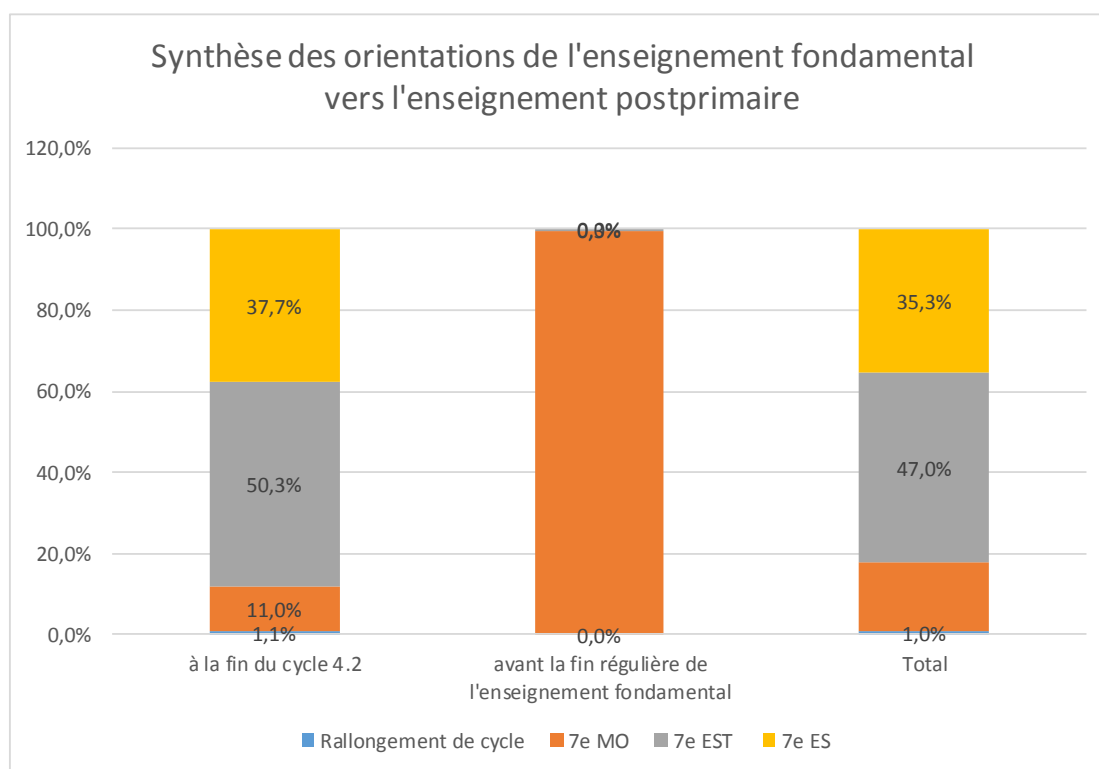
ANNÉE	4.2 EF	7e ES	7e EST	7e MO	RALLONGEMENT DE CYCLE
04/05	4623	42,7%	50,2%	6,4%	0,7%
05/06	4993	40,1%	52,4%	6,5%	0,9%
06/07	4926	41,8%	51,3%	6,0%	0,9%
07/08	5076	40,7%	52,4%	6,4%	0,5%
08/09	5131	39,7%	52,8%	7,0%	0,5%
09/10	5095	38,1%	52,5%	8,7%	0,7%
10/11	5154	37,7%	51,7%	9,2%	1,4%
11/12	5268	36,9%	51,6%	10,3%	1,2%
12/13	5056	36,0%	52,3%	10,6%	1,1%
13/14	4798	35,1%	51,5%	12,6%	0,8%
14/15	4789	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%

Synthèse des orientations de l'enseignement fondamental vers l'enseignement postprimaire

Année scolaire 2014/15

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	1805	2408	525	51	4789
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0	1	329		330
Total	1805	2409	854	51	5119

Orientations vers l'enseignement postprimaire	7e ES	7e EST	7e MO	Rallongement de cycle	Total
à la fin du cycle 4.2	37,7%	50,3%	11,0%	1,1%	100,0%
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	0,0%	0,3%	99,7%		100,0%
Total	35,3%	47,0%	16,7%	1,0%	100,0%



RETARD SCOLAIRE 2014/2015

Cycle 1- précoce		
<âge normal	214	5,3%
âge normal	3801	94,0%
>âge normal	30	0,7%
Total	4045	100,0%

Cycle 1- préscolaire		
<âge normal	45	0,4%
âge normal	10520	96,1%
>âge normal	383	3,5%
Total	10948	100,0%

Cycles 2-4		
<âge normal	790	2,5%
âge normal	24951	77,6%
>âge normal	6411	19,9%
Total	32152	100,0%

EVOLUTION DU RETARD SCOLAIRE

ANNÉE	Cycle 1 précoce			Cycle 1 préscolaire			Cycles 2-4		
	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal	<âge normal	âge normal	>âge normal
04/05	2,7%	96,4%	0,9%	0,1%	98,2%	1,7%	1,2%	78,6%	20,2%
05/06	1,6%	97,1%	1,3%	0,5%	97,7%	1,8%	1,2%	78,5%	20,2%
06/07	1,9%	97,2%	0,9%	0,1%	97,9%	2,0%	1,3%	78,5%	20,1%
07/08	2,3%	96,8%	1,0%	0,1%	98,0%	1,9%	1,5%	78,6%	19,9%
08/09	4,9%	94,2%	0,9%	0,0%	98,2%	1,7%	1,4%	79,0%	19,6%
09/10	4,2%	94,9%	0,9%	0,0%	98,4%	1,6%	1,5%	79,5%	19,0%
10/11	2,8%	96,3%	0,9%	0,1%	97,6%	2,3%	1,7%	80,5%	17,9%
11/12	6,8%	92,5%	0,7%	0,1%	97,3%	2,6%	1,8%	80,1%	18,1%
12/13	6,2%	93,0%	0,8%	0,1%	97,0%	2,9%	1,9%	79,5%	18,6%
13/14	6,4%	92,7%	0,9%	0,4%	96,5%	3,1%	2,4%	78,3%	19,3%
14/15	5,3%	94,0%	0,7%	0,4%	96,1%	3,5%	2,5%	77,6%	19,9%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ANNÉE	7 ^e	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	TOTAL
04/05	92,9%	90,6%	90,0%	92,0%	94,6%	92,6%	91,7%
05/06	93,9%	91,7%	91,7%	92,9%	91,9%	93,4%	92,6%
06/07	92,1%	87,2%	89,5%	90,1%	89,8%	91,1%	89,9%
07/08	93,7%	90,4%	89,5%	88,5%	90,5%	90,4%	90,6%
08/09	93,1%	89,3%	90,4%	89,1%	90,4%	90,0%	90,4%
09/10	92,6%	90,2%	89,4%	87,8%	90,8%	90,7%	90,3%
10/11	93,4%	91,4%	90,5%	89,5%	91,9%	91,4%	91,3%
11/12	92,5%	89,9%	90,0%	88,7%	93,1%	92,8%	91,1%
12/13	91,9%	92,3%	88,5%	88,1%	93,3%	92,9%	91,1%
13/14	92,7%	90,2%	90,6%	88,8%	94,5%	94,1%	91,8%
14/15	93,1%	90,8%	89,5%	86,1%	91,2%	91,8%	90,3%

ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

à l'exclusion des classes sans promotion

CYCLE INFÉRIEUR

ANNÉE	7 ^e	8 ^e	9 ^e	TOTAL
07/08	86,5%	80,1%	80,5%	82,1%
08/09	88,0%	81,0%	83,8%	84,1%
09/10	86,5%	83,2%	83,1%	84,1%
10/11	84,3%	83,0%	84,6%	84,0%
11/12	85,8%	84,0%	86,3%	85,5%
12/13	86,7%	84,2%	85,6%	85,5%
13/14	85,6%	85,5%	87,2%	86,3%
14/15	82,2%	83,8%	87,3%	84,9%

RÉGIME TECHNIQUE

ANNÉE	10 ^e	11 ^e	12 ^e	TOTAL
07/08	74,8%	84,1%	77,5%	78,6%
08/09	75,9%	81,4%	78,3%	78,4%
09/10	69,1%	80,1%	77,0%	74,9%
10/11	70,4%	83,3%	80,1%	77,4%
11/12	72,6%	80,7%	80,3%	77,3%
12/13	74,4%	83,9%	81,9%	79,5%
13/14	73,8%	83,3%	79,9%	78,7%
14/15	70,4%	82,5%	78,3%	76,7%

FORMATION DU TECHNICIEN - ANCIEN RÉGIME

ANNÉE	10 ^e	11 ^e	12 ^e	TOTAL
07/08	63,6%	73,3%	78,5%	70,7%
08/09	64,5%	75,9%	73,4%	70,4%
09/10	60,0%	73,9%	75,1%	68,5%
10/11	68,6%	77,7%	78,1%	73,9%
11/12	65,8%	81,1%	83,4%	77,5%
12/13		77,8%	80,9%	79,7%
13/14		77,1%	82,9%	82,4%
14/15			82,1%	82,1%

DIPLÔMES ET CERTIFICATS - RÉSULTATS 2015

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	CANDIDATS	ADMIS	REFUSÉS	% ADMIS
Diplôme de fin d'études secondaires	1873	1651	222	88,1%
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	1271	1003	268	78,9%
Diplôme de technicien (ancien régime)	539	427	112	79,2%
Diplôme de technicien *	249	233	16	93,6%
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	3	3		100,0%
Diplôme d'aptitude professionnelle *	898	794	104	88,4%
Certificat de capacité professionnelle	185	170	15	91,9%
Total	5018	4281	737	85,3%

* Sont considérés comme candidats les élèves admissibles au PIF

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES ET CERTIFICATS

formation initiale

DIPLÔME / CERTIFICAT	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14	14/15
Diplôme de fin d'études secondaires	1106	1175	1221	1263	1309	1303	1441	1486	1550	1651
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	709	801	752	723	764	846	1027	934	955	1003
Diplôme de technicien (ancien régime)	456	523	520	518	410	547	539	576	606	427
Diplôme de technicien									7	233
Certificat d'aptitude technique et professionnelle	842	873	853	936	945	929	957	861	130	3
Diplôme d'aptitude professionnelle								103	731	794
Certificat de capacité manuelle	66	68	61	47	43	63	37	64	3	
Certificat d'initiation technique et professionnelle	101	94	73	79	87	98	59	4		
Certificat de capacité professionnelle								29	136	170
Total	3280	3534	3480	3566	3558	3786	4060	4057	4118	4281

Liste des principales abréviations

Adem-OP	Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi
AEF	Aide à l'enfance et à la famille
Agence-qualité	Agence pour le développement de la qualité scolaire, division du SCRIPT
ALJ	Action locale pour jeunes
Alupse	Association luxembourgeoise pour la prévention des sévices à enfant
CAPEL	Centre d'animation pédagogique et de loisirs
CCP	certificat de capacité professionnelle
CDS	cellule de développement scolaire au sein du lycée
CEDIES	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CIEDD	Comité interministériel pour l'éducation au développement durable
CIS	commission d'inclusion scolaire
CGJL	Confédération générale de la jeunesse luxembourgeoise
CLQ	Cadre luxembourgeois des qualifications
CNEL	Conférence nationale des élèves Luxembourg
CNP	Commission nationale des programmes
CPI	Coordinateur de projet d'intervention
CPOS	Centre de psychologie et d'orientation scolaires
CSEE	Centre socio-éducatif de l'État
DAP	diplôme d'aptitude professionnelle
DPI	Demandeur de protection internationale
DT	diplôme de technicien
ES/EST	enseignement secondaire et enseignement secondaire technique
FAPEL	Fédération des associations de parents d'élèves au Luxembourg
FEDUSE	Fédération générale des universitaires au service de l'État (FEDUSE-CGFP)
ENEPS	École nationale de l'éducation physique et des sports
IFC	Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées, division du SCRIPT
IFEN	Institut de formation de l'Éducation nationale
IFSB	Institut de formation sectoriel du bâtiment
INFPC	Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue
IPDM	Classes d'initiation professionnelle divers métiers
LTPES	Lycée technique pour professions éducatives et sociales
LTPS	Lycée technique pour professions de santé
MEE	Maisons d'Enfants de l'État
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse : dénomination du ministère à partir de décembre 2013
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OLAI	Office luxembourgeois d'accueil et d'intégration
ORK	Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand

OSNA	journées Op der Sich no enger Ausbildungsplaz
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
RGD	règlement grand-ducal
SCAS	Service central d'assistance social
SCRIPT	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques, service du ministère
SCRIPT INNO	Cellule de compétence pour l'innovation pédagogique et technologique, division du SCRIPT
SEA	Structure d'éducation et d'accueil
SEW	Syndikat Erzéiung a Wëssenschaft (SEW/OGBL)
SNE	Syndicat national des enseignants (SNE-CGFP)
SNJ	Service national de la jeunesse
SPOS	Services de psychologie et d'orientation scolaires dans les lycées
TIC	Technologies de l'information et de la communication